



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 novembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

EXPOSE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – RAPPORT ANNUEL DES DECHETS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS 2011

M. LEONETTI

Nous vous présentons le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011. Cette présentation est faite par Monsieur BERARD.

M. BERARD

Bonjour à tous. Je vais vous présenter brièvement le rapport 2011. En termes de bilan d'action, toujours beaucoup d'action dans l'animation et la communication pour inciter les gens à trier leurs déchets. Un nouveau partenariat a été passé avec Ecofolio qui est l'éco-organisme en charge du recyclage des papiers-journaux-magazines, suivi de sensibilisations au niveau scolaire et extra-scolaire, propres à la thématique des papiers-journaux-magazines.

Toujours du travail sur le thème de la réduction des déchets, distribution de composteurs pour les déchets de cantine dans toutes les écoles ou collèges volontaires sur le territoire de la CASA et poursuite de la campagne de distribution de composteurs individuels dans l'habitat pavillonnaire.

Ensuite, toujours en partenariat avec Univalom, des actions de prévention à la source pour présenter moins de déchets et d'éco-responsabilité. Les faits marquants en 2011 c'est le passage à la collecte en bi-flux c'est-à-dire le mélange dans le même bac jaune des emballages et des journaux-magazines, ce qui a permis d'augmenter les ratios de captage de 15 % sur les journaux et de 10 % sur les emballages donc plus qu'une seule benne qui passe pour ramasser le bac jaune.

On a mis en place sur la zone industrielle de Villeneuve-Loubet une collecte sélective des déchets sur les plastiques et les cartons, il y a eu plus d'un tiers des déchets qui avant était brûlé à l'incinérateur, et qui aujourd'hui sont valorisés dans la filière plastique et la filière carton.

Ensuite, un fait marquant en 2011, c'est sur la commune de Villeneuve-Loubet où l'on a fait des modifications sur les fréquences de collectes. Auparavant, il y avait six collectes d'ordures ménagères par semaine, et on a baissé à trois, excepté sur le centre ville et sur l'habitat vertical.

Les indicateurs : sur la CASA, la moyenne de production d'ordures ménagères par habitant et par an est de 501 kilos. La moyenne nationale est à 299 kg. Un zoom a été fait par l'ADEME sur les zones touristiques où la moyenne nationale est de 450 kg. Pour Antibes, on a 536 kg/hab/an, avec un fort impact de l'activité touristique.

Sur le verre, 28 kg/hab/an sur la CASA alors que la moyenne nationale est à 29 kg/hab/an. Donc on n'est pas très bon à ce niveau-là.

Des démarches ont été menées en 2012 notamment sur la Ville d'Antibes avec la mise en place d'une collecte spécifique du verre auprès des cafés, hôtels, restaurants du centre ancien. Si l'opération s'avère efficace, on essaiera de développer cela à l'ensemble du territoire et des centres anciens de la CASA.

Sur les emballages et journaux la moyenne sur la CASA est à 44 kg/hab/an alors que sur la moyenne nationale c'est seulement 36. On est très bon. Sur Antibes, on a 41. Cela est dû au passage en bi-flux c'est-à-dire en mélange emballages-journaux.

Enfin, sur les déchetteries, on a 355 kg/hab/an qui sont apportés avec plus de la moitié du tonnage qui est apporté sur la déchetterie d'Antibes. Pour mémoire, il y a quatre autres déchetteries, celle de Roquefort-les-Pins a disparu, La Colle-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup, Valbonne et Vallauris.

Par rapport à la qualité des emballages qui sont présentés on calcule le taux de refus, c'est-à-dire la quantité de ce qui n'est pas bon dans le tri : on a un très bon taux de refus à la CASA, puisqu'il est de 10,3 % alors que la moyenne nationale est à 23 %. Antibes est parmi les meilleurs puisqu'il y a seulement 6,33 % de déchets dans les emballages qui ne devraient pas y être.

Indicateurs de traitement : 85 % des déchets qui sont collectés globalement sur le territoire de la CASA sont valorisés soit par une valorisation énergétique, ce sont les ordures ménagères qui sont envoyées à l'unité de valorisation énergétique d'Antibes, qui permet de produire de l'électricité qui est revendue au réseau EDF, soit par valorisation « matières », ce sont les emballages, les ferrailles, le bois, le cartons, soit par valorisation « organique », c'est le compostage des déchets végétaux.

Un peu plus de 89 000 tonnes d'ordures ménagères sont traitées en 2011, 7 800 tonnes d'emballages, une très grosse proportion de végétaux avec plus de 20 000 tonnes et les encombrants qui pèsent beaucoup avec plus de 16 000 tonnes en 2011.

On a poursuivi un gros travail sur les déchetteries en 2012, puisqu'on en a ouvert une nouvelle à La Colle-sur-Loup qui dessert tout le bassin de population de La Colle, Saint-Paul et une partie de Villeneuve-Loubet.

On vient juste de terminer les travaux sur la déchetterie d'Antibes où un deuxième pont-bascule a été mis en place pour faciliter la circulation puisqu'il y a une grosse affluence des professionnels et la mise en place de nouveaux locaux pour les agents en charge de la gestion de la déchetterie.

En projet, une ouverture à Roquefort-les-Pins et en 2013, la réhabilitation d'une déchetterie sur Cipières.

On est en train de monter un maillage intéressant qui permet à tout un chacun d'avoir une déchetterie assez proche du lieu d'habitation.

Concernant les indicateurs financiers : le compte administratif 2011, en fonctionnement représente un peu plus de 36 millions d'euros et en investissement, quasiment 5 millions d'euros.

A la CASA nous avons un budget qui est équilibré entre les recettes et les dépenses. La principale recette est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (96 %) c'est l'une des plus basses de la région PACA avec 9,9 %, par rapport aux collectivités de même taille et qui est la même depuis 2008 et n'augmentera pas jusqu'en 2014.

Ensuite, les 4 % c'est la facturation aux usagers pour les déchetteries, ce sont les recettes d'éco-emballage, d'éco-folio ou la revente des matériaux.

On a aussi à cœur d'avoir une comptabilité analytique très poussée, au niveau de notre budget. C'est pour ça que nous pouvons arriver à calculer ce que l'on appelle les charges de structures qui sont l'équivalent dans les entreprises privées et où cela représente 23,42 % de 6,40 % du budget.

On arrive à avoir une comptabilité très précise de tous les coûts afférents à la gestion des déchets.

30 000 tonnes sur les 63 000 tonnes collectées en déchetterie en 2011 proviennent de la déchetterie d'Antibes. 80 % des déchets apportés en déchetterie sont valorisés (la ferraille, les pneus, les gravas, les encombrants qui sont maintenant valorisés en « Combustibles-Solides de Récupération », qui servent de combustible de substitution dans les cimenteries à Peille).

Le bilan et les perspectives : pour 2012, c'est l'intégration des 8 nouvelles communes du canton de Coursegoules, depuis le 1^{er} janvier 2012. Pour l'instant nous passons par une convention de gestion avec le syndicat qui a en charge la gestion des déchets, et au 1^{er} janvier 2013, on reprendra effectivement la collecte des déchets ménagers assimilés sur l'ensemble de ces 8 communes.

Toujours le projet de la mise en œuvre de la tarification incitative où l'on est arrivé à la fin de l'étape de diagnostic en septembre 2012. Nous travaillons sur des scénari et des systèmes de tarification.

En 2013 la régie sera réorganisée. Nous avons déjà commencé à travailler sur la réorganisation des prestations de service avec l'élaboration d'un nouveau marché qui a permis un gain de 15 % sur le montant annuel de la prestation. On a gagné 600 000 euros. Cette réorganisation aura comme principal objectif d'optimiser et uniformiser les moyens humains et matériels qui sont utilisés.

Enfin, depuis mai – juin 2012, la Ville d'Antibes et les communes en régie de la CASA sont sites pilotes pour une opération que l'on appelle « extension des consignes plastiques », c'est-à-dire que dans le bac jaune, on permet aux habitants de placer tous les emballages plastiques et plus seulement que les bouteilles mais aussi les barquettes, les pots de yaourt, les films plastiques. C'est un site pilote qui est suivi par l'ADEME et Eco-emballage de très près. Si cela s'avère positif, ce sera étendu à l'échelle nationale en 2014.

M. LEONETTI

Merci Monsieur BERARD. Y a-t-il des interventions, des questions ? non.

Je crois que si l'on résume, on voit bien que l'on a un système qui fonctionne sur toute la chaîne. D'abord un meilleur tri. Plusieurs prix ont été donnés à la Communauté d'agglomération, ou plutôt aux habitants de la CASA pour la qualité du tri et l'importance du tri.

On a diminué considérablement les tonnages. Rappelez-vous on a commencé avec Biot, Antibes et Vallauris, à l'usine de valorisation et aujourd'hui toute la CASA est entrée dans le même tonnage.

Bien sûr il y a le tri, les déchetteries, les déchets verts, les composteurs etc. C'est un élément positif.

L'élément négatif c'est que l'on a un tonnage de déchets par habitant qui est très supérieur à la moyenne nationale. Il paraît que le tonnage des déchets est proportionnel au niveau de vie. Il est peut-être aussi proportionnel à l'activité touristique et aux afflux de population.

Enfin, une redevance qui reste à 9,9 %. Je prendrai des initiatives pour essayer de voir comment on peut optimiser la gestion. Des économies ont déjà été faites. Si elles sont effectuées il serait normal qu'elles se répercutent sur la TEOM, aujourd'hui les études sont en cours.

Vous avez vu que sur Villeneuve-Loubet, nous avons diminué le nombre de ramassages sur l'horizontal tout en maintenant le même nombre sur le vertical.

La simulation que j'ai demandée concerne le travail sur le pavillonnaire avec un 5 jours/7 au lieu de 6/7 à condition que l'on soit bien sûr un accord avec les syndicats et les salariés qui permettraient d'optimiser leur temps de travail, meilleure rentabilité écologique puisqu'il y aurait une tournée de moins mais en même temps il faut que cela se traduise par des économies et une diminution de la tonne.

Voilà la contrainte et les objectifs.

Si on arrivait à faire cela on serait gagnant sur le plan écologique, syndical puisqu'il y a une demande forte de la part des salariés de la régie de faire un 5 jours / 7 et vis-à-vis de nos contribuables, il y a un ramassage de moins par semaine mais il y a moins de redevance pour tout le monde.

Ce travail n'est pas finalisé mais quand il le sera, je vous le présenterai si on obtient tous ces gagnants-là.

Sur ce sujet je suis prêt à débattre et à rencontrer les membres de l'opposition et de la majorité qui le souhaitent pour qu'on regarde cette évaluation et la façon dont on peut faire évoluer positivement tous ces paramètres.

Nous passons au Conseil municipal.

APPEL NOMINAL par Monsieur GONZALEZ

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ,
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL,
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT,
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS,
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,
Mme Khéra BADAoui à M. Éric PAUGET,
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Mme Édith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Présents : 35 / procurations : 10 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LEONETTI

00-0 - MOTION - LYCÉE AUDIBERTI - RÉNOVATION

M. LEONETTI

Je vous propose une motion qui est un rappel et qui a pour but de demander à ce que le Conseil Régional, même si l'Etat se désengageait de son enveloppe financière sur le Lycée Audiberti, fasse tout de même les rénovations à la hauteur de ce qui était initialement envisagé.

Bientôt en rapport avec le Président Vauzelle on devrait signer un avenant. Je lui ai fait part de cette inquiétude et il est important que l'engagement de la Région dans un contrat Etat-Région, soit tenu et en même temps, soit tenu dans les délais puisque vous le savez la Ville d'Antibes s'est engagée unilatéralement mais aussi dans cette convention à laisser le collège de la Rostagne à disposition du Lycée pour pouvoir effectuer l'ensemble des travaux.

Nous demandons à ce que cet engagement soit maintenu et que le calendrier de réservation du Lycée Audiberti nous soit communiqué car la sécurité de l'espace du collège de la Rostagne va poser un problème, il a été squatté à plusieurs reprises, dégradé, on a été obligé de le remettre à niveau. Il faut maintenant que l'on sache quand les travaux commenceront pour que l'on puisse les mettre à disposition en bon état et ensuite faire une opération que nous déciderons ensemble sur le collège de la Rostagne lorsque les travaux seront terminés.

Voilà la motion que je vous propose et la parole est à l'ensemble du Conseil municipal.

M. PIEL

Pour une fois, le sens de la motion est inversé. Je vous remercie de vous préoccuper de la situation du Lycée Jacques AUDIBERTI, qui soit dit en passant contrairement à ce qui est écrit dans votre motion n'a pas été ouvert en 1953, mais en décembre 1963.

M. LEONETTI

C'est corrigé !

M. PIEL

Effectivement, il a bénéficié si j'ose dire, d'une rénovation en 1989, d'ailleurs cette rénovation avait fait beaucoup de bruit à l'époque puisque la Chambre régionale des Comptes avait pointé une série de dysfonctionnements.

A l'époque, je ne sais pas si vous le saviez, moi je n'étais pas élu, mais c'était un organisme qui s'appelait la SEMADER qui était chargé du plan Lycée Réussite et cette affaire-là a fini quand même en justice.

La deuxième erreur que vous faite, c'est de cibler une sollicitation de l'Etat et vous venez d'évoquer le contrat Etat Région. Il n'y en a plus mais ce sont des contrats de projet mais certainement pas pour la construction des lycées.

Aujourd'hui les constructions et rénovations de lycée sont toutes à la charge de la Région sans participation aucune de l'Etat et ça fait très longtemps. Les dotations de l'Etat qui sont bloquées sont des dotations générales, elles ont bloqué depuis très longtemps et diminué même sous la Présidence de Sarkozy.

Effectivement, l'Etat est défaillant et vous le soulignez, sur l'ensemble de ces dotations, puisque ces dernières années ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui font défaut chaque année à la Région, ce sont les dotations qui devraient suivre les transferts de compétence. Que ce soit en éducation, en transport etc.

Par ailleurs, la Région ne bénéficie plus de fiscalité propre, je vous invite à le vérifier sur vos feuilles d'impôts locaux, il n'y a plus de colonne Région.

Malheureusement, cet état de fait perdure avec le nouveau Gouvernement et les collectivités, sauf certainement la Ville d'Antibes, sont toutes en grandes difficultés financières. Mais vous avez de la chance puisque ce soir à 18 heures, il y a le Conseil d'Administration du Lycée Audiberti qui va se tenir et je pourrai donc annoncer à ce Conseil d'Administration que le planning sera respecté.

La désignation de l'Architecte est en cours, l'année 2013 sera consacrée aux études comme il était prévu et les travaux commenceront bien en 2014.

C'est ce qu'est venu annoncer il y a quelques jours, le Vice-Président COPPOLA au Proviseur du Lycée.

Je ne terminerai pas cette intervention sans vous remercier pour la mise à disposition des locaux de la Rostagne qui va permettre à la Communauté scolaire du Lycée de vivre sereinement ces travaux de réhabilitation et d'extension pour un coût, donc de l'investissement régional sur la Ville d'Antibes, de 20 millions d'euros environ. Cela permettra de raccourcir la durée des travaux.

Vous le voyez, après la rénovation du Lycée Léonard de Vinci, de Jacques Dolle et le maintien du lycée Horticole, Antibes dispose de moyens importants et modernes pour les élèves de notre secteur.

Domage que cela ne soit pas le cas des enfants qui fréquentent les écoles élémentaires et maternelles de la Commune, vous auriez dû rédiger la même motion pour le groupe scolaire Jacques Prévert par exemple, pour les écoles du Pont Dulys, de Super Antibes, de Jean Moulin ou de Doniol et d'autres aussi.

En tout état de cause, si on ne vous a pas communiqué le calendrier de rénovation, il n'y a aucune raison pour qu'il ne vous le soit pas y compris sans passer par une motion.

M. GONZALEZ

J'ai représenté la Ville et en tant que Conseiller régional aussi, lors de la Commission pour la désignation de la maîtrise d'œuvre, il y a quatre mois environ, c'est vrai que le projet qui avait été choisi était un projet qui dépassait l'estimation prévue de 17 600 000 € HT, et que la Commission a dû se réunir à nouveau il y a un mois environ pour envisager un financement inférieur.

A cette occasion, effectivement, il a été dit que le financement était en péril, sans dire si les choses allaient aller jusqu'au bout ou pas.

Aujourd'hui Monsieur PIEL apporte des nouvelles de l'exécutif, tant mieux, mais je pense qu'il faut être vigilant d'autant que le Conseil municipal et vous-même en particulier Monsieur le Maire, vous aviez décidé de mettre à disposition de la Région, pendant la période des travaux, le collège de la Rostagne et ce qui faisait économiser dans l'opération, près de 500 000 euros, ce qui n'est pas rien par rapport à la préoccupation du financement de ces travaux.

Donc aujourd'hui il faut être vigilant, cette motion va dans ce sens, tant mieux. On se réjouira si les travaux se font dans ces conditions avec un planning respecté par rapport justement à l'engagement que nous avons pris sur le collège de la Rostagne car on ne peut pas indéfiniment bloquer ce collège s'il n'y avait pas les travaux.

M. AUBRY

Sur ce sujet j'ai contacté des Conseillers régionaux, ils m'ont assuré qu'il n'était pas question de reporter les travaux. L'architecte a été nommé récemment, donc ces travaux auront bien lieu et le budget régional sera voté le 14 décembre. Je ne vois pas de raisons de s'inquiéter sur ce sujet.

Les collègues qui m'ont assuré qu'il n'y avait aucun problème sont assez surpris de cette motion car elle n'a pas raison d'être puisque les travaux ne sont aucunement reportés.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

C'est bien, tout le monde est rassurant, sauf qu'il me semble qu'il y a à peine quelques semaines, comme l'a très bien rapporté Jean-Pierre GONZALEZ, il était question de diminuer prenant argument que l'Etat s'était largement désengagé comme l'a confirmé Monsieur PIEL et pour l'avenir pas pour le passé.

Je m'en suis ouvert au Président Vauzelle, qui m'a apporté des paroles rassurantes mais je demanderai à ce que cela soit dans le protocole d'accord entre la Ville d'Antibes, la CASA et le Conseil régional parce que les engagements écrits valent mieux que les engagements verbaux.

Je ne suis pas le seul à m'en être inquiété puisque j'ai appris que Monsieur PIEL lui-même avait fait son travail et avait été alerté sur le fait qu'il n'était pas question que l'on diminue la dotation du Lycée Audiberti, ce qui prouve bien que cela avait été envisagé comme le confirment les deux Conseillers régionaux qui siègent dans ce Conseil.

Maintenant qu'on soit revenu sur la décision et que l'on ait de meilleures nouvelles je m'en réjouis, je le ferai confirmer dans le protocole d'accord qui sera signé entre Antibes et la Région.

Par ailleurs, Monsieur PIEL, ce n'était pas la peine de faire une polémique inutile, je pense que si le Lycée Audiberti était dans l'état des écoles d'Antibes, je n'aurais jamais envisagé de faire une motion et pendant que l'on regardait le Lycée Audiberti depuis une bonne dizaine d'années, le Conseil général a reconstruit trois collèges.

Je vous propose que l'on maintienne cette motion compte tenu du fait que je souhaite l'introduire dans le prochain accord avec le Conseil régional et je pense, puisque vous êtes tous rassurés et que vous nous avez rassurés, cela ne devrait poser aucun problème à ce que cette motion soit votée à l'unanimité.

M. PIEL

...L'architecte n'a pas été désigné, il l'a désigné...

M. LEONETTI

Je n'ai pas insisté... Monsieur GONZALEZ et Monsieur PIEL ont dit qu'il n'avait pas été nommé.

M. PIEL

Bien sûr, sinon on le dirait.

Ce soir on a un Conseil d'Administration au Lycée Audiberti donc pour travailler sur cette question avec la communauté enseignante, je ne vais pas ici dire une chose et là-haut le contraire.

Le deuxième point est qu'effectivement, le lycée avait été retiré, il a fallu se battre parce que la Région, vous le savez, il y a un centre de gravité très bucco-rhodanien qui influe sur l'ensemble des dossiers de notre Région, c'est une bataille à mener, elle a été menée y compris grâce aussi à la Communauté enseignante du lycée qui s'est mobilisée.

Aujourd'hui effectivement on va voter le budget et sans le lycée Audiberti, pour ce qui me concerne je ne votais pas le budget. Voilà. On est arrivé à ce stade-là effectivement avec un accord puisque le budget est aujourd'hui public, je vous invite à le consulter sur le site du Groupe Front de Gauche, et que le Lycée Audiberti est bien budgétisé dès cette année.

Enfin, on ne participera pas au vote puisque pour nous cette motion est nulle et non avenue, il est bien dommage qu'on n'en ait pas discuté avant puisque j'aurais pu vous rassurer de vive voix.

M. LEONETTI

Si vous étiez totalement rassuré...

M. PIEL

Non mais depuis quelques jours...

M. LEONETTI

Si vous l'étiez totalement...

M. PIEL

La venue de Jean-Marc COPPOLA c'est la semaine dernière pour l'inauguration du lycée de Drap, vous voyez, c'est seulement depuis quelques jours.

M. LEONETTI

J'ai eu les mêmes alertes que vous et j'ai vu le Président, peu importe à qui revient cette probable victoire, et si elle doit vous revenir je vous l'attribuerai volontiers.

Ce qui est important pour moi c'est que le lycée se fasse, qu'on me donne un calendrier, et qu'on ne brade pas le lycée sous prétexte qu'il y a des manques d'engagement de l'Etat dans les années futures et sous prétexte que c'est un lycée qui, éventuellement, est un peu éloigné de la métropole marseillaise.

On est d'accord sur ce point. Vous ne pouvez pas me reprocher de m'en être inquiété, de m'en être ouvert, d'avoir aussi fait la pression nécessaire compte tenu de l'engagement de la Ville d'Antibes dans ce dossier. M. AUBRY.

M. AUBRY

L'information que j'ai eue, je l'ai eue assez récemment de la part d'un autre conseiller régional qui fait partie de la majorité, c'est M. Philippe MUSSI. Il était à l'Aréa et il m'a certifié que l'architecte avait été désigné.

M. LEONETTI

Vous voyez cette motion a eu au moins l'avantage, M. AUBRY, que vous vous intéressiez au Lycée Audiberti et que vous appeliez un conseiller régional, de votre majorité.

M. AUBRY

Je discute souvent avec M. MUSSI.

De même M. MUSSI, M. ROUX ou M. GONZALEZ m'ont vu récemment pour la Rostagne et Audiberti, il me semble.

M. LEONETTI

Ecoutez, maintenant, on attend donc les engagements écrits. Puis ensuite, on attend les travaux qui débutent et à ce moment-là, la Ville d'Antibes mettra à disposition le collège de la Rostagne, comme elle s'y est engagée et comme elle le fera. Alors qui est contre cette motion ?

M. AUBRY

Explication de vote. Comme nos collègues, nous ne participons pas au vote puisqu'à notre avis, cette motion n'a pas lieu d'être.

M. LEONETTI

Qui ne dit mot consent. Qui est contre ? Qui s'abstient ? cinq non-participations au vote : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY. **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

La motion est adoptée et nous l'enverrons donc au Président VAUZELLE.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2012 - PROCÈS VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI

Pas d'observation, personne n'est contre, ni s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

Petite information, vous avez désormais un petit disque et vous avez la possibilité avec votre téléphone portable, de récupérer le pictogramme qu'il y a dessus et d'avoir directement les ordres de jour. Je rappelle que « Flashcode » est une application gratuite. Bon, je ferme la parenthèse numérique.

Mme MURATORE

Vous devriez doter les élus de smartphones.

M. LEONETTI

Il y a déjà l'ordinateur, Madame MURATORE Il ne faut pas exagérer. Le tout, c'est de savoir si on est américain ou sud coréen. C'est ça la question. (*rire*) Et comme les deux sont à Sophia, tout va bien.

Je passe au vote. Personne ne s'abstient, personne n'est contre. La délibération est adoptée à **l'unanimité.**

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

Pas d'observation, tout le monde en a pris connaissance.

Le Conseil municipal en prend acte.

00-3 - PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Chers collègues, vous en avez pris connaissance. Si je le résume et de manière un peu laconique, je dirais que l'ensemble des délégations de service public remplit les obligations du service public, que les redevances sont payées à la Ville d'Antibes, qui en restitue une partie à l'État. La plupart sont dans une situation financière saine. Quelques-unes sont dans une situation plus délicate, mais aucune plage n'apporte un bilan en difficultés.

Je vous rappellerai aussi que les plages données en DSP correspondent à 343 personnes salariées directement sur le domaine public DSP, ce qui monte à, DSP + AOT, 1 200 salariés. Je vous rappelle que les DSP rapportent 1 295 235 euros et que nous reversons 629 996 euros à l'État et que nous avons par ailleurs 282 395 euros sur les AOT, ce qui revient à vue de nez à quelque chose qui est près du million d'euros pour la Ville d'Antibes.

Voilà ce que je voulais vous rappeler. Le lot 35 a disparu puisque la plage concernée n'a pas été en mesure de respecter ses engagements de délégation de service public et que les travaux de conformité n'ayant pas été effectués, la résiliation du contrat DSP a été faite en décembre 2011 et l'établissement a été détruit début de la saison 2012. La plage redevenant, bien entendu, publique.

Intervention la Gauche et l'Écologie, PS et Verts. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

D'abord vous le savez, nous estimons qu'il y a beaucoup trop de plages privées sur notre Commune. Mais par contre...

M. LEONETTI

Il y en a une de moins.

Mme DUMAS

Une de moins, c'est vrai.

M. LEONETTI

Faut pas forcément s'en réjouir, mais c'est un fait.

Mme DUMAS

Non parce que c'est plutôt la mer qui gagne sur le sable.

Donc, nous avons aussi conscience par contre que 1 200 personnes – vous l'avez rappelé – ont travaillé cet été sur les plages. Cependant, les plages publiques pourraient aussi générer des emplois et pas simplement d'ailleurs basés sur l'accueil et le service comme le label qualité « tourisme » le favorise et comme l'accueil de personnes à très fort pouvoir d'achat, comme le souligne certains rapports, entre autres, je pense au rapport d'une plage qui souligne avant tout sa volonté d'accueillir des personnes à très fort pouvoir d'achat.

Je rappelle alors une évidence. Le littoral appartient à l'État et doit être accessible à tous. Et d'ailleurs à noter qu'apparemment des efforts notoires ont été faits sur la bande de littoral qui doit être respectée et donc accessible à tous piétons.

Donc, revenons plus précisément aux rapports qui nous ont été fournis. Tout d'abord, une remarque. Le fait que les analyses économiques et financières soient faites par les services de la mairie permet d'économiser 70 000 euros, comme quoi le service public et la qualité du travail des fonctionnaires sont vraiment une très bonne chose.

M. LEONETTI

Merci pour nous.

Mme DUMAS

Pour les fonctionnaires surtout.

M. LEONETTI

Et sur le choix politique qui a été fait.

Mme DUMAS

Aussi ! Je constate aussi que les plages et plutôt les plagistes se portent plutôt bien malgré une forte disparité dans les chiffres d'affaires. Je constate aussi que les réfractaires au règlement sont toujours les mêmes ou souvent les mêmes du moins. Comme par exemple la plage des Pêcheurs qui remet son rapport très en retard malgré plusieurs relances des services. Il me semble que les délégataires qui ne respectent pas les services municipaux doivent être pénalisés.

Une dernière remarque, au lieu d'axer le travail des plagistes sur le label qualité tourisme, nous pensons qu'il serait plus judicieux de valoriser les plages qui respectent les critères sociaux dans les emplois et les critères écologiques en ce qui concerne le traitement des déchets. Donc la Ville pourrait peut-être valoriser ces critères qui vont dans le sens du développement durable et ne pas s'enfermer sur le seul côté mercantile de certains plagistes. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Mme DUMAS, on ne s'appuie pas uniquement sur le côté mercantile. Encore que quand je vois que 1 million d'euros revient dans les caisses de la Ville et qu'il y a 1 200 personnes qui ont un emploi, je trouve que c'est plutôt positif à la fois sur le plan social et financier de la Ville.

Mais en même temps, vous le savez, il y a un décret « plage ». Il est bien centré sur l'environnement. Il est bien centré sur la démontabilité, l'utilisation des matériaux, la capacité justement à préserver le milieu naturel. Donc il n'y a pas une seule optique.

Quand on fait une délégation de service public, on regarde toujours les deux éléments de la délégation, c'est-à-dire que le service public doit être rendu et que la redevance doit être payée. Pardon de dire les choses de manière un petit peu caricaturale et brutale, dans les deux cas, c'est le rapport que l'on vous propose.

Mais on ne peut pas dire non plus que on soit obsédé par le moindre euro qui tomberait dans l'escarcelle de la Ville quitte à dénaturer l'environnement ou à dégrader le climat social.

Mme MURATORE

Tout d'abord, je réagis par rapport à ce que vous dites si le service public est rendu, OK. Mais n'oublions l'impact sur les autres plages. Je vais y venir.

Alors tout d'abord, quelques remarques globales sur toutes les DSP que nous allons examiner aujourd'hui. Cette année encore les rapports des délégataires n'ont pas été remis à la Commission consultative des services publics locaux. Seules les synthèses de la Ville ont été remises en séance. Nous n'avons pu disposer des rapports des délégataires qu'avec le CD du Conseil municipal. Nous souhaiterions pour les CCSP suivantes, disposer de tous les documents pour la réunion des commissions pour pouvoir travailler ces documents à l'avance.

Cette année encore, nous disposons d'une synthèse des rapports des délégataires et non d'une analyse telle que prévue par la loi. Ça, c'est général. Alors plus globalement sur les plages, nous rappelons de nouveau que pour nous, il y a trop de plages privées sur Juan-les-Pins. Une meilleure répartition sur le territoire permettrait aux touristes n'ayant pas les moyens ou l'envie d'aller sur une plage privée, de bénéficier quand même d'une plage publique plus attrayante, avec moins de cohue et trouver une place pour poser sa serviette.

Sur les contrats, les rapports qui nous sont remis... - oui parce que je ne sais pas si vous êtes allés voir la plage publique de Juan-les-Pins, il faut y aller tôt le matin pour pouvoir poser sa serviette - nous constatons malgré un léger mieux les rapports annuels sont toujours remis en retard. Il y a encore des délégataires qui présentent des rapports consolidés ne permettant pas d'analyser l'activité déléguée.

Nous ne pouvons imaginer que ces entreprises ne disposent pas d'une comptabilité analytique permettant de présenter un rapport précis sur l'activité déléguée. Il nous semble que dans le cahier des charges, ce point était bien précisé.

Plusieurs plages annoncent toujours un endettement et des résultats déficitaires. Nous étions étonnés que ce point ne soit pas pris en compte lors du renouvellement de la DSP et dans la majorité des cas, la rémunération du délégataire n'est pas précisée, ce qui ne permet pas d'analyser la structure du déficit annoncé. Il y a encore des rapports qui ne font pas apparaître la redevance payée à la Ville.

En ce qui concerne les contrôles, nous constatons, depuis quelques années, une réelle volonté de la Ville de contrôler les DSP, ce qui pour nous est positif. Mais aucune indication sur le nombre de contrôles par plage et donc quelles garanties que les remarques ont été prises en compte, je dirais, définitivement et non pas juste au moment du passage du contrôleur. Encore trop de plages ne respectent pas la loi littoral et ne laissent pas libre la bande des 4 mètres et le libre usage tel que prévu.

Alors, un point particulier. Nous vous avons alertés sur le fait que des plagistes posaient des palissades pour clôturer leur plage, ce qui est interdit par le cahier des charges. Que constatons-nous ? Lors des contrôles, les services découvrent les palissades. Mais au lieu de faire enlever ces palissades, vous avez décidé de les autoriser, de les généraliser, simplement en leur donnant un aspect un peu moins inesthétique. Il est inadmissible de tolérer ces palissades.

Les usagers des plages publiques ne sont pas des sous-clients de la station qui ne peuvent pas disposer d'un espace libre, que des palissades bloquent leur vue. On est toujours dans un espace public même si l'exploitation en est déléguée. De plus, sur des plages libres où existent des cabines publiques, celles-ci ne sont pas toujours ouvertes à la disposition des usagers.

Donc, nous insistons pour que les palissades soient enlevées, que des cabines et des WC vraiment publics soient installés sur les plages publiques. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur les contrôles, effectivement, sans faire un contrôle tatillon quotidien quatre fois par jour, il y a des contrôles qui se globalisent avec un contrôleur qualité qui va passer systématiquement sur les plages et dont la mission va être essentiellement de la coordination de l'ensemble des autres services puisque quand on fait des contrôles, cela porte sur la sécurité sanitaire, sur l'occupation du domaine public et sur la qualité du service balnéaire, etc.

Sur les palissades, nous avons interrogé l'État. Je veux dire que l'État est sur son domaine. Quand il y a une construction, la demande de travaux passe par l'État. Quand il y a une palissade même transitoire qui délimite un espace public, c'est l'État qui donne son autorisation. Et effectivement, nous, nous avons dit que ces palissades devaient avoir un caractère esthétique parce que ça me paraît quand même la moindre des choses que ce ne soit pas des morceaux de bois ou des canisses posées ici ou là.

Donc, dans le cadre de ce que l'État autorise, nous avons demandé un élément qualitatif supplémentaire. Donc, sur ce plan-là, il y a la délégation de service public qui est du ressort de la Ville puisque c'est la Ville qui est en délégataire et qui l'a lancée. Et le contrôle du délégataire appartient donc à la Ville et elle le fait et puis il y a des sanctions quand elles ne sont pas respectées.

Et puis, il y a l'autorisation de ce qui est construit, de ce qui est aménagé sur le domaine public de l'État et à ce moment-là, ce sont les services de l'État qui donnent leur feu vert ou qui ne le donnent pas.

Il n'y a pas de vote. C'est une information.

00-4 - STATIONNEMENT – CONCESSION / CONSTRUCTION DU PARC PRÉ AUX PÊCHEURS - PRISE EN CHARGE D'UNE ÉPAVE ANTIQUE LORS DES FOUILLES - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

C'est encore une délégation de service public, mais je vois mal comment la Ville aurait pu gérer cela en régie.

Lorsque nous avons initié la DSP du parking du Pré des Pêcheurs, nous savions que nous avions un risque de découverte archéologique et nous l'avions évalué. À l'époque, les services et les bureaux d'étude qui sont à peu près les mêmes que ceux qui travaillent sur les fouilles, nous avaient dit que ça devait monter aux environs de 1,5 million. Nous avons donc par sécurité demandé 500 000 euros de la part du délégataire et provisionné 2 millions d'euros de redevance capitalisée, dont 1 million d'euros immédiatement donné à la Ville au moment des travaux pour permettre effectivement de couvrir ce qui était possible.

On a bien fait de voir un peu plus large puisqu'aujourd'hui, si on regarde l'ensemble des travaux, on s'aperçoit qu'on a renégocié avec le délégataire et on est passé de 500 000 à 880 000. Mais pour autant, les fouilles initiales qui étaient de 1,5 million, ont augmenté et ont abouti à la charge de la Ville à 2,5 millions.

Aujourd'hui, il n'y a plus de découverte archéologique, donc on peut considérer que les éléments ont été bouclés dans le budget maximal prévu initialement. Il y a un élément positif, ces fouilles, même avec cette découverte archéologique majeure, n'ont pas pour autant retardé considérablement les travaux puisque de la loi sur l'archéologie préventive découlent à la fois une obligation de ne pas bloquer le chantier, mais en même temps, la prise en charge par le maître d'œuvre de l'ensemble des fouilles, en l'occurrence de la Ville d'Antibes.

Voilà l'explication et l'ensemble des propositions que nous vous faisons aujourd'hui sur cet avenant n°2 et je donne la parole à la Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

M. PIEL

J'avais demandé à intervenir sur le dossier 04-4 qui porte sur le site TDF qui va abriter les vestiges... mais bon, si je pouvais intervenir sur les deux, sinon j'interviendrai en deux parties. Ce n'est pas un problème.

M. LEONETTI

Si vous voulez, je présente l'autre.

M. PIEL

Je pense que c'est lié quand même.

M. LEONETTI

Si le Conseil est d'accord, je présente immédiatement l'autre qui a un lien effectivement et qui était attribuée à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN et je lui propose de la présenter.

04-4 - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - VESTIGES DU PRÉ DES PÊCHEURS - CRÉATION D'UN CENTRE DE CONSERVATION ET D'ÉTUDE À ANTIBES - CONVENTION-CADRE ET CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ÉTAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Effectivement, Monsieur le Maire, vous avez rappelé que c'est une découverte majeure et donc la Ville d'Antibes a manifesté la volonté d'être dépositaire de ce mobilier archéologique ici sur le territoire et d'en assurer elle-même la conservation, la mise en valeur et la diffusion de la connaissance.

Donc, dans ce cadre, la création actuellement en cours d'étude d'un centre de conservation et d'étude à Antibes sur le site des anciens bâtiments TDF, 6 chemin Rabiac Estagnol. Ces bâtiments devront faire l'objet d'aménagements pour pouvoir obtenir à terme le statut de CCE et accueillir les collections archéologiques en application de l'article R. 523-68 du Code du patrimoine. Ils permettront également de garantir la conservation pérenne de ces vestiges archéologiques mis au jour dans le cadre d'opérations de fouilles préventives autorisées par l'État.

Donc une convention d'une durée de dix ans, dite convention-cadre, relative à la création d'un centre de conservation et d'étude à Antibes, est soumise au Conseil municipal ce jour et précise l'ensemble des modalités de mise en œuvre de ce projet.

La gestion scientifique du centre de conservation et d'étude sera placée sous la responsabilité du Directeur des musées de la Ville et les engagements financiers consentis par les parties État et Commune feront l'objet d'un avenant à la présente convention dite cadre. Ils indiqueront les participations financières respectives des parties et détermineront donc le programme des travaux et son calendrier.

En tout état de cause, la Ville assurera les charges relevant du propriétaire et en ce qui concerne l'État, le ministère de la Culture et de la Communication DRAC PACA, le service régional de l'archéologie, apportera selon les disponibilités des dotations budgétaires annuelles, une contribution financière à la fois pour les aménagements intérieurs et pour soutenir la création d'un poste d'attaché de conservation pour une durée n'excédant pas trois années consécutives. Le service des musées apportera une contribution financière pour la conservation préventive et la restauration des collections archéologiques inscrites à l'inventaire des musées de la Ville.

Une convention annuelle relative à la conservation des objets archéologiques déposés dans un centre également jointe à la présente délibération et dont vous avez pris connaissance, est établie entre la Ville d'Antibes et l'État.

Nous sollicitons d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'État cette convention-cadre et la convention annuelle relative à la conservation des objets archéologiques mais aussi de signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations de ce centre et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet que Monsieur le Maire va vous présenter.

M. LEONETTI

Puisqu'on présente maintenant, je souhaitais rajouter un petit alinéa au premier paragraphe de la deuxième page. « *Les engagements financiers consentis par les parties État et Commune feront l'objet d'un avenant à la présente convention dite cadre. Ils indiqueront les participations financières respectives des parties, déterminera le programme des travaux et son calendrier.* » Je souhaiterais qu'on y ajoute « *et conditionnera la mise en œuvre et la pérennité du projet.* ».

C'est une précaution que vous comprenez. On s'engage avec l'État pour dix ans, on met à disposition un bâtiment. Je souhaiterais avoir la certitude que le projet aille à son terme avec un niveau de financement qui ne fait pas regretter à la Ville d'Antibes d'avoir attribué cet espace à l'extension au fond du musée d'archéologie dans le cadre d'une convention dans laquelle la Ville serait éventuellement un jour la seule à apporter son soutien financier.

Donc avec votre accord, je souhaiterais rajouter « *et conditionnera la mise en œuvre et la pérennité du projet.* »

M. PIEL. Est-ce que j'avais une intervention de prévue ? Non, la même. Donc, c'est vous qui intervenez sur les deux.

M. PIEL

Sur le rajout, nous votons des deux mains ce rajout, évidemment.

Par contre, sur le premier dossier donc l'avenant n°2, pour notre part, nous nous félicitons de ne pas avoir voté l'avenant n°1 dont le contenu avec la répartition des coûts vous amène à nous présenter ce nouvel avenant qui impute une nouvelle dépense à la Commune et donc aux Antibois.

Je vous rappelle votre engagement initial : « *Ce nouveau parking ne coûtera rien aux Antibois : c'est cela l'avantage d'une DSP.* » J'ai terminé la citation.

La précédente facture s'élevait à 1 525 000, celle-ci à 451 345 euros. Nous sommes à 2 millions TTC pour la Ville. Pourtant c'est bien la société Q-Park par sa filiale Serimo qui a en charge la construction, l'exploitation en affermage du parking plus d'ailleurs ceux des parkings de la Poste et des Frères Olivier.

On pourrait penser qu'elle assume ce genre de dépenses d'autant que l'on pouvait imaginer faire quelques trouvailles sur ce site, vous l'avez souligné.

Pour cela, il aurait fallu intégrer au cahier des charges la prise en compte de la totalité des frais pour le bénéficiaire comme prévu à l'article L. 523-8 du Code du patrimoine qui fait supporter ce coût à l'aménageur. Libre à celui-ci de le répercuter à travers la convention. On n'était pas obligé de payer ce montant-là, d'autant plus qu'on ne bénéficiera pas des avantages de Q-Park quand le parking sera ouvert.

Donc sur ce dossier, on ne le votera pas.

M. LEONETTI

Je peux vous répondre là-dessus, M. PIEL ?

M. PIEL

Bien sûr, bien sûr.

M. LEONETTI

La loi sur l'archéologie préventive précise la notion d'aménageur. L'aménageur, c'est la Ville d'Antibes. Comme on savait qu'on allait trouver un site archéologique, on a interrogé des archéologues dans le bureau d'étude et on leur a demandé qu'ils évaluent que ça allait coûter. Ils nous ont dit que ça allait coûter 1,5 million. Donc, par précaution, j'ai demandé 2 millions de redevance capitalisée dont 1 million immédiat, 1 million à la fin du chantier et j'ai demandé 500 000 euros de la part du délégataire et pas de l'aménageur pour couvrir les frais d'archéologie.

Si ça avait coûté moins cher, on aurait encaissé quand même le million d'euros au début et à la fin. Il se trouve qu'on a fait une découverte exceptionnelle. Sur l'ensemble du littoral méditerranéen, un bateau de cette date conservé parce qu'il est dans la vase jusqu'à une certaine hauteur et pas dans l'eau, est une découverte exceptionnelle sur le plan archéologique.

Donc, je répète, ce n'est pas moi qui considère qu'elle est exceptionnelle. Comme tout un chacun, je vois un fond de bateau dans le fond du port. On me dit, c'est exceptionnel. Donc à partir de là, on va le prélever. Je n'ai pas beaucoup eu à discuter. C'est du patrimoine antibois.

Donc dans ce cadre-là, on arrive à un montant maximal sur lequel la Ville pourrait être engagée qui dépassait le 2,5 millions, c'est-à-dire ce qu'on avait envisagé. C'est la raison pour laquelle j'ai convoqué le délégataire et je lui ai dit qu'il prenait 300 000 euros de plus et qu'il les a donc avalés dans la proposition qui était la sienne pour faire en sorte que je tienne l'engagement que j'ai pris.

Et donc, ça ne coûtera rien aux contribuables puisque les 500 000 euros sont donnés directement par le délégataire et que les 2 millions d'euros en provisions, vont être probablement, malheureusement ou heureusement, utilisés pour conserver cette épave exceptionnelle.

M. PIEL

Vous venez de nous annoncer qu'il fallait rajouter quelques lignes pour bien cadrer TDF, pérenniser, et c'est à ce moment-là qu'on pouvait très bien trouver dans la convention une formule qui fasse que le délégataire prenne à sa charge la totalité. Nous, on est aménageur...

M. LEONETTI

Mais, il le fait.

M. PIEL

Non !

M. LEONETTI

J'ai préféré le mettre en fixe...

M. PIEL

Alors, je ne comprends pas.

M. LEONETTI

M. PIEL, j'ai préféré le mettre en fixe sur une redevance capitalisée parce qu'on ne savait pas ce qu'on allait trouver. Et on savait qu'on allait trouver des amphores ou des débris de matériau, mais on savait qu'on était dans un port et la probabilité de trouver une épave était rare. Donc, le probable coûtait 1,5 million. Donc j'ai mis la barre à 2,5 millions. Si on n'avait rien trouvé, on aurait encaissé quand même 2,5 millions.

On a trouvé quelque chose, on va donc utiliser tout l'argent qui était prévu pour le faire. Mais c'était quand même plus prudent de fixer une barre haute quitte à ce qu'on ne l'atteigne pas et qu'on encaisse quand même la redevance, plutôt que de dire « vous prenez en charge la totalité » et se trouver après, si on n'avait pas trouvé l'épave, avec un délégué qui n'aurait envisagé que quelques centaines de milliers d'euros.

C'était plutôt un élément de précaution. C'est plus sécurisant de dire « vous allez me donner 2,5 millions et puis j'en fais mon affaire et puis si on n'arrive pas aux 2,5 millions, on encaisse la différence ». Que de dire « vous prenez l'ensemble des travaux » et puis l'ensemble des travaux aurait abouti à 1,5 million et à ce moment-là, on n'aurait pas encaissé la différence. Donc on a choisi la sécurité et j'ai tenu mon engagement.

M. PIEL

Non, mais là, on n'est pas d'accord, mais ce n'est pas grave.

M. LEONETTI

Après pour le reste, pour le terrain, le patrimoine TDF, je ne dis pas que ça ne coûtera rien à la Commune. Je dis simplement que je veux être extrêmement prudent et je regarderai bien la convention parce que je ne veux pas me retrouver seul à investir là où cela n'était pas prévu initialement dans un contrat. Je dis bien aujourd'hui, que l'engagement que nous prenons aujourd'hui sur la deuxième délibération est conditionné à l'aide de l'État. La Ville d'Antibes à elle toute seule ne va pas assumer 1,5 million de travaux à l'intérieur du bâtiment plus le fonctionnement d'un conservateur, plus l'aménagement intérieur. C'est cette précaution-là que je prends. Je prends des précautions avec le public comme avec le privé.

M. PIEL

Non, mais là, la précaution nous va là et c'est pour ça que nous voterons cette délibération, donc le rapport TDF, tout en étant attentifs à ce qu'on ne reproduise pas l'erreur de la salle d'exposition du Val Claret. Franchement...

M. LEONETTI

Elle n'a pas coûté cher, celle-là par contre.

M. PIEL

Elle n'a pas coûté cher, mais franchement, c'est un hangar. Donc moi je dis que c'est un hangar qui d'ailleurs devait être ouvert à la rentrée au public. On ne sait pas s'il est ouvert. Moi j'y ai été plusieurs fois, je voulais voir. C'est toujours fermé, il n'y a personne.

Enfin, le portail est ouvert, on peut rentrer. Mais après à l'intérieur, on est seul. On ne peut pas prendre l'aqueduc, rassurez-vous. Ce n'est pas très esthétique et pas digne des pièces qui y sont exposées. Donc, nous on sera très attentifs à ce que TDF ne ressemble pas à cela. Mais TDF, le bâtiment déjà existe et il est d'une autre architecture effectivement plus ancienne, mais quelque part beaucoup plus moderne que ce hangar.

M. LEONETTI

Vous confirmez donc par là que j'ai bien fait de ne pas le faire démolir et de le conserver.

M. PIEL

On n'a jamais dit qu'il fallait le démolir. Pourquoi ?

M. LEONETTI

D'accord.

M. PIEL

Juste une digression par rapport au Val Claret. J'ai aperçu l'aqueduc, mais les vestiges de la nécropole qui ont été découverts à cet endroit, ils sont exposés où ? Ça, c'est une question pas à réponse aujourd'hui.

Alors pour revenir au site TDF. Ces vestiges ont effectivement besoin de lieux accueillants et correspondant à l'image des objets présentés. Effectivement, ce bateau enfin ce navire – je ne sais pas comment on peut l'appeler – est exceptionnel. Pour une ville exceptionnelle, c'est normal que la découverte soit exceptionnelle.

M. LEONETTI

On est complètement d'accord là-dessus.

M. PIEL

Alors les locaux choisis nous semblent être en conformité, encore faudrait-il les aménager comme il faudra être attentif aux servitudes, aux accès, aux stationnements. Ce quartier commence à être saturé en termes de circulation. Il faut donc prévoir une augmentation significative à terme des transports en commun pour qu'il n'y ait pas un engorgement à ce niveau-là. Sur ce bout de chemin de Rabiac Estagnol, il y a vraiment une circulation aujourd'hui très importante.

Dernier point, il est indiqué dans le rapport qu'un comité scientifique sera créé. Je n'ai pas vu dans les cinq personnes qu'il y ait un élu. Monsieur le Directeur général des Services y siège et tant mieux, mais je pensais que Madame l'Adjointe à la Culture allait siéger dans ce comité puisque après ce ne sont que des techniciens... de valeur, mais...

M. LEONETTI

La proposition qui nous a été faite par la DRAC, c'est qu'il n'y ait pas d'élus et qu'il y ait qu'un comité administratif, technique et scientifique. Donc nous, on est très obéissant, vous savez, par rapport aux services de l'État. Vigilants, mais obéissants.

Mme MURATORE, vous vouliez intervenir sur la première, la deuxième ?

Mme MURATORE

La première parce que, dans votre présentation, vous oubliez toujours que Q-Park bénéficie depuis juillet 2009, de deux parkings qui rapportent 800 000 euros par an. Donc ça vous l'oubliez. Effectivement, il a versé 1 million. Mais depuis juillet 2009, il les a encaissés alors que c'était la Ville qui les encaissait précédemment.

M. LEONETTI

Oui, et puis il a fait les travaux de rénovation sur le premier parking et dès que le parking du Pré des Pêcheurs sera terminé, il fera près de 1 million de travaux sur le parking de la Poste. Et ça, vous oubliez de le mentionner. Il y a eu un accord global. Il ne vous plaît pas.

Toujours est-il que c'était une offre qui était bien meilleure que les autres et qu'elle a été optimisée et aujourd'hui, personne ne conteste, je pense, l'utilité de faire un parking sur le Pré des Pêcheurs même si le chantier est pénalisant pour la vieille ville, je le reconnais, mais c'est le prix à payer pour obtenir quelque chose de satisfaisant. Et à la fin, on aura une esplanade sur les remparts qui nous donnera en plus une valorisation de la vieille ville.

Ensuite, fallait-il, dans la période dans laquelle nous étions après nombreux investissements qui ont été faits sur des grands projets, faire porter ce projet-là par la Ville d'Antibes ? Moi, je vous garantis qu'avec les aléas qu'il y a eu – je ne parle pas de l'archéologie, je parle des aléas dus au sol, à l'eau, aux difficultés et à l'ensemble – et bien, c'est une bonne chose que cela ait été fait non pas en régie directe, mais par un délégataire qui, de temps en temps, a absorbé les imprévus comme doit le faire un délégataire quand il a une mission de délégation de service public et qu'il investit.

Et dans cet investissement, il y a une prise de risque. La Ville a sécurisé le problème de l'archéologie à hauteur de 2,5 millions et vous verrez qu'à la fin, ça ne sera pas atteint.

Et puis en même temps, tous les aléas et les difficultés du chantier, ils incombent à l'aménageur. On a fixé les prix et comme la rentabilité initiale de ce parking n'était pas évidente puisqu'on créait un parking de 600 places immédiatement, on s'est mis dans une configuration où on a donné une exploitation de l'ensemble, permettant une certaine homogénéité. Et effectivement, on a pu déléguer les autres parkings puisqu'ils étaient entièrement payés et qu'ils revenaient dans le giron de la Ville, mais il y avait 2,5 millions à dépenser pour les mettre à niveaux.

Donc aujourd'hui, on voterait à la fois l'archéologique, puis les 2,5 millions d'aménagements des parkings et vous me diriez encore « comment ça se fait que les parkings ne sont pas encore rénovés ? ». C'est une différence fondamentale entre nous.

Moi, je suis très vigilant dans les délégations de service public et j'y suis favorable. Je rappelle que le fondement juridique s'appelle la loi Sapin et qui concerne la « transparence et gestion des services publics ». Vous ne perdez pas votre service public, on vous le rend à la fin de la délégation de service public. Les investissements sont effectués avec risques et périls par justement le délégataire.

Il se trouve que là, sur le sujet qui nous préoccupe, c'est un sujet sur lequel il y a une loi qui est l'archéologie préventive, ce n'est pas le délégataire qui prend le risque, c'est l'aménageur. Dans la négociation, on a pris la précaution de faire que l'aménageur, Ville d'Antibes, a demandé au délégataire de provisionner 2,5 millions et on a bien fait ! Parce que la preuve, c'est que l'on a trouvé le navire romain. Voilà !

Donc ça ne coûtera rien aux contribuables antibois. Après, la question, il y en a qui me disent « franchement 2,5 millions pour l'épave, on aurait pu la recouvrir, etc ». Je ne le crois pas. Je crois que le patrimoine de la Ville d'Antibes vaut que une fois tous les 2 000 ans, on dépense 1 million d'euros pour garder l'épave qu'on découvre et qui était là depuis 2 000 ans. Voilà ! On ne dépense pas là, puisque on l'a provisionné dans le cadre de la délégation de service public.

00-4 : Alors, première délibération, je la mets au vote. Qui est contre ? 3. S'abstient ? 2.

Délibération adoptée à la majorité par **40 voix POUR sur 45** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

04-4 : Deuxième délibération. Et je vous rappelle que j'ai soumis à votre approbation une phrase complémentaire. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. LEONETTI

Je vais passer à la délibération qui est portée par Georges ROUX qui doit aller au conseil d'administration du collège Sydney BECHET à 17 heures, qui est tout neuf. Le collège, il est tout neuf, pas Georges ROUX. (*rires*)

MONSIEUR ROUX

03-1 - CLASSES DE DÉCOUVERTE DES ÉCOLES PUBLIQUES - PARTICIPATION COMMUNALE – APPROBATION

M. ROUX

Enfin, si. Si, je peux faire le bœuf aussi avec Bechet, si. (*rires*)

Bon enfin, avant le bœuf, il y a les classes de découverte des écoles publiques.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que chaque année scolaire, 800 élèves des écoles primaires antiboises bénéficient de séjours en classe de découverte. Qu'ils se rendent notamment dans les quatre écoles départementales de neige d'altitude et de mer, qui sont gérées par le Conseil Général et que le département des Alpes-Maritimes a décidé selon la formule très simple que vous avez en page suivante la révision de ce montant à compter du 1^{er} septembre 2012, la participation communale passera de 9 euros à 9,30 euros.

Le tarif journée par enfant et l'enveloppe totale à prévoir est de 2 000 euros. J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Très bien ! Cette délibération ne me semble pas porter de grandes contradictions. Il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

Départ M. Georges ROUX – Procuration à M. André-Luc SEITHER

Présents : 34 / Procurations : 11 / Absents : 4

M. LEONETTI

Avec votre autorisation, je reviens sur la délibération 00-5.

00-5 - ENVIRONNEMENT - RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE EXERCICE 2011 / 2012 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

La présentation au Conseil municipal de ce rapport est une obligation. C'est Sarah MORISSE qui nous le présente.

Un diaporama portant sur le rapport en matière de développement durable pour l'année 2011 a été présenté par Mme Sarah MORISSE, Chargée de projets Eco-Quartier, au sein de la Direction Santé Environnement et Développement Durable.

Mme MORISSE

Comme vous venez de le dire, le rapport sur la situation en matière de développement durable est une obligation pour les collectivités supérieures à 50 000 habitants depuis la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 17 juin 2011.

Ce rapport dresse le bilan des actions au regard des cinq finalités du développement durable que vous découvrirez ici, qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la dynamique de développement selon les modes de production et de consommation responsables.

Mais aussi de cinq éléments de méthodes qui sont déterminants quand on mène une démarche de développement durable, qui sont : la participation de la population et des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation et l'amélioration continue. Donc le rapport se structure selon ces finalités et ces éléments de méthodes. Cela en fait un rapport un peu hétéroclite qui reprend les actions de la Ville menées sur 2011 et un petit peu sur 2012 quand c'est lié ou quand c'est dans la continuité. C'est pourquoi j'ai choisi de vous présenter uniquement quelques actions fortes par finalité aujourd'hui.

Une première finalité, la lutte contre le changement climatique. Voici un récapitulatif des économies réalisées depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre du plan d'action du service maîtrise de l'énergie de la Ville, qui a généré donc 105 000 euros d'économies, 300 mégawatts/heure non consommés, 100 tonnes de CO² qui n'ont pas été rejetés dans l'atmosphère et 4 000 m³ d'eau non consommés.

Pour illustrer un petit peu ces chiffres, on a d'abord l'effort qui a été réalisé avec l'acquisition de 14 nouveaux véhicules utilitaires qui fonctionnent au gaz naturel. Donc on dispose maintenant de 37 véhicules roulant au gaz naturel qui génèrent des économies.

En matière d'efficacité énergétique et thermique, la commune a poursuivi son effort de remplacement des équipements énergivores avec notamment la rénovation de chaufferies. Par exemple, école Peynet, gymnase Salusse-Santoni.

Ou encore le changement des sources lumineuses avec le remplacement, par exemple musée Picasso, des spots halogènes par des leds.

Deuxième finalité, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Ici, on peut noter une volonté de reconquête des espaces naturels progressive, avec notamment l'extension de la superficie des sites gérés pour le Conservatoire du Littoral que sont le Fort Carré et le bois de la Garoupe. Et puis l'acquisition de la prairie humide de la Brague avec le Conservatoire des espaces naturels en vue de mieux la préserver et d'en maîtriser la gestion.

En parallèle de ces actions, les agents des Espaces verts sont formés aux pratiques et techniques durables pour coïncider avec ces politiques mises en place.

On l'oublie trop souvent quand on évoque le développement durable, c'est la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Ici, on peut citer encore une fois à titre d'exemple les efforts réalisés pour ouvrir les musées à tous les différents publics y compris handicapés sensoriels et moteurs. À ce titre, un label « tourisme et handicap » a été attribué au musée Picasso et au musée d'archéologie.

La Ville contribue à l'épanouissement de la population à travers ses actions en matière de sport, d'animation, de culture, d'aménagement. Ça se concrétise par exemple dans le cadre du projet quartier durable des Semboules pour lequel les habitants ont été invités à rejoindre les services techniques de la Ville afin de faire des propositions concrètes et améliorer leur cadre de vie. Mais aussi bien sûr, à travers les multiples chantiers lancés ou poursuivis actuellement que sont entre autres, la reconversion de l'ancien tribunal en théâtre, le Palais des Congrès et puis bien sûr, le parking Port Vauban qui renforce encore le projet de piétonnisation de la vieille ville.

Dernière finalité : l'éco-responsabilité des modes de production et de consommation. La Ville a un rôle à jouer important pour inciter à une consommation responsable. C'est pourquoi la commande publique intègre de manière de plus en plus prégnante les critères environnementaux dans les marchés publics. Et cela concerne différentes catégories d'achats, par exemple des papiers de reprographie ou bien des prestations d'entretien des locaux.

Donc on passe aux éléments de méthodes qui sont en quelque sorte les grands principes sur lesquels on peut s'appuyer dans une démarche de développement durable. Tout d'abord sur la participation de la population et de tous les acteurs qui sont porteurs d'attentes et de savoirs spécifiques sur le devenir de la Ville. On a bien sûr les conseils de quartier qui se développent et qui ont désormais plus de 220 membres qui participent régulièrement à ces réunions pour l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier. Et puis aussi l'augmentation de la fréquence des réunions publiques d'information pour communiquer et partager sur les actions de la Ville comme par exemple ce qui a été fait sur la lutte contre les charançons rouges du palmier.

En termes de pilotage : la Ville pilote de nombreux projets et s'organise de plus en plus systématiquement en comités de pilotage accompagnés de groupes de travail qui sont associés traditionnellement plus techniques et pluridisciplinaires. À titre encore d'exemple, la Ville actuellement a un groupe de travail qui travaille sur l'étude structurelle et sanitaire des doubles WC publics.

La Ville s'est dotée d'un outil essentiel pour le pilotage de ses projets qui est le Système d'Information Géographique de la Ville. Il permet de croiser les différentes données des services de manière cartographiée et d'y accéder très simplement et beaucoup plus visuellement qu'avant.

Bien sûr le développement durable concerne toutes les thématiques, c'est bien pourquoi c'est difficile de vous restituer l'intégralité de son champ et pourquoi la transversalité est un élément primordial. On citera dans cet élément de démarche, deux démarches emblématiques que sont le processus de mutualisation en cours entre la Ville et la CASA et puis le plan climat énergie territoriale dans lequel la Ville d'Antibes s'intègre en partenariat avec Cannes, Grasse, la CAPAC et la CASA, et Le Cannet.

En matière d'évaluation, le Service propreté urbaine a entrepris une démarche de planification d'indicateurs opérationnels de propreté des rues pour évaluer la qualité du service rendu et améliorer en continu les résultats obtenus.

Et puis pour terminer concernant l'amélioration continue, on relève l'énorme travail fourni en matière de dématérialisation, avec par exemple la mise en ligne du guichet unique virtuel qui a permis d'économiser 40 000 courriers physiques envoyés.

La Ville bien sûr améliore ses pratiques en continu et innove avec l'expérimentation de remplacement des pelouses par des plantes économes en eau et locales. Tout ça doublé d'un travail de communication auprès des populations pour les habituer à ce remplacement du gazon plus habituel. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci à Mme MORISSE... (*applaudissements*) Vous pouvez applaudir parce que c'est un travail tellement difficile et ingrat de trouver les transversalités sur l'environnement conçu non pas comme la part de la petite fleur à l'intérieur de la Ville, mais comme un mode de vie global qui essaime, et est en réseau sur toutes les actions qui sont éventuellement menées.

Alors, sur ce rapport, intervention de la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. PIEL

Monsieur le Maire. Comme l'année dernière, vous remerciez dans le rapport les élus et les fonctionnaires qui ont collaboré à son élaboration. Nous n'avons pas été consultés, donc... et de fait, le rapport ne spécifie pas d'avis des commissions de travail du Conseil municipal. La population, elle non plus, n'a pas été consultée évidemment.

Ce document pourrait être élaboré autrement y compris, je pense que ça serait beaucoup plus efficace et justement beaucoup plus performant en l'élaborant tout au long de l'année, en lien avec les associations, avec les antibois. Il pourrait ainsi devenir un projet partagé.

Cette élaboration, par exemple, puisque nous aussi au Conseil Régional nous sommes soumis à cette obligation de présenter ce rapport, c'est de cette façon qu'on le prépare tout au long de l'année à travers multiples rencontres. Donc si vous voulez, je peux en même temps que le calendrier des travaux vous faire passer notre rapport, notre délibération, qui peut-être pourra vous être utile.

Donc, on trouve effectivement une resucée de l'année dernière. L'année dernière, c'était le premier rapport. Je comprends que c'était difficile. Mais là, c'est un savant mélange de diagnostics, de prévisions et de réalisations passées y compris d'ailleurs des réalisations de la CASA qui n'ont rien à faire dans ce rapport.

Sans être exhaustif, loin de là, permettez-moi de souligner quelques affirmations qui nous semblent quand même déplacées. Celle qui dit que les antibois sont seuls maîtres de leur niveau de consommation d'énergie. Je peux vous assurer que de nombreuses familles n'ont pas le choix, par exemple, pour se chauffer, que le coût des énergies ajouté à la vétusté des logements y compris quand ceux-ci sont dépourvus de chauffage et il y a encore y compris dans les logements sociaux des logements sans chauffage ne leur laisse donc aucun choix.

C'est faux de dire qu'on est maître du niveau de consommation de l'énergie. Que dire de ceux qui doivent utiliser tous les jours un véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail que ce soit à Sophia, à Nice ou pour certains beaucoup plus loin. Non vraiment il n'y a pas le choix.

Autre exemple d'affirmation gratuite et non fondée, le quartier des Semboules « écoquartier » ou « quartier durable ». Je n'ai pas bien compris l'appellation qui allait être choisie. Je ne pense pas que ce soit la bonne façon pour effacer des années et des années de pollution infligée par une usine d'incinération qui est aujourd'hui la plus ancienne de France.

C'est bien aux Semboules qu'un beau matin, des locataires de la SACEMA se sont réveillés avec un projet d'implantation d'antenne de téléphonie sur leur tête. C'est encore aux Semboules où l'on taille des arbres n'importe comment pour que la lumière de l'éclairage public puisse jouer son rôle. Entre parenthèses, cela fait deux jours que l'éclairage public des Semboules, fonctionne y compris en pleine journée, donc 24 h / 24, ce qui en termes d'économies n'est pas très raisonnable. Ça fonctionnait encore là à 14 heures.

Enfin, c'est toujours aux Semboules où on annonce depuis trois ans la mise en place d'un composteur – donc certainement qu'il va arriver – et qu'une simili-piste cyclable n'a de vert que la couleur. Et je ne parle pas, je l'ai fait tout à l'heure du groupe scolaire dont on peut voir dans le cadre du développement durable l'état dans lequel il est.

Il y a encore beaucoup à dire et chacun des chapitres évoque des situations locales. Par exemple quand on parle – et ça vient d'être fait – de cohésion sociale et de solidarité, je pense qu'il faut en parler aux personnes mal logées, des antibois ou aux bénévoles des Restos du Cœur qui savent ce que cela veut dire cohésion sociale et solidarité.

Le droit des handicapés, effectivement, on pourrait se poser la question puisque la loi rend obligatoire l'accès à tous les locaux publics en 2015, est-ce qu'en 2015 la loi sera respectée dans notre Commune y compris à la mairie, dans les locaux de la mairie ?

Et enfin, ce que j'ai trouvé assez intéressant « l'épanouissement de tous les êtres humains ». Je pose la question. Est-ce que les Roms sont des êtres humains ? Et puis enfin comme il y a une partie qui concerne la question de la parité homme / femme, je crois que là aussi franchement, il y a de gros gros efforts à faire puisqu'on voit que cette parité, elle est loin d'être respectée y compris dans les services municipaux.

M. LEONETTI

Le rapport sur l'environnement qui est obligatoire n'est pas une description du paradis sur terre, ni du Grand Soir du communisme triomphant. C'est la raison pour laquelle, il va dans des projets.

M. PIEL

Si on pouvait éviter les allusions nationales...

M. LEONETTI

Non, mais je ne fais pas d'allusions nationales, je fais simplement une allusion à une philosophie politique...

M. PIEL

...pas d'un parti qui se donne en ridicule...

M. LEONETTI

... à une philosophie politique qui a coûté quand même un tout petit peu à la liberté et d'équité des peuples et peut-être n'a pas apporté le bonheur qu'il laissait espérer dans sa philosophie marxiste. Ça, ce n'est pas en rapport avec les vicissitudes que peuvent connaître à un endroit ou à un autre. C'est vrai que quand on nomme tranquillement le chef d'un parti à la suite d'un autre et qu'on le désigne trois mois à l'avance comme au parti communiste, les choses se passent sans grandes difficultés démocratiques. C'est normal que je vous réponde.

M. PIEL

Franchement, on n'avait pas envie de ça. Vous voyez déjà vous partez sur un rapport qui concerne le développement durable, vous nous parlez de l'Union soviétique. Franchement, c'est d'un ridicule.

M. LEONETTI

Ce n'est pas ridicule puisque vous venez d'expliquer que nous étions dans la pire des situations possibles et que le Grand Soir n'est pas là effectivement. Voilà ! M. PIEL. Et ce n'est pas le paradis sur terre et je n'ai pas insulté en ce sens ni l'Église catholique, ni le marxisme triomphant alors que vous ne représentez probablement plutôt le deuxième que le premier.

Dans ce contexte, ce rapport fait un état de ce qui existe. Et contrairement à ce que vous dites, les antibois sont étroitement associés à l'ensemble des projets puisqu'il y a un Conseil de développement qui travaille sur ces sujets. Que ce Conseil de développement est ouvert à des personnalités qui ne sont pas uniquement de mon bord politique et que vous savez que les comités de quartier sont ouverts à tous les citoyens qui le souhaitent.

Effectivement, il y a ces réflexions. Après, est-ce qu'on est maître de sa consommation d'énergie ? Comprenez bien le sujet et comprenez bien ce que veut dire le rapport. Ça veut simplement dire que les excès de consommation d'énergie sont effectivement de la responsabilité des personnes et de la responsabilité des citoyens. Il n'est pas question de définir celui qui manquerait à l'eau, électricité ou au gaz.

On est là pour expliquer que la citoyenneté, la responsabilité du citoyen, c'est de dépenser moins d'énergie. Donc vous l'avez très bien compris, ce n'est pas la peine de faire semblant de ne pas l'avoir compris.

Sur le quartier des Semboules, c'est ce quartier qu'il y a 70 % d'espaces verts, qu'on vient d'ouvrir un espace de 20 hectares d'espaces verts à la disposition du public, qu'il y a une bibliothèque spécifique, qu'il y a une antenne du CCAS, qu'il y a une crèche, rien que pour le quartier des Semboules. C'est dans le quartier des Semboules où l'on a associé l'ensemble des citoyens à une démarche sur la réflexion de l'évolution de leur quartier. C'est dans le quartier des Semboules dans lequel on a dit que la piste cyclable partirait de là jusqu'aux rivages de la mer et que l'élaboration est en train de s'effectuer. Vous ne nous ferez pas croire que c'est ce quartier perdu dans lequel toute la misère du monde est tombée et dans lequel aussi toutes les dégradations écologiques existent.

Parce que c'est aussi dans le quartier des Semboules que contre l'avis d'un grand nombre de personnes y compris de mon bord politique et y compris du Préfet, nous avons fait une usine modèle dans lequel il n'y a plus aucun problème d'émanation toxique de quoi que ce soit. Et cette usine en plus elle récupère justement de l'énergie pour un équivalent de 10 000 habitants. Elle permet aussi à l'ensemble de la Communauté d'agglomération d'avoir une taxe d'enlèvement des ordures ménagères la plus basse du Département. Et que personne aujourd'hui, même les plus pertinents n'arrivent pas à trouver une émission qui soit dosable sur les dioxines.

On peut dire que l'effort a été mis sur le quartier des Semboules. Alors, si vous me parlez des Semboules il y a 40 ans, oui il y avait une décharge. Si vous me parlez des Semboules il y a 30 ans, oui il y avait une usine d'incinération qui n'était pas aux normes européennes d'aujourd'hui. Mais l'effort qui est fait par cette municipalité et la municipalité de Pierre MERLI qui nous a précédés, en a fait un quartier populaire dans lequel un certain nombre de gens ont eu pour la première fois de leur vie accès à la propriété sociale. Et aujourd'hui, c'est un quartier dans lequel quand je m'y rends, je trouve qu'il y fait plutôt bon vivre et que la SACEMA a fait aussi d'importants efforts financiers.

Le handicap : eh oui ! ça ne tombe pas bien parce qu'effectivement sur le handicap, la Ville a fait de nombreux efforts. Suzanne TROTOBAS consacre 300 000 euros par an rien que pour l'accessibilité non pas uniquement des bâtiments publics. Le musée Picasso en est un exemple. Mais en même temps, on se met aussi dans une situation dans laquelle la Ville devient accessible. Et ça, c'est quelque chose qui est effectivement dans ce bilan.

Vous parliez de cohésion sociale. C'est la seule ville qui augmente de plus de 10 points les recettes, les subventions de son CCAS depuis le début de ce mandat. Alors effectivement, il y a des efforts qui sont faits dans d'autres domaines pour dépenser moins. Mais si vous voulez parler de cohésion sociale, vous verrez que Jacques GENTE a quelques éléments à vous apporter qui vous prouveront que la cohésion sociale dans cette ville, assez bien organisée.

Puis après, vous évoquez l'économie d'énergie. C'est un travail du quotidien, de l'ensemble des services qui ont travaillé sur la consommation d'eau. Cléa PUGNAIRE travaille sur le fait d'avoir en partenariat avec l'INRA, avec la Villa Thuret, y compris avec le lycée horticole. Comment peut-on mettre des plantes qui nécessitent une restriction hydrique. Alors ça peut paraître complètement idiot, mais enfin peut-être qu'on peut essayer de ne pas gaspiller l'eau qui pourtant est la moins chère de France. Désolé ! Puis, cela ne va pas s'arranger dans ce domaine si j'en crois les négociations qui sont en cours.

Après, vous avez posé une question provocante : est-ce que les Roms sont des êtres humains ? Ça, vous pourriez pu l'éviter, vous voyez.

Parce que à côté de la petite plaisanterie sur le communisme triomphant, ça, franchement, ce n'est pas du niveau d'un Conseil municipal, ce n'est pas du niveau d'ailleurs d'un débat apaisé que j'ai toujours

voulu au sein du Conseil municipal.

Oui, ce sont des êtres humains et bien sûr, on les considérera toujours ainsi. Mais en même temps, je ne peux pas considérer, contrairement à vous, qu'occuper un espace privé, sans droit ni titre, est une chose acceptable.

Et c'est la raison pour laquelle la décision de justice de l'évacuation de la Perlotte me paraît une décision de justice et que c'est la justice. Ça ne veut pas dire qu'on n'accompagnera pas les personnes qui y sont, mais ça veut dire qu'il est anormal justement parce que c'est des personnes humaines et qu'elles doivent traiter à la fois avec l'autorité et l'humanité nécessaires que la Perlotte doit être évacuée.

Et je continuerai à insister sur ce point. Donc, on peut toujours sur un débat aussi transversal que celui-là se poser la question de savoir comment on a économisé l'énergie, si on est allé assez loin, si la cohésion sociale est un élément fort, si tel quartier va assez vite, assez loin. Mais la façon dont vous l'avez fait, M. PIEL, ne me paraît pas du niveau du travail des fonctionnaires et des élus qui y ont travaillé, y compris de l'ensemble des citoyens.

Et pour terminer, je vous dirai que puisque j'ai essayé de le prendre de manière dérisoire en parlant du Grand Soir du marxisme et que vous n'avez pas goûté la plaisanterie, je vous dirai que ce genre d'intervention, la prochaine fois que vous en ferez, je la réprimerai de façon beaucoup plus sévère que ce que je le fais en termes modérés aujourd'hui.

On n'a pas à voter sur ce texte. C'est une information et donc on passe au Parti socialiste.

M. AUBRY

C'est très bien que le Grenelle 2 ait imposé ces rapports dans les conseils municipaux, car il impose à l'ensemble des municipalités d'avoir une réflexion transversale sur le développement durable. Dans la présentation, il y a eu surtout ce qui a été fait. Donc plein de petites choses qui ne sont pas critiquables. C'est très bien de faire tout ça et il faut continuer !

Je lis surtout les axes d'amélioration et ça fait aussi partie de cette démarche, donc on peut progresser. Et on est tous d'accord, je pense, pour progresser sur cette démarche de développement durable.

Lorsque certains élus veulent, souhaitent être associés à la concertation, je pense qu'il faut aussi les écouter et les intégrer. Lorsque d'autres personnes veulent être intégrées, là aussi il faut les intégrer. Donc je pense que c'est très positif et il ne faut pas en faire, disons, un prétexte à joutes verbales, comme j'ai entendu juste là.

Donc, c'est améliorable. Ce qui est améliorable surtout, je pense que c'est l'ensemble des politiques de la Ville qui doivent être vues au travers de ce prisme du développement durable, voir toutes nos politiques, voir si elles sont conformes ou non à la démarche de développement durable et lorsqu'elles ne le sont pas, voir si éventuellement on est obligé de continuer dans une non-démarche de développement durable sur un point et voir si on ne peut pas remplacer par d'autres démarches. Par exemple, je donne un seul exemple. La subvention du Rallye d'Antibes, je considère que ce n'est absolument pas une démarche de développement durable. Est-ce que cette démarche est-elle absolument nécessaire pour notre ville ? J'ai des doutes.

Il faudrait reprendre l'ensemble des politiques. Et en fait le développement durable, ce n'est pas une politique parmi d'autres, ça devrait être toute la politique au sein de la Ville d'Antibes et au sein de l'ensemble des collectivités territoriales. Je vous remercie.

M. LEONETTI

M. AUBRY, merci de la tonalité de votre intervention. Je pense qu'effectivement tout ça est améliorable.

Je n'ai jamais refusé à ce qu'un élu ou un citoyen ne participe pas à l'ensemble des démarches qui sont mises en place. Elles sont diverses et effectivement elles font partie d'une politique globale.

Après, est-ce que pour autant il faut que ce soit le seul angle de lisibilité que l'on puisse avoir ? C'est un angle que l'on doit avoir sur toutes les démarches, mais ça ne doit pas être le seul angle que l'on a sur

toutes les démarches.

Le développement durable, c'est aussi du développement. Et donc à un moment donné, il y a une activité par exemple économique dont on peut se poser la question, est-ce qu'on le fait ou on le fait pas. Mais en même temps, il y a aussi des éléments de compensation au développement durable que l'on peut développer dans une politique même si elle n'est pas très écologique sur l'action spécifique sur laquelle elle est menée.

En tout cas, merci de bien vouloir examiner cet élément de manière objective et positive et de faire en sorte que vous y êtes, bien entendu, comme tous les élus bienvenus sur les propositions qui puissent exister lors de la prochaine présentation que nous fera Mme Sarah MORISSE. Merci encore.

Pas de vote.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES - 5, RUE DE L'ORME - 1, RUE DE L'ESPERON - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GONZALEZ

Oui, c'est une délibération habituelle. Donc on peut passer au vote.

M. LEONETTI

Pas d'intervention.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Difficile, quand même. Vous vous abstenez et vous votez trois fois contre. Oui, c'est ça ? Expliquez-moi, M. MOLINE. Deux fois contre, une abstention. C'est ça ?

M. MOLINE

Non, deux fois contre.

M. LEONETTI

J'avais cru que vous aviez levé la main sur l'abstention.

Alors, deux fois contre. Qui s'abstient ? Voilà ! La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 45 (2 contre : M. DUJARDIN, M. MOLINE).

01-2 - THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES- VOIES D'ACCÈS - PARCELLES CADASTRÉES AW 161/136 POUR 2.908 M² - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA SAS ANTIBES PISCINE

M. GONZALEZ

Il s'agit en fait d'une régularisation, car c'était déjà une voie privée ouverte au public et qui appartenait à la SAS Antibes Piscine. Avant l'ouverture du théâtre, il s'agit de récupérer cette voie dans le domaine public et d'en faire vraiment une voie publique.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-3 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE NICE - PARCELLE AO 305 - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LE CLOS BELLEVUE / PARCELLES AO 30 ET AO 242 - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DU CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES

M. GONZALEZ

Le Font Sardine, nous l'avons présenté déjà à plusieurs reprises.

C'est la voie qui va désenclaver le quartier de l'hôpital entre l'avenue Jules Grec et la RN7 et donc qui va être d'autant plus utile qu'un EHPAD va bientôt ouvrir ainsi qu'un centre de soins palliatifs. Et donc la nécessité de cette voie est importante.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-4 - 7 PASSAGE WILSON ET 29 AVENUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - PARCELLE CR 402 POUR 628 M² ENVIRON - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LE PRINTEMPS

M. GONZALEZ

Il s'agit aussi de la régularisation, car ce passage est ouvert au public et donc il s'agissait de le rentrer dans le patrimoine communal.

M. LEONETTI

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-5 - AVENUE DU JARDIN SECRET PARCELLE CV 355 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ DE M. ET MME KOGAN

M. GONZALEZ

Il est nécessaire de réaménager ce quartier dans la mesure maintenant où l'ancien collège de la Rostagne et donc le collège Sydney Bechet produit un trafic plus important et cet aménagement est important dans la mesure où il prévoit 800 000 euros de travaux à terme. Et donc, il y a une acquisition à titre onéreux auprès de la propriété de M. et Mme KOGAN.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Même vote ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-6 - PORT DU CROÛTON - RÉGULARISATION DE L'ACCÈS AU PARKING PUBLIC - ACQUISITION D'UNE PARCELLE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

M. GONZALEZ

Il s'agit effectivement d'une délibération qu'on avait déjà passée avec la Maison des Pêcheurs, mais on s'est aperçu que d'une part, il y avait un droit de passage qui était nécessaire pour le parking et que finalement la Maison des Pêcheurs a bien voulu accepter, car le parking public ne pouvait pas fonctionner sans cela. Et la reprise de la délibération ancienne avec l'annulation pour permettre un stationnement pour la Maison des Pêcheurs.

M. LEONETTI

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-7 - AVENUE JULES GREC - PARCELLE CADASTRÉE AT 338 - VENTE DE GRÉ À GRÉ AU PROFIT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE D'ANTIBES

M. GONZALEZ

C'est une petite villa que nous avons achetée en l'an 2000 par préemption. Cette villa avait été démolie à la suite des travaux d'élargissement de l'avenue Jules Grec et aujourd'hui, la coopérative agricole est intéressée par le rachat. Nous l'avons fait estimer par les Domaines, 65 000 euros et nous vendons à ce prix-là.

M. LEONETTI

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-8 - TRANSPORTS CASA - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE - PARC DÉPARTEMENTAL DE LA BRAGUE - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

M. GONZALEZ

Dans le cadre du BHNS, la voie passait en limite, au nord des Trois Moulins sur un espace boisé classé. En compensation, nous avons donné des terrains pour agrandir le parc départemental de la Brague. C'est l'objet de cette délibération.

M. LEONETTI

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-9 - 1070 CHEMIN DES ÂMES DU PURGATOIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

C'est une délibération importante dans la mesure où grâce à cette subvention de la Ville, la SACEMA va pouvoir construire un immeuble social de 62 logements sociaux dont 3 associés à cette subvention vont revenir en plus en gestion pour la Ville. Donc c'est une bonne opération qui est faite à cette subvention en sachant que ces 200 000 francs sont défalqués de l'attribution qui est faite chaque année.

M. LEONETTI

PS et Verts, Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Pour nous, pas de problème pour cette subvention à la SACEMA, mais quand même une remarque.

On retrouve dans ce programme 47 PLUS et seulement 15 PLAI alors que vous savez que les demandes sur Antibes relèvent majoritairement du PLAI. Donc il nous semble que la SACEMA devrait prioritairement prévoir des PLAI pour compenser pour les PLUS et les PLS qui sont construits dans le partenariat, les conventions avec les promoteurs privés. Donc on vous demande d'être attentifs à cette ventilation PLUS et PLAI. Merci.

M. LEONETTI

Par rapport au premier PLH, voilà. Donc deuxième PLH, il tient ses objectifs.

Mme BLAZY

Vous savez que dans le PLH, le nouveau, on doit faire 20 % de PLAI et la SACEMA essaye le plus possible d'en faire 30 % de PLAI...

M. LEONETTI

...pour compenser justement ce qui peut ne pas exister dans le parc locatif privé et soumis à ce qu'on a mis dans le PLU.

En réalité, vous l'avez compris, ce n'est pas exactement la délibération puisque là, c'est la décision d'une subvention à la SACEMA.

Donc sur cette délibération-là, qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-10 - CRÉATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - ENGAGEMENT DE L'ÉTUDE - CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE LOCALE - ORGANISATION DE LA CONCERTATION

M. GONZALEZ

AVAP.

M. LEONETTI

Qui remplace la ZPPAUP.

M. GONZALEZ

Zone de protection du patrimoine architectural et paysager. Oui, vous vous souvenez que nous avons lancé cette étude ZPPAUP en octobre 1998, que cette étude que nous avons prescrite, car le Conseil municipal ne pouvait que prescrire dans la mesure où le maître d'œuvre, c'était l'Architecte des Bâtiments de France et la DRAC, avec des passages devant la Préfecture départementale et la Préfecture régionale.

Cela a été un long parcours puisque ça a duré plus de dix ans. Nous l'avons déploré, mais nous l'avons subi et que malheureusement, au moment où ça allait aboutir puisque la dernière délibération du Conseil municipal avait donné un accord pour l'enquête publique, il y a eu suite au Grenelle 2 un remplacement de la ZPPAUP par l'AVAP. Nous avons demandé au ministère s'il était possible de continuer la ZPPAUP, on nous a répondu non. On a demandé si on pouvait la transformer en AVAP, on nous a répondu non.

Donc aujourd'hui, compte tenu de notre souhait d'avoir un document protecteur de l'environnement et de l'architecture sur la Commune, nous relançons donc cette AVAP avec une particularité. C'est qu'il y a nécessité d'une commission consultative locale, ce qui est une bonne chose, instance d'échanges entre élus, services de l'État et personnes qualifiées, qui donne le caractère partenarial de la démarche.

M. LEONETTI

Alors, j'ai tous les groupes. Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues. C'est une explication de vote ou plus justement de non vote.

Il y a trois ans et après onze longues années de gestation, cette assemblée délibérante avec notre appui s'était prononcée favorablement en faveur du projet de ZPPAUP sur notre commune. Cette décision a ensuite été transmise aux représentants de l'État, mais l'article 28 de la loi de juillet 2010 découlant du Grenelle 2 remplace la ZPPAUP par l'AVAP, naturellement plus contraignante pour prendre en compte entre autres les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable.

Alors, vous êtes contraints de mettre onze années de travail à la poubelle, c'est vraiment révoltant. Combien de bâtiments municipaux aurions-nous pu rénover avec cet argent dépensé pour rien ? C'est révoltant et méprisant pour tous nos citoyens qui ont de plus en plus de difficultés à boucler leur fin de mois.

Alors qu'on entend tout le temps et partout que l'État et les collectivités territoriales doivent faire des économies, mais pour qui nous prend-on ?

Cette façon de créer artificiellement du travail date d'un monde révolu qui a failli. La ZPPAUP est morte, alors vive L'AVAP ! Et encore, avons-nous seulement une idée de son espérance de vie ? En effet, avec ce gouvernement dont la politique actuelle n'est que de défaire ce que le précédent a fait, nous avons des doutes.

Bien que conscients que vous soyez contraints de respecter la loi, nous à l'Union, libre de tous partis, nous ne pouvons pas cautionner un tel gaspillage d'argent public, même imposé d'en haut. Et pour bien monter notre désaccord profond, nous ne participerons pas au vote, nous ne présenterons pas de candidat et nous ne participerons pas à l'élection. Merci pour votre attention.

M. LEONETTI

J'essaye d'être objectif et honnêtement, je veux dire que je fais mon travail d'opposant comme opposant, mais c'est quand même le gouvernement précédent qui a remplacé la ZPPAUP par l'AVAP, pour y introduire justement le volet environnemental. Après, on ne jette pas tout à la poubelle. Il y a un problème de dénomination. Le travail qui a été fait va servir. Je ne vous demande pas de réviser votre position, M. MOLINE, mais rendons à César ce qui est à César et au gouvernement précédent et au gouvernement actuel ce qui leur revient.

M. PIEL

D'abord là aussi, un petit rectificatif. On parle dans la délibération des « bilans militaires », ce sont les « bains militaires ». Je crois qu'il faut juste rectifier. Mais les bilans militaires, c'était intéressant quand même.

M. LEONETTI

C'était pour faire plaisir à PADOVANI.

M. PIEL

Alors sur la proposition de délibération, nous approuvons globalement cette présentation. De fait, nous vous démontrons que nous sommes capables, vous le voyez, d'évoluer puisqu'en 1998, j'avais voté contre avec mes collègues Gérard BONNEAU et Monique TARTARE, la ZPPAUP et nous avons confirmé ce vote en 2009 avec Cécile DUMAS et Denis LA SPESA.

Ce qui nous semble aujourd'hui aller dans le bon sens, je vais très vite, c'est la création d'une commission consultative locale qui a été évoquée, c'est que l'arrêté du Préfet n'est plus obligatoire, c'est un règlement contenant les prescriptions qu'il sera opposable, c'est la prise en compte des objectifs environnementaux et des énergies renouvelables. Et pour notre commune, je crois que ça va nous permettre quand même d'utiliser le soleil qui existe ici sur la Côte d'Azur. C'est la création d'un document graphique, c'est...

M. LEONETTI

J'ai bien fait de dire que c'est le gouvernement précédent qui l'avait fait finalement.

M. PIEL

Il a fait une chose de bien. C'est la concertation préalable avec la population. C'est la consultation de la Commission régionale du patrimoine et des sites avant l'enquête publique et pas après, et le rendu public de son avis avant l'enquête publique.

Ce qui nous gêne... parce qu'il y a quand même quelque chose qui nous gêne... c'est la suppression des servitudes de protection des abords des monuments historiques sur le périmètre de l'AVAP.

De fait, cette énumération nous amènerait à nous abstenir. Mais nous vous avons sollicité pour participer à la commission consultative locale de l'AVAP et si vous accédez à notre demande, nous voterons bien volontiers ce rapport.

M. LEONETTI

Merci pour l'intervention. Il y a cinq postes, moi je suis prêt à ce qu'il y ait deux postes qui soient occupés par l'opposition. Si vous trouvez un terrain d'entente et qu'on ne passe pas au vote, j'en serai tout à fait satisfait. M. AUBRY.

M. AUBRY

Je vais faire court parce que mon collègue a dit à peu près ce que je voulais dire.

L'AVAP est plutôt quelque chose de positif par rapport à la ZPPAUP. Ça vient du Grenelle. Ceci dit, je voudrais rassurer notre collègue MOLINE, tout ce qui a été fait n'est pas jeté à la poubelle. On part aussi quand même de l'existant. Sinon effectivement, ça serait scandaleux.

Pour l'instant, c'est la création d'une commission consultative locale, l'organisation de la concertation. Nous sommes favorables à cette délibération et nous candidapons aussi pour faire partie de cette commission consultative. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Tout le monde comprendra que sur cinq, la majorité propose trois postes : Jean-Pierre GONZALEZ bien sûr, Cléa PUGNAIRE et Mme DEPETRIS pour le patrimoine, environnement, architecture, urbanisme.

Est-ce que vous voulez une suspension de séance ou est-ce que... qui est candidat ? deux. Il n'y a pas d'autres candidats ? Alors écoutez, si on est d'accord, M. AUBRY et M. PIEL viennent compléter le club des cinq et avec votre accord on ne passe pas au vote par papier, on passe au vote à main levée.

Donc je vous propose les noms suivants :

Jean-Pierre GONZALEZ, Cléa PUGNAIRE, Nathalie DEPETRIS, Gérard PIEL et Pierre AUBRY.

Qui est contre ? Abstention ? M. MOLINE, vous ne participez quand même pas au vote ?

Donc, il y a deux non-participations au vote : Messieurs DUJARDIN et MOLINE.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le comité consultatif local est ainsi formé.

Au passage, j'ai oublié de faire voter la délibération. Qui ne participe pas au vote ? Deux. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES - SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES- MARITIMES - SUBVENTION AUPRÈS DU RÉSEAU PARENTS 06 - APPROBATION

M. PAUGET

Monsieur le Maire. Il s'agit d'accepter une subvention de la CAF pour le fonctionnement du point d'accueil écoute jeunes pour l'année 2012 et de solliciter les subventions pour l'année 2013 pour ce PEJ qui est géré par la Direction jeunesse et qui permet de mettre à disposition une psychologue pour les jeunes et leur famille sur la Ville d'Antibes.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AFFECTATION DE SUBVENTIONS

M. PAUGET

Il en reste juste une petite, Monsieur le Maire. Il s'agit d'affecter quelques reliquats de subventions votées lors du BP 2012 et vous avez le détail dans la délibération.

M. LEONETTI

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME TORRES-FORET-DODELIN

04-1 - MUSÉE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - RÉAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Il s'agit de la boutique du musée Peynet qui marche très fort. Et alors, à l'occasion de l'exposition REYBOZ que je vous invite à découvrir pour tous ceux qui n'ont pas venir au vernissage, on va éditer donc deux affiches représentant deux dessins de l'artiste, qu'on vendra à 5 euros et je vous propose également de rééditer les *Amoureux aux colombes* et le *Fil de lune* de Peynet.

M. LEONETTI

Oui, si vous avez l'occasion, allez voir cette expo...

Mme TORRES-FORET-DODELIN

...qui est très belle.

M. LEONETTI

...qui est vraiment une exposition d'un artiste, à mon avis, trop méconnu, mais qui a dans sa plume beaucoup d'humour quelques fois caustique ou noir, mais en tout cas, beaucoup de talent.

Donc personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-2 - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - MISE EN DÉPÔT - VENTE D'OUVRAGES LIÉS À SES COLLECTIONS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MÉMOIRES MILLÉNAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Il s'agit effectivement de dépôt-vente de livres consacrés à la préhistoire. Voilà susceptible de répondre à l'intérêt actuel pour cette période.

M. LEONETTI

Même vote ? Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-3 – MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - PRÉLÈVEMENT DES VESTIGES DU NAVIRE ROMAIN À ANTIBES -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Il s'agit effectivement de procéder au prélèvement des vestiges du navire romain et il vous est proposé donc de solliciter une subvention auprès de la DRAC, le coût des opérations s'élevant à 550 000 euros. Il est proposé donc de solliciter une subvention de 93 000 euros. Service régional d'archéologie, 80 000 euros, service des musées 13 000 euros et je crois savoir qu'il y a déjà une somme de

83 000 euros qui a déjà été versée.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La 04-4 a été votée.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - ASSURANCES - SINISTRES ET DÉGÂTS AU DOMAINE PUBLIC - RECOUVREMENT AUPRÈS DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est une délibération traditionnelle et qui vous demande d'approuver le recouvrement auprès des assureurs et des tiers responsables pour 10 228,94 euros.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

05-2 - DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE - RÉGIE DE RECETTES - RÉGULARISATION DES DIFFÉRENCES POSITIVES ET NÉGATIVES

M. SEITHER

Pour cette délibération, donc cette régie encaisse annuellement en moyenne 1,4 million euros. Disons qu'avec l'usure du parc d'horodateurs, il a été constaté pour l'année 2011 des opérations en positif de 4 563,17 euros et des différences négatives de 14 068,95 euros. Concernant la période de janvier à août 2012, les différences positives s'élèvent à 4 435,40 et les différences négatives à 4 375,10 euros.

Alors, si vous voulez afin d'enrayer ce phénomène technique, l'ensemble du parc horodateur est en cours de renouvellement depuis avril 2012 et je rajouterai que les derniers horodateurs seront installés vers le 10 décembre pour la totalité du parc horodateur d'Antibes. Donc, je vous demande d'admettre les déficits 2011 et 2012 qui sont enregistrés et de mandater donc les 14 068,95 pour l'année 2011 et 4 375,10 pour l'année 2012 et de constater les excédents 2011 et 2012 pour 4 563,17 en 2011 et 4 435,40 pour l'année 2012.

M. LEONETTI

Merci. Interventions : Mme VERCNOCKE et la Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins. Si Mme DUMAS le veut bien, je ne sais plus quel est l'ordre hiérarchique.

Mme VERCNOCKE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est une simple petite remarque et M. SEITHER a répondu en grande partie à ma question. On remarque simplement que l'on n'a pas de chance parce que les aléas techniques nous ont fait perdre 10 000 euros, ils auraient pu nous en faire gagner 10 000, donc il était temps effectivement que tout ceci rentre dans l'ordre.

Donc, M. SEITHER nous a donné une date. Pour ma part, j'en suis satisfaite. Je suis très contente que ça ne continue pas. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci, Madame. Avec Anne-Marie DUMONT et avec André-Luc SEITHER, on travaille beaucoup sur quel est le nouveau mode de fonctionnement de ces horodateurs. Comment on fait pour permettre aux citoyens d'avoir peut-être une situation différente par rapport aux touristes ? Comment faire des petites parties de stationnement gratuit ? Comment faire en sorte qu'en même temps on ne bloque pas une

place sur un horodateur pendant toute une après-midi ?

Donc, je crois que fort heureusement, grâce aux nouveaux horodateurs qui existent où on peut payer par carte, qui seront mis en place à la fin décembre, il faut que rapidement on mette en place une réflexion sur ce sujet. Et puis surtout que lorsqu'on va avoir la piétonisation de la vieille ville, on ait une politique qui soit globale, accessible et cohérente sur un périmètre qui soit le périmètre de l'ensemble des places de stationnement payantes. La Gauche et l'Écologie, Mme DUMAS.

Mme DUMAS

C'est vrai que c'est parfois difficilement explicable quand même ces erreurs techniques qui vont jusqu'à un déficit de 14 000 euros. J'ai un peu de mal à comprendre les problèmes techniques et l'explication paraît peut-être un peu rapide. Mais quand même cette délibération nous apprend que la recette des horodateurs représente 1,4 million d'euros en moyenne par an et donc moi, c'est ce que j'appelle l'impôt stationnement des rues d'Antibes qui fait rentrer 1,4 million d'euros de recettes dans les caisses.

M. LEONETTI

Oui, oui. Et en même temps, on paye aussi des gens pour contrôler les horodateurs et puis on paye les horodateurs qui doivent être amortis.

Mais en même temps, il me semble qu'il y a une réflexion à avoir non pas sur le fait de dire on supprime les horodateurs et tout doit être gratuit pour tout le monde. Parce que je ne vois pas pourquoi le contribuable citoyen qui marche à pied paierait pour celui qui prend une voiture. Il y a quand même une cohérence là-dedans et en même temps, une politique de parking gratuit en périphérie est assez logique puisqu'on veut aller au près, au très près de là où on va, ça doit être payant.

Mais comment faire ces différences que j'évoquais ? Comment faire la différence aussi sur les services d'urgence ? Comment faire la différence sur la décision que nous avons prise ensemble de dire que les personnes handicapées qui ont le macaron handicapé, c'est gratuit même s'ils ne sont pas sur la place définie par le handicap. Donc on avance par petites touches.

Mais à un moment donné, il me semble que maintenant qu'on a des horodateurs plus intelligents, on doit définir une politique plus cohérente surtout au moment où on va, en concertation avec la population, faire une piétonisation de la vieille ville dans un an.

Donc, je ne dis pas qu'il faut faire ça demain matin, mais on voit bien qu'on avance par petites touches, qu'on dit que pour l'infirmière, il faut une tolérance. On dit que pour la personne en situation de handicap, il faut que ça soit gratuit et qu'il faut bien définir les critères pour que ce soit objectif et qu'en même temps, ça permette de faire effectivement rentrer des recettes parce qu'il y a des coûts, mais que on puisse cibler certaines catégories de personnes qui puissent être – j'allais dire favorisées, le terme est mal choisi –, mais en tout cas, avoir une politique plus attractive vis-à-vis d'eux.

Mme MURATORE

Vous avez en partie répondu. Effectivement, il y a un grand débat actuellement en ville et vous êtes au courant, je suppose, et on était arrêté dans la rue et interpellé essentiellement par tous les professionnels de santé qui ont de gros soucis. Donc il faut dans votre réflexion, je ne sais pas, il y a une commission qui réfléchit là-dessus. On souhaiterait quand même être un peu associé à cette réflexion.

M. LEONETTI

Vous l'êtes, Mme MURATORE. Sur ce sujet, je suis tout à fait ouvert à ce que tout le monde travaille ensemble.

Mme MURATORE

Parce que nous, on reçoit les antibois. Donc, il y a un gros souci quand même.

M. LEONETTI

Je suis opposé à l'idée de dire, tout est gratuit et on enlève les horodateurs. Mais en même temps, je vais prêcher contre ma profession. Mais ce n'est pas parce qu'on est médecin qu'on a le droit de se garer n'importe où et de pas payer l'horodateur. On doit avoir une tolérance qui est d'un certain nombre de minutes. En même temps, il faut qu'on soit dans l'exercice de son métier au moment où on le fait.

Enfin, il y a toute une démarche dans laquelle je souhaite qu'il y ait un engagement. Je souhaite que ça ne soit pas uniquement pour les médecins. Je pense que ce sont les infirmières ou les kinés, ça doit exister. Je pense aussi qu'un certain nombre de bénévoles d'associations caritatives que j'ai reçus récemment, qui me disent « nous, on livre ceci ou on livre cela. On va apporter des vêtements, on va apporter une aide et je prends un PV quand je redescends alors que je suis bénévole ». Je pense que là aussi, il peut y avoir un macaron que nous définirions sur des critères là aussi tout à fait objectifs et qui permettraient aussi un seuil de tolérance.

Pas tolérance totale, mais un seuil de tolérance sur une période d'une demi-heure. Et puis je pense aussi que nos concitoyens peut-être qu'ils pourraient bénéficier – je sais pas si c'est réalisable, mais on me dit que oui sur les nouveaux horodateurs – d'un délai de gratuité quand on est riverain et que on se trouve dans une situation où le délai serait par exemple, je sais pas moi, une demi-heure pour tout le monde, mais 1 heure pour ceux qui sont riverains pour pouvoir déménager, apporter leurs paquets auprès de leur domicile quand il n'y a pas de parking, en particulier dans la vieille ville.

Tout ça doit être, à mon avis, réfléchi, mais objectif. Parce qu'il ne s'agit pas de dire « et moi et moi et moi » parce qu'on va trouver 10 000 catégories de personnes qui vont dire « moi aussi je voudrais bénéficier de... ». Donc, essayons de le faire de manière objective.

On a maintenant à la fin décembre des horodateurs de ce type. On a des contrôles qui sont effectués effectivement. Je dirais même qu'on devrait regarder les territoires d'horodateurs. Je continue à penser que c'est assez curieux que le haut du boulevard Albert 1^{er} soit payant et que le bas du boulevard Albert 1^{er} soit gratuit. On peut faire gratuit partout, mais je pense qu'il y a un moment où il vaut mieux que ce soit l'utilisateur que le contribuable qui paye.

Parce qu'en particulier dans la vieille ville, on peut concevoir des types de trajet différents et celui qui habite dans la vieille ville, il n'a pas forcément droit à une place gratuite dans la vieille ville. Je crois que l'on est d'accord là-dessus. Et puis on est d'accord aussi, je pense, globalement sur le fait que l'on doit franchir une étape de piétonisation de la vieille ville parce que sinon avoir fait un parking de 600 places au pied des remparts pour dire ensuite on continue à amener toutes les voitures à l'intérieur de la vieille ville, ce n'est pas normal.

Cette réflexion-là, franchement, je la sens ni de droite, ni de gauche, je la sens de bon sens et que toutes les contributions sont bienvenues de quel que soit l'endroit d'où elles viennent.

Ce n'était pas la délibération. La délibération, c'était une délibération qui concernait une régularisation des différences positives et négatives. Donc, je vous propose de la voter.
Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

MADAME DUMONT

06-1 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT « AMBASSADEURS » - CHOIX DU MODE DE GESTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Mme DUMONT

Je vais reparler d'une DSP, Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais juste revenir un instant sur la précédente délibération.

Je vais vous présenter en commission de circulation... nous avons fait un gros travail avec ma collègue Suzanne TROTOBAS pour les handicapés et également les professionnels de santé qui effectivement nous ont beaucoup sollicitées.

Et je voudrais à la fois rassurer Mme DUMAS et Mme MURATORE pour leur dire que nous avons une proposition qui, je crois, conviendra à l'ensemble de ces personnes. Nous les avons entendus et je vais

vous proposer en commission de circulation puisque en commission de circulation, je ne vois pas souvent la Gauche et l'Écologie, mais je vois... M. AUBRY est assez assidu... et je vous présenterai donc les propositions que nous allons faire.

Alors pour en revenir à notre délégation de service public. La Ville a mis en place depuis de nombreuses années un système de stationnement payant sur voirie afin d'assurer une rotation maximale des véhicules parce que un stationnement gratuit, Mme DUMAS, nous poserait le problème suivant, c'est que tout le monde trouverait une place sur un parking, sur un stationnement en surface qui serait totalement gratuit et j'aurais des voitures ventouses dans toute la ville. On ne pourrait plus stationner.

Cette solution a été complétée par un système de stationnement dans des parcs à ouvrages.

Aujourd'hui, globalement, le secteur de Juan-les-Pins comporte environ 1 300 places sur voiries et aura à terme 750 places hors voirie. Ce dispositif revêt à ce jour une importance accrue, avec notamment la construction du nouveau Palais des Congrès, les projets de réaménagement de ses environnants et l'implantation de l'Office du tourisme et des congrès. Afin d'optimiser cette offre, il a paru nécessaire de faire évoluer le mode de gestion des places publiques intégrant le parking de l'hôtel Ambassadeurs. Vous avez eu dans le rapport joint les motifs analysés.

En substance, la mise en place des moyens techniques et humains nécessaires à cette gestion différenciée des places publiques, intégrant un ouvrage aux usagers multiples, s'avèrerait trop coûteuse. En effet, le dispositif nécessaire à la gestion d'un parc en ouvrage ne peut se justifier qu'à partir d'une taille critique qui permet l'amortissement des investissements de gestion et l'affectation des disponibilités en personnel. Et ces conditions ne peuvent pas être mises en œuvre dans le cadre d'une régie pour un nombre de places relativement faible. C'est pour ces motifs qu'il nous a paru donc préférable de nous orienter vers une gestion déléguée.

La convention de délégation de service public envisagée va s'inscrire dans le cadre suivant. Tout d'abord sous la forme, le délégataire assumera les investissements de remise à niveau des équipements ainsi que les charges qui sont liées à l'exploitation de l'ouvrage. En ce qui concerne la durée, les propositions des candidats devront s'inscrire dans une durée de 10 à 15 ans. Sur les options financières, le délégataire se rémunérera exclusivement sur les recettes d'exploitation et versera bien sûr à la Commune une redevance de mise à disposition de l'ouvrage, ses missions dans le strict respect du règlement de copropriété et des servitudes qui sont liées à la mixité de l'ouvrage. Il assurera la mise en place des équipements et les travaux de réfection, l'exploitation et l'entretien des 91 places publiques et l'entretien des 10 places qui seront mises à la disposition de l'Office du tourisme.

Ils intégreront également l'offre dans le dispositif général de la zone d'attraction pour optimiser l'usage de l'équipement. Le comité technique paritaire du 10 avril 2012 et la commission consultative des services publics du 23 novembre 2012 ont prononcé chacun un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver le principe d'une délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette procédure d'attribution.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. LA SPESA

Une nouvelle fois vous vous dirigez vers la facilité et l'abandon. Après les Frères Olivier, après la Poste, vous décidez de vous débarrasser du dernier parking que nous avons en gestion et exploitation. Cette vision très libérale permet de gérer effectivement plus tranquillement en distribuant au privé des pans entiers des activités de notre Commune.

Bien évidemment, vous faites fi des inévitables augmentations de tarifs pour les administrés antibois. De plus, vous ne vous embarrassez plus d'essayer de justifier vos choix par des études sérieuses et non dirigées.

Vous vous contentez de nous servir le copier / coller de vos argumentaires habituels. La seule différence

que l'on constate, c'est que des fois la gestion en régie n'est pas possible parce que la taille critique n'est pas atteinte et d'autres fois, elle est dépassée.

Pour le reste, les arguments sont toujours quasiment les mêmes : c'est trop compliqué, c'est trop cher pour remettre aux normes, il faut assurer des astreintes, il faut embaucher du personnel. Cela devient lassant à la fin. Si on se laissait aller à vos arguments, on se dirait que notre Commune n'aurait pas les moyens de trouver 250 000 euros pour la réfection du parking et ne pourrait faire face à 25 000 euros par an de frais de gestion, sachant qu'il est tout à fait possible d'améliorer le nombre d'entrées payantes sur ce parking-là.

Si la deuxième ville du département n'arrive pas à faire face à de telles difficultés, je tremble pour la présentation du prochain budget. Par contre, il vous faut avoir le courage de dire clairement aux utilisateurs actuels ou potentiels du parking que le droit de stationnement va au moins tripler.

C'est pour ces raisons que nous ne voterons pas cette délibération et vous demandons le maintien en régie avec amélioration du service public actuel. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Intervention prévisible.

Mme MURATORE

Depuis de nombreuses années, nous nous étonnions de ne pas avoir de bilan du fonctionnement de ce parking. D'ailleurs, nous avons écrit à ce sujet en 2009.

Compte tenu de la situation de ce parking, nous ne sommes pas opposés à sa gestion en DSP. Toutefois, pour une meilleure cohérence d'ensemble avec le parking du Palais des Congrès, ne serait-il pas possible de prévoir une gestion commune des deux parkings pour faciliter le stationnement dans ce quartier ?

D'autre part, vous prévoyez dix places pour l'Office de tourisme. Compte tenu de l'ouverture du Palais des Congrès, ces dix places nous paraissent très rapidement insuffisantes. Et au-delà de la gestion et du paiement par les usagers, la signalétique nous semble le point le plus important, car ce parking est totalement méconnu, invisible et le sera d'autant plus derrière le bâtiment du Palais des Congrès.

Alors, compte tenu de l'installation de l'Office de tourisme, nous en profitons pour soulever le problème d'un arrêt minute devant l'Office de tourisme parce qu'on sait que les gens se posent, vont chercher un plan et repartent immédiatement.

Donc, nous en profitons pour vous suggérer ou vous, est-ce que vous avez pensé à ce problème-là d'un arrêt minute devant et pour l'Office de tourisme. Merci.

M. LEONETTI

Vous nous y faites penser.

Mme DUMONT

Nous avons pensé effectivement. Merci, Mme MURATORE. En fait, il y aura un réaménagement qui sera bien entendu installé aux abords du Palais des Congrès puisqu'il y aura un réaménagement notamment du plan de circulation qui vous sera soumis également et il y aura bien entendu un réaménagement et un arrêt minute. Il y aura même puisque nous aurons la nécessité de faire des pauses pour les bus également qui amèneront les congressistes, donc il est bien évident que l'arrêt minute sera prévu.

M. LEONETTI

Globalement, bon je comprends que M. LA SPESA vous êtes totalement opposés à la délégation de service public. Je n'en ai pas beaucoup vu que vous ayez approuvé.

En même temps, je me permets de rappeler que il nous est arrivé et pas une fois, de lancer une délégation de service public et puis de passer en régie. Quel intérêt à cette démarche ? D'abord, elle

permet, elle oblige à faire une évaluation. Et cette évaluation, Mme MURATORE a raison. Moi aussi, j'ai mis longtemps pour avoir la réelle évaluation, la confusion des genres dans un parking qui était à la fois utilisé par un hôtel, qui laisse la barrière ouverte et puis par la Ville et puis la demande de redevance ultérieure, etc.

Aujourd'hui, je crois que ce qui nous choque, moi je l'utilise souvent, il est souvent vide même en période estivale parce qu'il est méconnu. Mais je me rends compte que il est dans un état qui n'est pas acceptable pour une station comme Juan-les-Pins. Donc, il faut y faire des travaux et pourquoi pas, la Ville.

Effectivement, M. LA SPESA a raison. Si c'était que le problème de dire, il faut mettre 250 000 euros et le problème est réglé. Le problème est réglé. Mais Mme MURATORE a soulevé justement la bonne question. Au moment où il y a un espace commercial et un Palais des Congrès et au moment où il va y avoir une exploitation par des privés sur l'exploitation du parking du Palais des Congrès, c'est peut-être le moment de sonder un appel d'offres pour voir qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme proposition. Jusqu'à présent, chaque fois qu'on l'a tourné et qu'on l'a proposé, personne n'a envie d'aller exploiter ce petit morceau de parking à l'intérieur d'un parking d'hôtel.

Mais aujourd'hui, il a une attractivité et une rentabilité – je sais que ce sont des mots qui vous font horreur, M. LA SPESA, mais quand même – qui doit être améliorée par l'attractivité du bâtiment Palais des Congrès et centre commercial. Donc ce n'est pas anormal qu'on se pose la question de dire comment on le fait exploiter. Après, il est construit.

Donc, on ne va pas se mettre dans la même délégation de service public que quand on dit à quelqu'un, creusez le parking, faites-le et vous allez l'amortir. 250 000 euros à amortir, ce n'est pas grand-chose. Et donc, je me dis que peut-être on va trouver là une gestion optimale pour donner un service public aux personnes qui correspondent à la qualité de l'endroit dans lequel on se trouve. Enfin, je ne le dis pas par pur artifice, nous n'avons pas du tout décidé aujourd'hui que ça ne viendra pas en régie.

Mais il me semble quand même qu'il y a là, compte tenu de la construction, l'intérêt de mettre en valeur ce parking, de le rénover et le fait de passer par la délégation de service public, ça posera, comme d'habitude, on mettra d'un côté combien ça coûte en régie, combien ça coûte en délégation et en même temps combien ça coûte à la Ville, mais combien ça coûte à l'usager. Voilà ! Et puis si on trouve que il y a une bonne rentabilité parce que maintenant il y a une bonne rentabilité et il y a une bonne rentabilité été / hiver parce qu'avant, il y avait qu'une rentabilité été.

Et donc la seule rentabilité qu'on a trouvée, c'était cette rentabilité-là. Aujourd'hui, il y a une rentabilité toute l'année. Donc, on va faire un appel d'offres. On fait une délégation de service public. On a fait élaborer un cahier des charges. On sait combien ça coûte pour le rénover, on sait combien ça coûte pour le faire fonctionner. On va voir les résultats de l'appel d'offres. Si on n'a aucun appel d'offres intéressant, et bien comme c'est devenu plus rentable, on fera l'investissement et on fera l'exploitation.

Donc, nous passons au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 42 voix POUR sur 45 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL- EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est le rapport annuel de l'exercice 2011 sur ce service public de l'assainissement collectif.

Un petit rappel. Le territoire d'Antibes, c'est 30 % d'habitats individuels qui représentent à peu près 12 % de la population totale. Le SPANC, l'effectif, c'est cinq personnes : 1 ingénieur à mi-temps, 2 adjoints

techniques et 2 adjoints administratifs. Le rôle du SPANC, c'est le contrôle des installations nouvelles et la réhabilitation des vieilles installations et c'est le contrôle des installations existantes. Pour 2011, un certain nombre d'installations ont été contrôlées.

D'abord, des installations conformes, pratiquement 160. Des installations non conformes, 127, mais qui n'entraînent pas de problèmes de santé publique et qui ont quatre ans pour réhabiliter ces installations. Et une soixantaine d'installations qui ont entraîné... enfin, qui ont permis de montrer qu'il y avait une pollution avérée et pour lesquelles, bien entendu, les propriétaires ont pratiquement trois mois pour remédier à cette pollution.

Ce qui peut parfois poser de gros gros problèmes puisqu'il faut trouver les professionnels disponibles et qui puissent faire ces réparations dans les trois mois. La Ville a dû combler un déficit budgétaire pratiquement équivalent à 79 000 euros puisqu'on avait décidé que le contrôle devait se faire tous les quatre ans et tous les quatre ans, malheureusement, les recettes ne compensent pas les dépenses. Vous avez le rapport complet, enfin j'espère que vous l'avez lu.

Je vous en ai fait un résumé relativement succinct, mais assez détaillé. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

J'ai l'intervention de la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. LA SPESA

Une nouvelle fois, au travers du compte rendu annuel, on s'aperçoit que le SPANC a correctement effectué sa mission. C'est ce qu'on nous disait jusqu'à présent et avec les moyens qu'ils ont, on peut dire qu'ils ont correctement effectué leur mission. L'équilibre financier, nous on pense qu'il n'est pas loin d'être atteint. Il pourrait en trouvant peut-être en fonctionnement en regardant un peu plus près, il pourrait être atteint. En tout cas, on le pense.

En tout cas, il est très important pour les utilisateurs de ce service de savoir que les inspections, mais surtout les conseils, les conseils qui sont donnés, ne sont pas dictés par de vulgaires intérêts financiers. Parce que ce n'est pas facile de se faire contrôler, ce n'est pas évident. Par contre, il est intéressant d'avoir des conseils avisés et c'est ce que font le groupe du SPANC. C'est en propre pour cela que nous confirmons notre opposition de ne pas privatiser le SPANC.

Lors des précédents Conseils, nous vous avons développé nos argumentaires nous permettant d'affirmer que ce service doit rester et être géré dans le cadre du service public.

Malheureusement, ce n'est pas la voie que vous choisissez, puisque vous prévoyez de confier le SPANC à Véolia au prochain Conseil municipal et cela nous le déplorons. Je vous remercie.

Mme MURATORE

Ce rapport annuel démontre que ce service fonctionne bien, que les usagers sont satisfaits puisqu'il est même indiqué que le service a acquis une notoriété.

Or, dans le rapport, il y a quand même quelques éléments qui manquent et par rapport au texte qui dit tout ce qu'il faut qu'il y ait et des chiffres qui ne correspondent pas d'un tableau à l'autre. Donc, il y a encore un rapport, il serait bien que ces quelques coquilles ne se reproduisent plus.

Actuellement, le travail le plus important a été réalisé : l'installation du service, la formation des agents, la collecte et le traitement des données techniques et individuelles, le contrôle des installations générant le plus de nuisances puisque vous avez commencé par celles-là et depuis juillet 2012, l'examen des dossiers techniques dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Aussi, le choix de la DSP ne nous paraît pas le plus pertinent, mais nous y reviendrons au prochain Conseil municipal.

M. DULBECCO

C'est un satisfecit pour le fonctionnement de ce SPANC.

Comme vous l'avez dit, Mme MURATORE, le sujet d'aujourd'hui, ce n'est pas la DSP. C'est la présentation.

On verra lors du prochain Conseil municipal si on reste en régie, soit on fait une DSP. Je dois quand même pour y être passé, pour avoir réhabilité donc une fosse septique, qu'actuellement, ça pose un véritable problème financier à la plupart des personnes qui sont retraitées.

Une réhabilitation, par exemple, c'est une étude géologique. Vous êtes obligé de passer par un géologue qui, s'il fait bien son travail, ça coûte à peu près dans les 900 euros. Ensuite, le dossier arrive en mairie, il est étudié techniquement par les services. Dans la semaine qui suit, vous recevez donc une facture du Trésorier payeur général, à peu près de 300 euros. Là, je parle pas d'ISP ou autre, je parle des problèmes que ça pose au niveau des particuliers et en principe des fois des petits retraités qui habitent dans des maisons anciennes.

Vous n'avez pas encore commencé les travaux, en fonction du type de filière, ce SPANC va vous coûter, allez, on va dire, entre 8 000 et 16-17 000 euros.

Donc là, il faut se poser la question lorsqu'il y a véritablement un problème de santé publique où les travaux sont à faire dans trois mois qu'on ne pourra jamais faire dans les trois mois... alors, il peut y avoir des aides. Je pense que ces aides, notre service donne les informations pour que les gens puissent les avoir. Mais quelle que soit la régie ou la DSP en matière d'investissements, ça représente une somme tellement importante que moi, je suis toujours en grandes difficultés quand des gens viennent me voir et qu'ils ont des travaux à faire rapidement ou dans les quatre ans et qu'ils n'ont pas les moyens de les faire.

Je suis désolé Monsieur le Maire d'avoir un peu abordé cette question, mais elle me paraît très très importante vis-à-vis de nos administrés en grandes difficultés.

M. LEONETTI

Moi, ils m'arrêtent plus dans la rue sur ce sujet-là que sur d'autres sujets, vous savez.

Quand il y a l'inspecteur Ville qui vient vérifier que la fosse septique est de bonne qualité, comme vient de le dire Patrick DULBECCO, on a mis le tarif à 80 euros. Faut pas comparer, mais à Cannes c'est 150 euros. Donc, si vous avez un budget qui est contraint et comme ce budget est un budget à part, vous devez l'équilibrer.

Donc, plus vous avez un service public de qualité, plus vous répercutez sur le prix. Et je ne vous dis pas les autres prix. Je ne vous rappelle pas les autres prix qu'a rappelés Patrick. On est dans une situation où quelquefois on se dit, mais bon bien sûr qu'il faut refaire cette fosse septique, mais je ne peux pas l'imposer quand il n'y a pas de situation sanitaire d'urgence à des gens qui habitent quelquefois bien sûr du pavillonnaire, mais qui ont pas les moyens de déboursier les sommes qui leur sont sollicitées. Donc, il faut qu'on trouve des moyens pour les aider. Mais d'un autre côté, on ne va pas prendre de l'argent public et permettre avec de l'argent public de réhabiliter les fosses septiques privées. Donc, c'est un vrai problème.

Et alors là collectif, c'est une loi sur l'eau qu'on a votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale dans le précédent mandat. Donc, comme ça si on avait mis ça à l'intérieur de l'assainissement non collectif, pour les communes et que l'on puisse amortir à travers le collectif une partie au moins du non collectif, ça aurait permis quand même de ne pas se trouver devant les situations dramatiques que l'on rencontre quelques fois. Après, le service, il est bien fait et les gens qui y travaillent, ils travaillent bien.

Voilà ! On est d'accord là-dessus. C'est une information au Conseil municipal,

Mme MURATORE

Mais je veux réagir effectivement à ce que dit M. DULBECCO, vous oubliez simplement de comparer avec des gens aussi en difficultés et qui tous les jours, tous les mois, avec leur facture d'eau, payent l'assainissement.

Quand vous donnez les montants là, j'ai les montants moyens, on est sur 95 euros et 22,50 € les visites de contrôle et sur les travaux, il y a des aides de l'ANA et des aides de l'Agence de l'eau.

Donc, il faut regarder si on est là, moi je veux bien pleurer sur les gens qui sont dans l'assainissement non collectif, mais regardons ce que l'assainissement collectif coûte à une famille et à ce moment-là, on regarde et on compare parce que les coûts sont aussi importants.

Ils ne sont pas répartis de la même manière dans le temps. Parce qu'une fosse, ça dure 20 ans. Donc l'investissement dont vous parlez, il est pour 20 ans ou même plus.

M. LEONETTI

Visiblement, vous n'avez pas rencontré les mêmes personnes que moi. Donc, il y a aucun problème. Vous considérez qu'il n'y a aucun problème dans cet élément, c'est très bien.

Mme MURATORE

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, je dis qu'il faut le comparer avec l'assainissement collectif.

M. LEONETTI

Vous avez eu l'information, c'est très bien. Vous défendrez la position qui est la vôtre, nous on essayera de trouver une solution pour alléger les factures, au moins les factures diagnostic. Voilà ! Et puis vous verrez peut-être que aussi, l'assainissement collectif, il est plutôt pas cher à Antibes.

Pas de vote.

09-2 - SANTÉ SCOLAIRE - ÉCOLES MATERNELLES - DÉLÉGATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION MEDICO-SOCIALE - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES- AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de renouveler une convention qu'on a avec le département et qui permet à la Commune de s'engager pour assurer des missions concernant la santé scolaire.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

09-3 - ENVIRONNEMENT - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La même chose, c'est chaque année on présente le compte administratif et le rapport annuel de l'activité de ce syndicat.

Je vous rappelle qu'un contrat de baie est basé sur trois volets : un premier volet qui concerne la qualité des milieux, un deuxième volet qui concerne la valorisation des milieux littoraux marins et aquatiques et un troisième volet qui concerne la communication et la valorisation de l'information.

Dans le cadre de ce contrat de baie, la Ville avait proposé neuf actions pour un total de 280 000 habitants. Dans la délibération, il y a une phrase qu'il faudrait peut-être corriger parce qu'il y a marqué : « *Le syndicat également... agréé en avril 2012.* » Ça a été un agrément provisoire. Cet agrément provisoire, c'était en fonction des éventuelles subventions données par le Conseil Général et le Conseil Régional. Ces subventions ont été actées. Donc maintenant, cet agrément provisoire devient un agrément définitif.

Malheureusement, le retard que l'on a pris sur ce contrat de baie fait que l'Agence de l'eau dont les subventions maximums pouvaient aller jusqu'à 30 % ont diminué à 20,17 % et donc là, à mon avis, on aura un pourcentage à un seul chiffre. Ce n'est pas la faute de la Ville d'Antibes qui a tout fait pour que ces contrats de baie avancent le plus rapidement possible, mais malheureusement quelques petites difficultés de la partie ouest de notre territoire ont entraîné ce retard. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

« *Qu'en termes élégants, ces choses-là sont dites* », comme dirait Molière sur le même sujet.
Intervention PS et Verts. Non ? Non.

Pas de vote.

10-1 - CHEMIN DE BEAUVERT - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG)

Mme MURATORI

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de la délibération habituelle pour continuer notre programme d'enfouissement de réseaux et d'embellissement des sites. Cette fois, c'est le chemin de Beauvert au débouché de l'avenue Jules Grec, qui fait l'objet de cette délibération pour un coût ramené à 61 204 euros pour la Commune après les différentes subventions. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la réalisation des travaux, de prendre acte de la dépense de la Ville et de confier au SDEG la réalisation des prestations, de charger le syndicat de solliciter le département des Alpes-Maritimes, programme environnement ainsi que les aides proposées par ERDF, contracter l'emprunt destiné à compléter les financements, d'inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à cette prescription.

Et je voudrais, si vous le permettez Monsieur le Maire, rassurer tous mes collègues sur l'illumination des Semboules depuis deux jours. C'est une panne récurrente. Les services ont besoin de laisser l'éclairage allumé pour pouvoir trouver la panne. Ça fait deux fois que nous intervenons et j'espère que ça va être rétabli dans les meilleurs délais parce que nous ne nous amusons pas à éclairer les petits oiseaux pour le plaisir. C'est quelque chose que je voulais vous dire. Quand vous voyez les éclairages dans la journée, c'est que les services sont en train de travailler. Et merci de me le signaler si le cas contraire s'avérait.

M. LEONETTI

Mais M. PIEL le savait. Eh bien voilà, il le sait !

Donc sur le chemin de Beauvert, on est d'accord pour enfouir les réseaux. Et bravo Mme MURATORI pour le travail qui est fait dans la vieille ville maintenant où systématiquement quand on refait la rue qu'on fait chaque année dans la vieille ville, on enfouit les réseaux. Ça va donner à terme une vision de la vieille ville qui sera très différente de celle d'aujourd'hui et encore plus belle.

Donc au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. LEONETTI

Je pose la question, le groupe Socialiste et Verts m'a demandé de faire une intervention globale. Est-ce que les autres groupes souhaitent faire une intervention globale ? Oui. Alors, M. RAMBAUD, je vous propose de présenter les deux, puis ensuite d'écouter les interventions de l'opposition.

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - CASINO EDEN BEACH - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

11-2 - CASINO LA SIESTA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU

M. RAMBAUD

Très bien, Monsieur le Maire. Je vais donc vous présenter de manière globale ces deux délibérations.

Vous savez que la Ville dispose sur son territoire de deux casinos : La Siesta dont la DSP a été renouvelée pour dix ans le 17 octobre 2011 et l'Eden Casino dont la délégation expire le 31 janvier 2015, soit dans un peu plus de deux ans. Je vous rappelle que l'activité des casinos se décompose en trois parties : les jeux, la restauration et l'animation. Depuis quelques années, les casinos subissent de fortes baisses. À titre d'exemple, sur notre territoire, entre 2007 et 2009, moins 21 %. Les causes semblent multiples : l'interdiction du tabac, les contrôles d'identité, la crise économique, une forte concurrence, 11 casinos dans le département sans compter Monaco et les jeux en ligne.

Cependant, cette baisse d'activité semble enrayée depuis 2011 puisque depuis cette date, nous enregistrons une légère remontée. Il est à noter que les casinos sont de gros employeurs : 141 emplois pour La Siesta et 115 pour l'Eden, soit 256 familles qui vivent grâce aux casinos. Il est à noter que les casinos participent activement également à l'animation de la cité en prenant en charge des événements comme les feux d'artifice, show mode à Juan, la Colombe d'or, le Festival de l'image sous-marine.

Ils participent également à la politique culturelle de la ville en prenant la charge la subvention d'équilibre de Jazz à Juan pour l'Eden Casino et de Musiques au cœur pour La Siesta. Nous sommes en 2011. La Ville prélève également 15 % du produit des jeux, ce qui est le taux maximum légal. L'ensemble de ces prélèvements se monte pour l'Eden Casino à 2,9 millions pour un chiffre d'affaires de 14,3 millions et à 3,3 millions pour La Siesta qui réalise un chiffre d'affaires de 21,7 millions, soit un total de 6,2 millions d'euros pour la commune. La récente renégociation de la DSP de La Siesta remonte les montants fixes et variables que nous prélèverons pour la période fin 2011 à fin 2021.

L'examen des comptes de résultat nous montre que l'Eden Casino enregistre une perte importante d'1,5 million d'euros en 2011. En revanche, La Siesta affiche un bénéfice de 626 000 euros. En conclusion, je dirais que nos casinos sont un atout pour notre commune. 256 familles vivent grâce à eux. Ils participent activement à l'animation de la cité. Ils soutiennent notre politique culturelle et peut-être le plus important, ils allègent de manière sensible les prélèvements communaux de nos concitoyens. Merci.

M. LEONETTI

Intervention donc la Gauche et l'Écologie, PS et Verts et Mme VERCNOCKE.

Mme DUMAS

Ne comptez pas sur moi pour pleurer sur les soucis des casinos alors que leur activité est avant tout...

M. LEONETTI

À mon avis, ils ne comptent pas sur vous non plus. (*rires*)

Mme DUMAS

Au moins une chose est partagée. Alors que leur activité est avant tout basée sur l'appât du gain qui peut aller jusqu'à l'addiction aux jeux d'argent. Comme quoi dans votre modèle de société, toutes les addictions n'ont pas les mêmes traitements. Il est vrai que la qualification de service public appliquée aux jeux d'argent, de hasard, à l'activité de discothèque est toujours surprenante.

Est-ce que ces activités sont utiles ou indispensables au public ? Permettez-moi d'en douter.

Alors vous allez me dire, ces casinos créent des emplois et des recettes à la Ville.

M. LEONETTI

Surtout, ne dites rien à ma place. Parce qu'à mon avis, vous risqueriez de déformer ma pensée.

Mme DUMAS

Pas sûr !

M. LEONETTI

Donc ne dites pas, vous allez me dire. Je vous le dirai tout à l'heure et probablement pas ce que vous allez dire.

Mme DUMAS

Alors vous pourriez me dire, ces casinos créent des emplois et des recettes à la Ville puisque M. RAMBAUD l'a dit. Parlons-en des emplois. La Siesta continue à baisser ses dépenses en personnel et semble avoir beaucoup recours au temps partiel. Comme souvent, les dépenses de personnel sont la variable d'ajustement pour conserver une bonne part de bénéfice.

Et l'avenir de l'emploi dans notre ville me semble en aucun cas être le casino. Côté recettes pour la Commune, nous savons que ces recettes environ – en effet, vous l'avez dit – 6 millions d'euros répartis entre la Ville, l'Office du tourisme et l'État sont aléatoires. Et donc la Ville doit savoir s'en passer, ce n'est qu'un bonus et on peut toujours se poser la question, à qui ce bonus doit profiter ? Une dernière remarque...

M. LEONETTI

Mme DUMAS, ce n'est pas l'État. Les 6 millions, c'est Ville. Ce n'est pas l'État.

Mme DUMAS

Non, non, c'est le partage. Les 6 millions, c'est la somme totale. Après c'est...

M. LEONETTI

Non !

Mme DUMAS

Alors, le rapport n'était pas bon parce que...

M. LEONETTI

Mais non, le rapport est bon. Les 6,2 millions, c'est Ville et EPIC. Bien sûr, donc...

Mme DUMAS

Et après, la Ville reverse les 10 % à l'État.

M. LEONETTI

Non, non, non, non. C'est déduction faite.

Mme DUMAS

Ah c'est les 6 millions. Le 10 % en plus.

M. LEONETTI

Non, non, non. C'est ce que prend la Ville.

Mme DUMAS

Ah oui, je crois pas.

M. LEONETTI

Vous confondez avec les délégations de service public des plages.

Mme DUMAS

Non, non, non. Je ne confonds pas.

M. LEONETTI

Là, on ne reverse rien... l'État prélève, la Ville prélève.

Mme DUMAS

Mais je sais bien faire les additions, donc...

M. LEONETTI

Ah là, écoutez...

Mme DUMAS

Je ne suis pas sûre de ce que vous m'affirmez. Mais bon, peu importe parce que...

M. LEONETTI

Moi je suis sûr qu'il rentre 6,2 millions dans les caisses de la Ville.

Mme DUMAS

Une dernière remarque. Les rapports sont analysés par les services et leur compétence n'est pas à prouver. Mais leur rapport est fait sur la base des données fournies par les délégataires et là, ma naïveté ne va pas jusqu'à croire à la totale transparence des données des délégataires de ces casinos.

M. LEONETTI

Mais comme l'État prélève aussi, si je peux me permettre, et que l'État, lui, contrôle à l'euro près ce qui rentre dans les caisses et ce qui en sort, on se trouve dans une situation où on sait exactement le chiffre d'affaires annuel.

Et donc puisque vous parlez de problèmes de transparence, il n'y a pas de problème de transparence. Vous dites que les casinos, ce n'est pas bien. Bon, ça c'est une chose. Pourquoi le loto aussi et pourquoi le reste. Bon, on peut philosopher sur qu'est-ce que c'est que le jeu ? Est-ce que c'est moral que ça rapporte ? Est-ce que c'est moral que ça ruine certains ? Est-ce que c'est normal qu'il y ait des gens qui soient addicts à ça ? C'est un débat.

Aujourd'hui, on se dit est-ce que le rapport qui nous en est fait est juste ? Il ne peut pas être faux puisque c'est l'inspection des services fiscaux de l'État qui nous dit le chiffre d'affaires annuel. En dehors de ce chiffre d'affaires annuel, il y a deux autres éléments qui ont été négociés et M. RAMBAUD vous l'a rappelé, d'abord c'est les MAQ. Les MAQ, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas des gens qui viennent prélever de l'argent gagné illicitement, ce sont des Manifestations Artistiques de Qualité. La manifestation artistique de qualité, a un double avantage fiscal. C'est qu'elle est en partie déduite par le casinotier, mais qu'en même temps, elle est reversée intégralement à la Ville qui labellise une manifestation artistique de qualité.

Cette manifestation artistique de qualité a une double validation : une validation par le ministère de l'Intérieur dont dépendent les casinos et une validation par le ministère des Affaires culturelles qui dit oui, c'est une manifestation artistique de qualité. Vous avez noté que dans la négociation que nous avons avant la manifestation artistique de qualité que portait La Siesta, c'était Musiques au cœur. Et donc, elle a porté un complément de 300 000 euros et quelques. On a porté cette subvention sur l'ensemble de la programmation du grand théâtre et en même temps, on l'a portée à 700 000 euros.

Donc plus 100 000 euros qui est utilisé par l'EPIC sur des manifestations de qualité. En plus, en dehors des manifestations artistiques de qualité, il y a des manifestations qui sont portées par le casino et qui sont subventionnées par les casinos. M. RAMBAUD a évoqué le Festival d'images sous-marines, Le festival pyromélodique, festival de la magie, etc. Donc tout ça, ce sont des manifestations qui ne coûtent rien au contribuable. Donc, vous voyez que il y a pas possibilité de triche puisque on prélève 15 % qui est le taux maximum qu'une ville peut prélever sur le chiffre d'affaires et qu'ensuite les deux autres sont négociés à part et donnés directement à la Ville. Qu'il fasse un très gros chiffre d'affaires ou un mauvais chiffre d'affaires, de toute façon, il donne 700 000 euros, La Siesta, en manifestations artistiques de qualité. Il ne peut pas s'y soustraire.

Donc, on peut toujours débattre du côté moral ou immoral et je partage avec vous l'idée que c'est assez drôle que les casinos soient du service public et qu'on les mette en délégation de service public.

Ce n'est pas moi qui l'ai fait. Mais enfin, on peut constater quand même que tous les gouvernements qui se sont succédé, n'ont pas touché à cette chose-là. Et généralement sur les jeux, celui qui prélève le plus y compris sur les casinos, c'est l'État.

Donc vous êtes contre les casinos pour un problème moral. Vous vous étonnez que ce soit une DSP :

dont acte. Après les prélèvements, ils sont justes et ils ne peuvent pas s'y soustraire.

Mme MURATORE

Alors, donc pour Eden Beach : Eden Beach est de nouveau déficitaire. Mais ce déficit est en grande partie constitué du loyer payé par le casino à Garden Beach et par les dividendes qu'il ne touchera pas de Garden Beach qui est déficitaire et cela enregistré en provisions. Ça nous paraît limite.

Et de toute manière, cela ne relève pas de la délégation, donc ça devrait pas être inclus dans le rapport sur la délégation.

Autre chose aussi, on a une somme qui est versée au groupe Partouche sur laquelle on n'a aucune indication alors que tous les textes disent que dans le cadre de DSP, quand il y a un reversement au siège, il doit être expliqué. Alors, la situation est liée aussi au fait que le restaurant a été fermé pour six mois pour travaux. Ça, c'est clair aussi.

Je rappelle quand même que dans le cadre de l'article 2333-57 du CGCT, les sommes qui sont à utiliser par la Ville ou par le casino dans cet exemple-là, le casino a été autorisé à financer les travaux réalisés à l'intérieur avec ces sommes. Et la Ville aurait pu négocier des travaux aux abords parce que les abords du casino et de l'Eden Beach, c'est pas vraiment très esthétique. Sur La Siesta... alors autre chose aussi sur Eden Beach, on n'a pas les précisions – M. RAMBAUD l'a dit et vous êtes revenu dessus – sur les détails des manifestations de qualité et sur les manifestations à finalité culturelle. Ça aurait été bien que ce soit détaillé dans le rapport.

Par contre, La Siesta, cette année encore, le rapport est plus détaillé et plus complet en ce qui concerne donc les travaux, les dépenses destinées à l'effort artistique et la contribution au développement touristique de la ville et de ce fait, la synthèse de la ville est plus précise aussi. Mais je dis bien synthèse, car comme pour toutes les DSP, nous disposons d'une synthèse du rapport du délégataire et non d'une analyse.

Il serait intéressant de savoir si des remarques ont été faites au délégataire sur le rapport présenté. Par exemple, ce qu'il manque, ce que je venais de dire ou par exemple, pour La Siesta, un tableau page 12 qui n'a aucun sens. Il additionne des sommes qui ne vont pas ensemble. C'est des choux et des carottes : ça fait de la soupe mais ça ne fait pas un rapport d'activités d'une DSP. Et d'autres éléments dans les rapports sont du même style.

Donc nous, c'est dans ce sens qu'on dit qu'il y a quand même nécessité d'une meilleure analyse de la DSP. Merci.

M. LEONETTI

L'analyse de la DSP d'un casino est encore plus simple que l'analyse d'une DSP d'une plage. En gros, quel est le chiffre d'affaires et que on reverse au siège ou que l'on ne reverse pas, on prend le chiffre d'affaires. On prend sur le chiffre d'affaires 15 %, qui est le taux maximum qu'une ville peut prendre.

Si le chiffre d'affaires est bon, on prend plus. Si le chiffre d'affaires est moins bon, comme on est en pourcentages, on prend moins. Après sur les travaux, les travaux seront validés à la fois par l'architecture des bâtiments de France et à la fois par la Ville. Et les travaux extérieurs, nous avons refusé de les valider. Ils n'ont pas été pris en charge par le casino sur la marge dont il pouvait bénéficier sur les travaux. Donc sur ce plan-là aussi, il n'y a pas de discussion. Après là aussi, je veux dire que qu'est-ce que c'est qu'un service public bien rendu de machines à sous ? Voilà ! Moi le service rendu, là, je regarde qu'est-ce qu'ils doivent, est-ce qu'ils reversent ? Est-ce que le bâtiment est conforme ? Est-ce que l'accueil du public est sécurisé ?

Je ne sais pas dire quelle est la bonne qualité de service public des casinos.

Je sais dire quand ça marche bien, quand ça ne marche pas bien, je regarde les chiffres d'affaires et puis voilà ! Donc, désolé de dire qu'on peut toujours s'interroger sur la moralité des jeux d'argent, qu'on peut toujours s'interroger sur le fait que ce soit une délégation de service public et un service public qui relève du ministre de l'Intérieur.

Mais en tout cas, c'est comme ça dans notre pays et en même temps, on ne va pas boudier quand même notre plaisir et rappeler que ça coûte, ça rapporte 6,2 millions à la Ville d'Antibes par an. Si ça marchait mieux, ça rapporterait plus, mais que 6,2 millions, il y a une grande part fixe et une grosse part qui va à des manifestations artistiques de qualité. Et que en gros, la saison touristique pour dire, la saison touristique jazz, elle est payée par les casinos, que les feux d'artifice sont payés par les casinos, que d'autres manifestations sont payées par les casinos, que la saison théâtrale va être au deux tiers, voire aux trois quarts payés par les casinos et que ça évitera à nos concitoyens de se demander qui paye le feu d'artifice. Ce n'est pas le contribuable qui paye. C'est le casino.

Et puis quand les contribuables viendront au théâtre, s'ils trouvent que c'est beau et qu'ils n'aiment pas le théâtre, ils diront et qui c'est qui paye. On dira, ce sont les casinos. Et moi je trouve que ce n'est pas plus mal que, effectivement, dans l'immoralité, il y a toujours un fond de moralité. Oui. C'est du Teilhard de Chardin. C'est sûr que on n'a pas les mêmes lectures, vous n'êtes pas à la même époque. Mais en tout cas, dans tout acte comme cela, il y a une recherche d'une certaine moralité. Et dans cette recherche de la moralité sur les jeux d'argent, c'est que l'État s'est dit pour valoriser la ville, plutôt que de donner de l'argent, je vais le reconvertir en activité culturelle.

Eh bien, écoutez, sur une ville comme la nôtre, on peut difficilement se plaindre que des manifestations comme le Grand Théâtre ou le Festival du jazz ou mêmes les manifestations qui sont gratuites et ouvertes à tous comme le Festival Pieroméloïque, elles soient payées par les casinos. Après, essayons de ne pas faire de la morale chaque fois qu'on délibère.

Là, on délibère sur une délégation de service public obligatoire, obligatoire, je le rappelle et qui permet aux contribuables antibois de payer 6,2 millions de moins d'impôts.

Mme VERCNOCKE

Je n'ai pas l'intention de rentrer surtout maintenant dans le débat sur le paradoxe moral constitué par la présence des casinos sur notre territoire, surtout en période de crise par-dessus le marché.

Moi je voudrais simplement revenir sur un point tout à fait marginal, enfin marginal pas pour tout le monde, concernant le casino La Siesta. Je voulais simplement signaler que les riverains, s'ils étaient au courant, seraient contents de constater qu'à la page 13 où il est question des investissements, dans toute la liste des dépenses, on voit aucune dépense pour limiter les nuisances à l'environnement qui, je vous le rappelle, vont pratiquement jusqu'à Biot certains soirs.

Donc, ils seraient également très heureux de voir qu'on investit 34 400 euros pour les équipements sonores. Et ça m'amène surtout à dire que dans beaucoup de DSP, les délégataires devraient peut-être prendre davantage de soins de leur rapport. Par exemple, dans ce cas précis, le délégataire aurait pu rédiger tout ça de manière un peu plus impliquée dans le tissu environnemental et civique, au moins dans les mots, de manière à ce que les habitants considèrent qu'ils sont plus respectés. Voilà ! D'ailleurs, beaucoup de ces rapports de délégataires, je suis désolée de généraliser un petit peu, sont rédigés souvent un peu à la va-vite, un peu en copier / coller d'une année sur l'autre.

Par exemple dans celui-ci, quand on voit un des titres de la page 4 qui évoque une réglementation récente plus contraignante, en fait il nous parle de l'interdiction de fumer qui remonte quand même à 2008 et du contrôle d'identité qui lui est généralisé depuis 2006. Voilà ! Donc c'est un point marginal, mais je pense que les délégataires devraient peut-être être un peu plus soucieux de ne serait-ce que leur image, d'ailleurs, en rédigeant certains points de leur rapport. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci, Mme VERCNOCKE. Je suis à peu près d'accord avec vous, mais là c'est vrai que ce sont des bilans plus financiers que des bilans d'activités.

Après, vous savez les efforts qu'on a imposés et que Patrick DULBECCO en particulier a imposés à La Siesta. Les nuisances, enfin les plaintes, s'orientent vers d'autres établissements aujourd'hui pour dire ça de manière là aussi élégante.

Par ailleurs, les investissements sont réels et c'est vrai qu'il y a eu trois baisses dans les activités des casinos. Je le dis de manière neutre, ni je m'en réjouis, ni je le déplore. Voilà ! La première, ça a été

lorsque le tabac a été interdit, la deuxième c'est lorsqu'il y a eu contrôle d'identité et le troisième, c'est quand il y a eu la crise.

Donc les trois éléments sont arrivés successivement avec des baisses qui tournaient chaque fois autour de 10 %. Souvenez-vous que la grande période des casinos d'Antibes Juan-les-Pins, on a flirté avec les 10 millions d'euros par an. Non pas à cause des manifestations artistiques de qualité qui étaient plus réduites qu'aujourd'hui, mais à cause du chiffre d'affaires qui était plus important. Donc, voilà. Après on prend le chiffre d'affaires, il est bon ou il n'est pas bon. Est-ce que c'est dû au tabac ? Est-ce que c'est dû à la crise ? Est-ce que c'est dû à la carte d'identité ? Est-ce que c'est dû à ce que tout ça va peut-être un jour s'affaiblir et disparaître pour une bonne et simple raison, c'est que les jeux en ligne vont probablement aussi concurrencer de manière importante les jeux dans les casinos ?

Je ne sais pas quelle sera l'évolution, mais en tout cas, ce qu'on peut constater, c'est qu'ils remplissent le cahier des charges qui leur est donné sur la délégation de service public et je le répète, on est d'autant plus tranquille sur ce sujet qu'il y a une inspection vigilante et constante de l'ensemble des services fiscaux et du ministère de l'Intérieur.

C'étaient des informations. Pas de vote

11-3 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Simplement pour dire que nous avons adopté une convention en 2009 concernant la mise à disposition d'agents municipaux au profit, au bénéfice de l'Office de tourisme. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2012, donc il convient d'en adopter une autre.

Ce renouvellement est proposé pour une durée de trois ans pour Patricia JEANCLOS qui s'occupe de l'accueil à l'Office de tourisme et pour Jean-Pierre FRANCES et pour un an pour Gérard GHIBAUDO qui va partir à la retraite en 2013 et pour Nadine PAGE qui souhaite regagner la Ville.

M. LEONETTI

Bien ! Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME TROTOBAS

14-1 - HANDICAP - ASSOCIATION « LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES » - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION

Mme TROTOBAS

Il s'agit d'aider l'association des Petits Frères des Pauvres, installée sur le territoire communal depuis 2005 qui souhaite faire l'acquisition d'un véhicule de transport entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite. Par ses actions qu'elle engage tout au long de l'année, aidée par un grand nombre de bénévoles, cette association souhaite compléter, développer ses activités en offrant une possibilité de déplacements aux personnes âgées handicapées sur le territoire de la commune. Cette dernière a fait l'acquisition d'un véhicule type minibus d'une valeur de 9 000 euros, financés comme suit : 3 000 euros par Orange, par la fondation Orange, 2 000 euros par le Rotary.

Reste donc 4 000 euros à financer. Il s'agit donc d'une demande de subvention d'investissement, d'un versement de subventions qui pourrait intervenir sur la production d'une facture acquittée qui s'élèverait à 2 000 euros. Participation de la commune. 2 000 euros.

M. LEONETTI

Très bien. Pas d'intervention. Donc, on passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. LEONETTI

On passe maintenant avec Alain BIGNONNEAU à la délibération sur les ports.

Alors, je vois là aussi que les interventions sont quasi constantes sur la 1, 2, 3, 4, 5 avec sur la 5, une intervention supplémentaire de Mme VERCNOCKE. Est-ce que vous voulez faire des interventions spécifiques ou interventions globales ? Est-ce qu'on peut globaliser le débat ? M. PIEL... Vous ciblez vos interventions. C'est comme ça qu'on dit. Mme MURATORE ? On groupe. Alors, moi je vous propose qu'on évoque l'ensemble des délibérations puis ensuite qu'on écoute les interventions. Mme VERCNOCKE vous intervenez vous que sur le port Vauban aussi. Donc à la fin, on aura les interventions globales du groupe PS Verts, l'intervention ciblée de M. PIEL ou de M. LA SPESA sur le port Vauban et l'intervention de Mme VERCNOCKE sur le port Vauban. Ensuite, il y aura la réponse et ensuite on votera les délibérations, les unes après les autres. Ça vous convient ? Vous avez raison, ce sont des informations. Donc, on ne les votera pas.

M. BIGNONNEAU

Il n'y a pas de vote.

M. LEONETTI

On votera simplement l'approbation.

MONSIEUR BIGNONNEAU

21-1 - PORT GALLICE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

21-2 - PORT DU CROUTON - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

21-3 - PORT DE LA SALIS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

21-4 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

21-5 - PORT VAUBAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. BIGNONNEAU

Avec votre autorisation, chers collègues, je vous propose de rapporter de façon synthétique les délibérations numérotées 21-1 à 21-5 et relatives au rapport annuel des délégataires portuaires et de l'anse abri de l'Olivette pour l'année 2011.

Alors s'agissant de nos quatre ports de plaisance, représentant 2 809 postes d'amarrage, la situation économique est globalement saine et génère 8,7 millions d'euros de chiffre d'affaires tout en rapportant à la Ville 402 000 euros de redevance.

Ces trois chiffres, je vais vous donner le détail port par port. L'année 2011 a été marquée donc pour le port Vauban, alors 1 642 places, chiffre d'affaires 6 826 222 HT, redevance 301 665 euros, soit une augmentation par rapport à 2010 de 6,29 %.

Le port Vauban, par contre, a employé les provisions qu'ils avaient mis de côté pour des gros travaux liés à la réfection de la digue est suite au coup de mer de 2010 ainsi que d'autres travaux dans le port : aménagement d'un parking avec augmentation de places, pour l'entrée et sortie du port et d'autre chose d'ailleurs, mais je pense que le Premier adjoint et président de Vauban pourra peut-être en parler un peu plus.

Concernant Gallice, 524 places, chiffre d'affaires 1 336 000, redevance 71 994, soit une augmentation de 6,29 % d'augmentation par rapport à 2010. Gallice a fait un essai sur le plan environnemental par la mise en place sous contrôle de l'État d'un site pilote de biotraitement des vases organiques, qui a été une réussite au point que son voisin, le port du Croûton pense, car on a un problème au début du port, de refaire cette expérience au port du Croûton. Croûton, 398 places, chiffre d'affaires 347 000 euros, redevance pour la Ville 10 000 euros, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à 2010.

Croûton, par contre, a eu pas mal de travaux à faire : la réfection du quai J pour 252 840 euros qui s'ajoutait à l'investissement initial du musoir qui s'élevait pour mémoire à 200 000 euros. Malheureusement pour le port du Croûton, pour 2013, le quai D qui doit être en principe démolit et refait. Bon, mais ça, nous le verrons pour l'année prochaine. Concernant le port de la Salis, 281 places, c'est-à-dire qu'il avait 245 places plus un réaménagement de son plan d'eau qui lui a permis d'avoir 36 places supplémentaires, un chiffre d'affaires de 211 000 euros et une redevance de 33 000 euros, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2010.

La Salis qui a un exercice plein de la première année, concernant la DSP qui est consentie jusqu'au 31 décembre 2021.

Concernant l'anse abri de l'Olivette, les indices d'une bonne gestion sont là. Malgré l'alerte faite à nouveau par le délégataire sur l'état de la digue des Pyramides qui ne fait pas partie de la concession accordée par l'Etat. Montant de la redevance, 1 407 euros. Une augmentation quand même par rapport à l'an passé de 3,8 %. Voilà ! Donc il vous est demandé de prendre acte des rapports annuels des différents délégataires concernant ces ports, s'agissant de délégation de service public de ces ports pour l'année 2011. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Merci. Juste un aparté. Pour la digue de l'Olivette, je vais m'épuiser à demander à l'État de faire les travaux, donc la Ville va s'engager à faire les travaux. Puis si on obtient de l'État quelque chose, on l'obtiendra. Si on ne l'obtient pas, on ne l'obtiendra pas, mais je ne peux pas rester dans une situation où cette digue s'effondre et ça a fait une situation dans laquelle on met en danger le port-abri, dans son patrimoine. Donc, on essayera.

Pour l'instant, j'ai des réponses négatives, mais enfin, il ne faut jamais désespérer.

Port Vauban : est-ce que vous voulez intervenir maintenant ou on va jusqu'à la délibération sur la SAEM ? Vous ré-interviendrez sur la SAEM ? Qu'est-ce que vous voulez... ? alors on continue. Port Vauban, SAEM.

Départ M. Gérard PIEL – Procuration à Mme Cécile DUMAS

Présents : 33 / Procuration : 12 / Absents : 4

21-6 - PORT VAUBAN - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2011 - APPROBATION

M. BIGNONNEAU

Alors, comme chaque année, on rappelle que la commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du port Vauban à la SAEM du port Vauban par délibération en date du 30 décembre 1972, à effet du 1^{er} janvier de cette même année pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2021.

On rappelle que la commune détient 58,34 % du capital social de la société anonyme d'économie mixte de la gestion et de l'exploitation du port Vauban et est représentée au conseil d'administration qui compte pour 12 administrateurs par 7 élus mandataires et qui sont, on vous le rappelle, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier adjoint au maire et président du conseil d'administration, M. André-Luc SEITHER adjoint au maire administrateur, M. Francis PERUGINI adjoint au maire administrateur, Mme Cléa PUGNAIRE adjointe au maire administrateur, Mme Jacqueline BOUFFIER adjointe au maire administrateur, Mme Marina LONVIS conseillère municipale administrateur et moi-même conseiller

municipal vice-président du conseil d'administration.

Alors, conformément aux dispositions de l'article L1525-5 14^e alinéa du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qu'il leur est soumis au moins une fois par an par le représentant du conseil d'administration. Il est précisé que les 7 élus concernés et désignés ci-avant agissant comme mandataires de la commune au sein de la société anonyme d'économie mixte peuvent prendre part au vote de cette délibération dans la mesure où l'article L2131-11 du Code général des Collectivités territoriales disposant qu'ils ne sont pas considérés comme étant juridiquement intéressés à l'objet de la présente délibération.

Par ailleurs, aucun élu ne détient à titre nominatif d'action de la société d'économie mixte de l'exploitation du port Vauban. Les administrateurs, en rappel, de la société, de la SAEM, se sont réunis cinq fois au conseil d'administration au cours de l'année 2011. Sur le fond, la situation économique de la SAEM du port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide. Le détail qui figure au rapport annexé à la présente délibération. Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport des mandataires relatif à l'exercice 2011. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Alors maintenant, je donne la parole à Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, simplement je voulais profiter de cette délibération pour demander au président de la SAEM quel avenir réservait-il au projet d'extension et de requalification que vous aviez commandé à Madame l'architecte-conseil de la Ville. Merci pour votre réponse.

M. LEONETTI

Avec l'autorisation de l'opposition de Gauche, Mme VERCNOCKE. Comme ça, on va continuer. Vous voulez intervenir ? Non. Mme VERCNOCKE, vous ne voulez pas intervenir ?

Mme VERCNOCKE

Oui, bien sûr.

M. LEONETTI

Oui. Pas dans l'ordre, voilà. Je fais dans un faux ordre.

Mme VERCNOCKE

Donc, les deux rapports sont agréables à lire et illustrés de manière adéquate, mais c'est vrai que c'est pas la première fois qu'on évoque ici les résultats financiers du port Vauban. Et dans ce domaine, pas grand-chose ne change. Je sais bien qu'une SEM n'a pas vocation à gagner de l'argent, mais 10 243,59 euros, c'est peut-être un peu maigre pour une ville touristique de notre importance et surtout pour un outil de cette qualité.

Alors, nous avons, nous le savons tous, mais ça fait plaisir de le répéter, le plus beau port de plaisance de France et sans doute d'Europe. Et c'est certain qu'il y a des niches à la fois d'économies et de profits qui sont à ne pas négliger. Alors par exemple pour les économies, quand on regarde page 67 les frais, on remarque de notables augmentations dont certaines sont tout à fait justifiées, comme tous les gros entretiens, les gros travaux, etc.

D'autres le sont peut-être moins, comme les fournitures d'entretien de bureau + 23 000 euros, les études et les recherches + 20 000, la documentation générale + 30 000 et comme d'habitude dans beaucoup de cas de ce genre, gardiennage et sécurité + 12 000. Donc ça fait + 85 000 en tout, ça fait peut-être beaucoup.

Mais c'est sans doute du côté des recettes que les pistes sont les meilleures à la fois en ce moment, mais surtout pour l'échéance 2021. Alors page 28 par exemple, on fait une comparaison entre les différents tarifs des ports antibois. Ce serait peut-être le moment maintenant d'étudier la rentabilité de ports privés comparables, quand on sait que les exploitants privés sont pas des philanthropes et dégagent sur ce type d'activité, des marges très importantes. Alors nous sommes probablement capables d'en faire autant, surtout que nous avons à Antibes, nous le savons, une forte demande d'une

clientèle très fortunée qui nous permettrait en plus de préserver les intérêts des amodiataires et des antibois.

Nous sommes à l'évidence dans une période où l'argent public va se faire de plus en plus rare et nous avons quand même sur ce point-là la chance d'avoir une forte réserve de rentabilité sur ce type d'équipements. Il serait peut-être temps de planifier une exploitation plus rentable. Alors, comme d'habitude, ça sera une petite conclusion qui ressemble beaucoup à la précédente. La forme est révélatrice du fond. On lit page 27, par exemple, comme si c'était quelque chose de très récent, qu'on accepte les cartes bancaires en paiement.

Ça m'a quand même laissée un peu rêveuse en 2012, oui. Et enfin en page 33, on parle de l'amélioration du service. Et à ce sujet, je relaye simplement une demande qui est assez fréquente de la part des usagers. Il n'est nulle part fait allusion à l'engagement au moins pour la période estivale où on engage beaucoup de jeunes en supplément, de jeunes qui parlent anglais parce qu'on a quand même une clientèle qui est majoritairement anglophone. Voilà ! Donc ce sont deux petits points de détail, mais qui sont révélateurs. Voilà ! Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. M. LA SPESA.

M. LA SPESA

A la lecture du rapport, comme d'habitude, on se rend compte que la petite entreprise ne connaît pas la crise. Si l'on se réfère uniquement sur les chiffres présentés, on peut reconnaître que le port est géré de façon correcte.

On relativisera un peu en reconnaissant aussi qu'il est assez facile de boucler un budget lorsqu'on est assis sur un matelas de billets. À la question de savoir si le port Vauban, qui appartient à la ville, profite bien à la majorité des Antibois, là la réponse n'est pas aussi claire.

Effectivement, le site est un lieu de promenade et si les vigiles de la digue des milliardaires continuent à être conciliants, on peut faire une belle promenade pour ceux qui aiment. Effectivement, les quinze patrons pêcheurs et bon nombre de petits bateaux trouvent refuge dans le port.

Par contre, personne ne peut nier que la grande majorité de l'utilisation et de la gestion sont réservées à des gens ayant des revenus largement au-dessus de la moyenne et surtout à une élite de milliardaires. Aujourd'hui, nous n'allons pas la jouer de façon Germinal, mais tout cela pour dire que nous souhaiterions que le port Vauban...

M. LEONETTI

Ah ! Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. LA SPESA

... ne devienne pas une zone de grand luxe entourée de palissades d'où seraient exclus les gens qui ne gagnent pas plusieurs dizaines de fois le SMIC.

Un exemple pour bien imaginer notre réflexion. L'association des Copains des pointus d'Antibes a terminé un chantier de rénovation d'un ancien sardinier qui appartenait précédemment à un patron pêcheur d'Antibes. Au-delà de la restauration elle-même, ce chantier a servi de formation pour des jeunes en difficulté.

Quand on sait que le port Vauban a été le premier port de pêche à la sardine, on se dit qu'il est très important de mettre tout en œuvre pour conserver cette mémoire et notre patrimoine.

Nous pensons et nous sommes certains que vous pensez comme nous qu'il est important de soutenir et d'encourager des associations bénévoles qui conservent des racines historiques en vue de l'éducation et du plaisir du grand public.

Aussi, quoi de plus normal que ce navire puisse trouver sa place au cœur du port Vauban. Alors, comment comprendre que l'administration du port considère ce patrimoine maritime antibois comme un

simple bateau et demande à l'association de s'acquitter de la redevance normale d'environ 13 000 euros par an ?

Nous pensons que parmi les 1 700 places du port, on pourrait faire un effort pour trouver une solution à ce genre de situation. Les ports ne doivent pas être de simples parkings à bateaux.

C'est ce genre d'exemple qui nous fait dire que le port Vauban est devenu une zone réservée à une élite aisée, ne laissant que de moins en moins de place aux initiatives n'ayant pas comme référence le critère purement financier.

Dernière remarque, dans le rapport il n'est pas fait état de projet d'extension de la digue. Nous souhaiterions que cette question puisse être débattue avec les Antibois et ne soit pas laissée uniquement au bon vouloir des gestionnaires du port. Cette façon de faire nous permettrait peut-être de relativiser un peu notre position sur le port Vauban. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Commencer à relativiser un peu.

Mme MURATORE

Nous, on est clair là. On ne relativise pas là, enfin, l'agrandissement.

Alors sur le port Gallice, rien à dire. Il est sous une forme de société anonyme et il a un fonctionnement plus proche d'une association que d'une SA et pour nous, c'est excessivement positif parce qu'il y a une très forte implication des associés.

Par contre depuis 2009, ce délégataire vous sollicite pour réaliser un audit technique préparant la fin de la DSP. Qu'en est-il ? Il semble que ce soit enfin décidé.

Sur le Croûton, donc pas de souci.

Sur la Salis, c'est une première année de délégation et le rapport est très encourageant pour la prise en compte de la vie aussi de ce site par cette association.

Sur l'Olivette, alors c'est une association qui est très motivée pour faire vivre ce site, mais qui depuis plusieurs années rencontre des problèmes.

Alors sur l'état de la digue, vous avez fait une avancée là. Moi, je voulais dire... bon. Vous vous étiez... dans quelles conditions la Ville fera les travaux ? Il y a deux ans déjà, vous avez dit, ce serait sous forme de subventions à l'association. Donc, nous aimerions savoir ce que vous avez comme projet quand vous dites la Ville fera les travaux. Parce que pour le moment, il semblerait que le dossier soit même perdu.

Donc, pouvez-vous aussi ré-intervenir auprès de la sous-préfecture ?

M. LEONETTI

C'est un dossier État et il a changé de mains. Si vous comprenez ce que je veux dire.

Mme MURATORE

À ce moment-là, il a disparu.

M. LEONETTI

Je pense que la main qui est actuelle aura moins de bienveillance que la main antérieure.

Et donc je vais m'engager à faire ces travaux parce que je pense que si on n'a pas une impulsion à un moment donné... Juste un mot là-dessus. J'ai demandé des subventions au ministère de l'Écologie. Les subventions qui ont été données du ministère de l'Écologie ont répondu qu'ils n'étaient pas là pour préserver un patrimoine, mais que s'ils voulaient on éliminait toute cette digue qui n'était pas naturelle. Ce n'était pas l'objectif. En fait l'objectif, c'était de garder une digue et justement pour protéger du patrimoine.

Donc, j'ai changé de ministère, je suis allé rencontrer notre ministère de la Culture et du Patrimoine et à ce moment-là, finalement, ça s'est terminé avec un engagement de l'État. Cet engagement de l'État, à mon avis, n'a plus cours aujourd'hui. Donc, on va recommencer la démarche. Si vous pouvez l'appuyer, Mme MURATORE, faites-le !

Mais en tout cas, on ne va pas attendre non plus éternellement que l'État se décide à agir. Donc, s'il n'agit pas, ça coûte 400 000 euros. Voilà, c'est ça. Mais le site de l'Olivette, c'est un des sites les plus beaux d'Antibes. On ne peut pas laisser s'écrouler des triangles qui ont été mis là pendant la guerre pour préserver non pas le patrimoine, mais les occupants.

Donc, on va essayer de le faire et on va le faire éventuellement réparti sur deux exercices, mais il faut qu'on s'engage. Puis après, s'il vient des subventions de l'État tant mieux, mais je n'ai jamais pensé même dans mes rêves les plus fous que l'État allait subventionner. Rappelez-vous, il y avait une lettre d'engagement de l'État qui disait on subventionnera à 50 %. Bon, on va s'engager et puis si on trouve 50 % de l'État, bravo. Si on ne les trouve pas, on fera quand même les travaux. Voilà pour l'Olivette. Je résume et je le dis sans sans esprit polémique.

Mme MURATORE

Non, mais c'était l'objet de ma question.

Alors d'un autre côté, ils se sont engagés à changer les pontons lorsque la digue serait réparée et ce qui nous étonne, c'est que le rapport indique financièrement ils ne seront pas en mesure de réaliser ces investissements alors que le rapport délégataire précise que pour les pontons, ils souscrivent un emprunt et qu'ils ont déjà négocié. Donc là, on est un peu en contradiction. Donc aussi là, c'est...

M. LEONETTI

Non, ils ne le feront surtout pas tant qu'il n'y a pas de digue. Parce que si c'est pour que ce soit détruit avec le premier coup de mer.

Mme MURATORE

Non, mais ça, c'est clair, mais je veux dire, il semblerait donc qu'il y a un petit souci aussi. Ils avaient demandé à participer au contrat de baie, ils n'ont pas eu de réponse. C'est un petit peu dommage quand il y a des gens de mer là qui sont vraiment... qui puissent être impliqués, donc là aussi.

Alors sur le port Vauban, le rapport du port Vauban, on a de jolies photos, mais qui mélangent les années 2009, 2010 alors qu'on est sur 2011. On constate que nous avons bien fait de réclamer, car cette année, enfin, nous avons le détail des travaux réalisés correspondant aux sommes qui avaient été provisionnées.

Enfin ! Mais page 7, le titre du tableau et des colonnes ne correspond pas et là encore, il y a confusion entre tableau, entre provisions et travaux.

Alors, quelques remarques. L'année dernière, nous soulevions le problème des difficultés de stationnement pour les usagers. Nous constatons que cette année vous en convenez. Mais votre proposition de diminuer le nombre d'abonnements est bien compréhensible, ne résoudra pas le problème puisque ce parking est ouvert au public. Il serait alors nécessaire de limiter les entrées et ça ne nous paraît pas très réaliste actuellement où il y a les travaux du Pré aux Pêcheurs et il y a un manque de places de stationnement et de plus, la parking génère des recettes non négligeables pour le port.

Donc là, il nous semble qu'il y a quelque chose à revoir.

Le téléphone peut être attribué immédiatement, dites-vous. Mais internet ne marche pas ou alors très épisodiquement. Les cartes bancaires sont acceptées. Oui pour le parking, que les cartes françaises. Les étrangers, ils se débrouillent. Il faut qu'ils aillent aux caisses quand ils les trouvent. Le nettoyage, vous dites que c'est parfait. Je peux vous montrer des photos. Il n'y a pas de tri sélectif, pas de ramassage spécifique pour les huiles. Il y a bien une déchetterie, mais rien pour permettre aux usagers sans voiture de s'y rendre. Il semblerait qu'il y ait des poubelles neuves dans un coin. Il serait peut-être possible de les mettre en service. Vous annoncez le ramassage des poubelles deux fois par semaine.

Les photos montrent ce que cela donne. À minima, tous les jours seraient nécessaires et en saison, encore plus. Il n'y a pas de dispositif – vous pouvez faire passer – de pompage des eaux noires. Le nettoyage du plan d'eau, il suffit de se promener sur le port pour être édifié.

Alors, tout ce qui est entretien, nettoyage, nous vous recommandons de lire le rapport du délégataire du port Gallice. Page 7, il y a tout ! Alors que le port Vauban lise le port Gallice, prenne contact avec eux. Page 7, elle est là. Page 7 du rapport du port Gallice, il y a tout ce qu'il faut faire.

Vous parlez de l'accueil de clientèle, parfait. En plein été, il y a souvent qu'un seul employé qui ne peut donc pas répondre rapidement aux demandes. Et je confirme ce que disait notre collègue, il y a aussi un souci d'anglais. Et là encore en termes d'accueil, le port Gallice semble un bon exemple.

Donc, le nombre de douches est nettement insuffisant. Vous en convenez aussi.

Alors, il nous semble que avant de parler d'agrandir le port, il vaudrait mieux mieux faire fonctionner l'existant et avoir à l'esprit le développement durable, tout ce qui est écologique. Nous souhaiterions disposer d'informations sur la partie du port gérée par l'International Yacht Club d'Antibes qui a une convention particulière, mais on aimerait bien avoir une information là-dessus.

Quant aux rapports des mandataires, là aussi, nous avons bien fait de réclamer parce que cette année un effort a été fait, mais peut encore mieux faire. Merci.

M. LEONETTI

Voilà ! Le professeur MURATORE vous a donné votre livret. Peut mieux faire !

M. GONZALEZ

Merci pour le « peut mieux faire », ça veut dire que je suis en progrès. Mais bon !

Le port Vauban, c'est effectivement le plus grand port non pas de France, Madame, de plaisance, mais d'Europe. Et s'il a du succès, c'est sans doute par sa constitution, par son cadre exceptionnel, il faut le reconnaître, mais c'est aussi parce qu'il a des anneaux que d'autres n'ont pas, c'est-à-dire des anneaux de la très grande plaisance. Et c'est ce qui fait la richesse économique de ce port et de son environnement. Cependant, ce port n'est pas seulement ça. Il y a un fantasme sur... c'est vrai qu'il y a de très grands bateaux, qu'il y a sans doute des milliardaires qui possèdent ces bateaux qui sont d'ailleurs tous des étrangers, bien entendu.

Mais il y a aussi sur les 1 650 anneaux que comporte ce port, il y a 558 postes publics, postes publics qui sont gérés effectivement par le port Vauban, qui ne sont que des places pour des bateaux de 3 mètres à 9 mètres. Donc entre parenthèses, lorsque quelqu'un vient nous voir pour nous dire, il faut mettre mon bateau de 15 mètres quel qu'il soit et malgré ma meilleure volonté et s'ils étaient libres, il n'y en a pas. Il n'y a pas de place publique pour des bateaux de plus de 9 mètres. Et donc il n'y a que des places amodiées, payées par des investisseurs au départ. Et ces investisseurs louent éventuellement leur anneau.

C'est ce que l'on peut proposer quelques fois à des personnes quel que soit l'usage du bateau qui dépasse ces mesures-là. Et donc pour un bateau de 15 mètres, ce n'est pas 13 000 euros, c'est 16 000 euros. C'est 16 000 euros.

Donc, voilà pour ce problème. En ce qui concerne le stationnement et les cartes bleues, c'est vrai qu'il n'y avait pas d'utilisation de carte bleue avant. C'est moi qui l'ai demandé parce que je considère que c'est plus normal de nos jours d'utiliser sa carte bleue sur le parking.

Mais c'est vrai aussi qu'au niveau de la lecture des cartes bleues, c'est très difficile avec les cartes bleues internationales, d'où les problèmes qui se posent au moment de sortir des voitures des étrangers. Donc nous sommes obligés de les refuser et de faire en sorte qu'ils aillent aux caisses de parking. Nous avons amélioré d'ailleurs la signalétique des caisses de parking et nous avons même transféré la caisse de parking principale à l'entrée de la capitainerie pour qu'elle soit beaucoup plus visible. Mais très honnêtement tout cela, c'est de la broutille par rapport à l'importance économique de ce port, par rapport aux emplois qu'il génère, par rapport aux recettes qu'il génère, mais pour quoi faire. Pour être

réinvesties dans les travaux et pour l'améliorer, car en fait, ce port, tout le monde en est conscient, c'est un port qui a existé dès le départ sous une certaine forme dans un cadre prestigieux, mais sans aucune activité économique autre que celle de la location ou des anneaux.

Et donc c'est vrai qu'il faut créer quelque chose d'autre, sur lesquelles nous réfléchissons. Mais pour répondre à M. LA SPESA, non aujourd'hui l'extension de la digue n'est pas à l'ordre du jour parce qu'il y a d'autres choses à faire avant. Et la priorité des priorités, nous semble-t-il, c'est de refaire ces affreux bungalows qui existent depuis une trentaine d'années où logent, si j'ose dire, les artisans de la mer. Et c'est notre priorité d'améliorer tout ce côté avec le chantier naval. Voilà donc notre priorité aujourd'hui tout en faisant les travaux qui concernent le confortement des digues, qui concernent les toilettes, qui concernent la WiFi. Oui, c'est vrai, ce port n'avait pas de WiFi.

Donc avant la fin de l'année, il y aura la WiFi qui fonctionnera sur le port. Voilà donc tous les travaux qui sont envisagés, mais il faut le faire prudemment, il faut le faire en fonction de nos recettes. Et contrairement à ce que vous dites, contrairement au fantasme de cette couche de billet sur laquelle on serait assis, en fait, nous sommes quoi ? Le syndic qui gère le port, rien d'autre. Nous n'avons pas de recettes très importantes. 6 millions, mais quand vous pensez que sur ces 6 millions, il y a déjà 1,2 million de parking et ce qui génère d'ailleurs les recettes pour pouvoir faire les travaux d'amélioration du port. Voilà donc la réalité des choses, soyez-en conscients. Merci.

M. LEONETTI

En ce qui concerne l'association que M. LA SPESA a évoquée tout à l'heure, à ma demande, la place gratuite au port a été obtenue avec des délais qui ont été très souvent repoussés. Ce projet remonte à une période qui est à plus d'un an.

J'ai demandé à l'association de m'apporter un projet éducatif, social, qu'il le présente et que on regarde non pas en demandant un passe-droit au port pour telle ou telle association, mais que ce projet soit un projet qui s'oriente soit vers les écoles avec des éducateurs, soit vers une rentabilité avec des promeneurs, etc. Toutes ces activités ont été plus ou moins ébauchées, aucune n'a été l'objet d'une convention.

Aujourd'hui, sur ce bateau qui est un bateau qui a été mis à la casse par le CREPS et qui a été récupéré par une association, il n'y a aucun projet. Un an après, il y a toujours aucun projet. Est-ce que vous pensez, M. LA SPESA, que je peux continuer à demander à ce qu'il y ait une place gratuite pour ce bateau dans une association qui n'a pas de projet ou que la Ville verse 13 ou 16 000 euros au port pour compenser un projet qui n'existe pas ? Alors, on me dit oui, mais on a fait des promenades en mer avec des touristes, ça les intéresse. Oui, mais on a emmené des gosses à tel ou tel endroit. Il y a pas d'encadrement, il n'y a pas de projet élaboré.

Moi je veux bien que chacun ait une passion dans la vie et je suis tout à fait d'accord pour essayer de l'épauler si elle est dans un cadre associatif avec un objet pédagogique, éducatif, social, structuré. Ça n'est pas le cas. Et ça fait trois fois que je demande anormalement à Jean-Pierre GONZALEZ de déroger à la règle qui consisterait à dire que l'on fait payer ou on s'en va. Parce que je veux dire la règle dans un port, c'est ça. Donc je suis au bout de cette démarche et j'ai expliqué à cette association au demeurant sympathique et que je suis prêt à continuer à aider que je ne peux pas aider simplement un bateau à vivre gratuitement dans un port sans qu'il y ait un projet qui soit porté et qui justifie un montant de subvention de l'ordre de 16 000 euros. 16 000 euros, regardez les associations qui ont des projets éducatifs.

On leur donne pas 16 000 euros, on leur donne deux fois, trois fois, quatre fois moins. Donc voilà ! Je n'ai rien contre cette association. J'ai demandé à trois reprises une prolongation de la gratuité du port Vauban pour ce bateau.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'autres ressources que de constater et je l'ai dit récemment à Jean-Pierre GONZALEZ, je n'ai pas de projet. Pourtant, je vous assure avoir fait tous les efforts pour essayer d'en obtenir un, de trouver une subvention que je vous aurais proposée sur un projet et qui aurait permis à ce moment-là d'être abrité sur le port Vauban.

Donc, il n'y a pas eu de notre part une négligence ou un refus ou un mépris. Il y a eu au contraire une

prolongation d'une situation de fait et une tentative de trouver une solution. Elle a pas été trouvée, ce n'est pas un drame humain non plus, c'est un bateau qui devait être détruit par le CREPS qui a été récupéré par une association.

Ce n'est pas un patrimoine culturel antibois qui disparaît. Le CREPS l'avait condamné, si j'ose dire. Et j'ai eu récemment le président au téléphone pour dire plus que récemment puisque c'était avant-hier je crois et je lui ai dit que il y a pas de projet, je peux plus prolonger indéfiniment quelque chose – je l'avoue ici et vous serez gentil de ne pas le diffuser – qui était simplement une requête personnelle du maire en attente d'un projet qui n'est jamais venu. Voilà !

M. GONZALEZ

Est-ce que je peux ajouter un petit mot ?

Simplement en plus du problème effectivement de gratuité qui à la limite ne pose pas trop de problèmes pour le port Vauban, il y a le problème de la place réelle. De telle sorte que pendant cette année et pour suivre vos conseils, pour suivre votre avis, vos propositions, nous l'avons accepté pendant une année, mais en le mettant sur des quais de façon très divers. Et le personnel du port, tous les deux ou trois mois, devait déplacer ce bateau parce qu'il gênait d'autres bateaux, etc. Ce n'est pas viable.

M. LEONETTI

Voilà, je le regrette. Il y a des règles qui sont très strictes pour sortir des enfants en mer. On ne va pas se permettre de dire on va faire un petit tour et puis voilà. Donc je reconnais que en même temps élaborer un projet pour des sorties en mer, c'est compliqué. Ou bien on fait une activité commerciale, ce qui n'est pas officiel aujourd'hui. Ou bien on fait une activité purement éducative, mais une activité éducative il faut qu'elle soit totalement encadrée. Et quand vous voyez les règles de sécurité pour mettre des enfants dans des bus, je vous laisse imaginer les règles de sécurité pour les mettre sur un bateau. Sur un bateau, en plus, dont je rappelle que le CREPS a décidé qu'il pouvait plus naviguer et qu'il en a acheté un autre parce qu'il était trop vieux. Donc, voilà ! À un moment donné, il y a une impasse. Voilà ! Vous l'évoquez, je vous le dis en toute franchise et je vous dis combien j'ai demandé à Jean-Pierre GONZALEZ d'avoir une patience au-delà de ce qui était la règle. Voilà ! Bien !

Donc, sur le port Vauban, sur son extension, bon, il y a un projet. Dans la ville, j'entends des choses qui ne sont pas tout à fait exactes et j'ai demandé à Jean-Pierre GONZALEZ d'avancer sur ce projet. Je lui ai dit de ne pas le mettre en œuvre alors qu'il y avait un parking sur le Pré des Pêcheurs qui était en cours de travaux. Parce que je ne veux pas qu'il y ait des travaux d'un côté, des travaux de l'autre, sur des zones de parking. Et nous avons admis ensemble que la première des choses, celle qui était la moins esthétique et la moins acceptable, c'était la partie des chantiers navals dans laquelle effectivement on a des bacs rouillés qui sont indignes de la situation.

Chaque fois qu'on passe par ce type d'amélioration, on passe par la commission des sites et l'architecte des bâtiments de France, qui dit qu'il veut telle couleur, etc. C'est beaucoup plus long que de claquer du doigt et de dire on va faire un permis, on va faire. Comme ça si on part de là-bas, on ne gênera pas l'activité. On le sait, c'est dans un an que sera fini le parking du Pré des Pêcheurs. C'est au moins dans 18 mois que sera faite la dalle sur le parking du Pré des Pêcheurs. Quand je dis 18 mois, c'est peut-être 24 mois parce que c'est un travail compliqué. Aussi bien sur Lacan-Marenda qui est un projet qui me tient à cœur parce qu'il y a une réflexion à avoir ensemble que sur le port Vauban, on a présenté un préprojet. Ce préprojet, il doit continuer à travailler et à s'élaborer.

On a même eu l'avantage d'avoir des architectes urbanistes européens qui sont venus se pencher sur l'ensemble de l'aménagement.

Mais aujourd'hui, comprenez qu'on doit avancer sur ces projets pour qu'ils soient consensuels, pour qu'ils soient efficaces, pour qu'ils correspondent à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. On est dans des sites extrêmement protégés. Mais qu'en même temps, on ne donne pas le premier coup de pioche. Que diraient les antibois si on se mettait à creuser un chantier ou à supprimer le parking du port Vauban ou bien à supprimer le parking Lacan-Marenda.

Donc, je souhaite, je le dis très clairement, que ces projets avancent sur le plan administratif, juridique, technique, qu'ils soient aussi débattus avec l'ensemble de la population parce qu'il faut que la population

s'approprié ces projets, mais en même temps qui ne commence pas avant 20 mois, date à laquelle on aura l'esplanade du Pré des Pêcheurs qui sera totalement terminée.

Le chantier qui a lieu au grand théâtre, il y a des gênes dans un chantier, mais enfin, ce ne sont pas les mêmes gênes que le chantier qui existe là. Le chantier qui existe aux Trois Moulins, de la salle Omnisports, il gêne personne. Le chantier qui est en plein cœur de Juan-les-Pins au Palais des Congrès, il gêne les riverains, mais on ne peut pas dire qu'on a amputé une activité.

On l'a retrouvé pour le Fort Carré pour les associations. Mais là, on est en plein cœur du vieil Antibes, comprenez qu'on ne puisse pas lancer tous les chantiers en même temps. En plus, on fait un tronçon de Wilson chaque année, on fait un tronçon d'Albert 1^{er} chaque année, on fait une rue dans le vieil Antibes chaque année, on fait une rue dans Juan-les-Pins chaque année. En plus, il y a le bassin de rétention et le pluvial et l'assainissement qui de temps en temps fait les puits et les tunnellisations.

Il faut comprendre qu'à un moment donné, il y a un seuil de tolérance qui va arriver, les antibois vont dire non, vous pausez un tout petit peu sur ces projets. Donc ces projets ne sont pas abandonnés, ils sont essentiels pour l'avenir d'Antibes, mais ils ne peuvent pas commencer tant qu'on n'a pas fini le grand chantier du Pré des Pêcheurs physiquement, techniquement. Voilà !

Donc je voulais apporter cette précision parce que j'entends de temps en temps des uns ou des autres Lacan-Marenda est abandonné : pas abandonné. Le projet du port est abandonné : pas abandonné. Voilà ! Pardon.

Dernière délibération... il y a un vote là sans les représentants. Donc on passe au vote. Les autres, c'étaient des informations. Vote sur le port Vauban. Alors, vote sur le port Vauban. Qui est contre ? Enfin, tout le monde participe. Oui. Qui est contre ? trois. S'abstient ? deux. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 45 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de Mme Simone TORRES FORET DODELIN – La procuration de M. Yves DAHAN s'annule – Procuration à M. Jean LEONETTI

Départ de M. Jonathan GENSBURGER – Procuration à M. Jacques BAYLE

Départ de M. Audouin RAMBAUD – Procuration à M. Jacques GENTE

Départ de Mme Nathalie DEPETRIS – Procuration à Mme Yvette MEUNIER

Départ de M. Patrick DULBECCO – La procuration de Mme Karine CURTET s'annule – Procuration à M. Matthieu GILLI.

Départ de M. Jean Pierre GONZALEZ – La procuration de Mme Jacqueline BOUFFIER s'annule – Procuration à Mme Monique CANOVA

Présents : 27 / Procurations : 15 / absents : 7

MADAME BLAZY

27-1 - SACEMA (SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION D'ÉCONOMIE MIXTE D'ANTIBES) - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2011 - APPROBATION

Mme BLAZY

La qualité du service rendu et la satisfaction de nos locataires sont des enjeux majeurs du métier que nous exerçons, celui de bailleur social. Être bailleur social impose une double exigence : la performance technique et économique et la nécessité de répondre au besoin social. Tels sont les objectifs que j'ai fixés à l'équipe de la SACEMA, dont l'implication au quotidien au sein de nos quartiers et auprès de nos locataires s'accroît régulièrement et est reconnue.

L'année 2011 a permis de mettre en œuvre dans un contexte de crise laissant nombre de nos

concitoyens dans une situation difficile, la démarche et les outils visant à assurer pour nos locataires une maîtrise des charges pesant sur leur budget. Bien que n'ayant pas livré de nouveaux logements locatifs sociaux, de nombreuses opérations se sont poursuivies ou ont été engagées. Cela représente à ce jour environ 300 logements qui seront livrés à partir de 2012. 300 ! Pour certains logements, ils sont déjà livrés. Je veux parler bien sûr du Vauban-Macé, d'Alphée, de Mickaël, environ 60 logements déjà livrés aujourd'hui.

La SACEMA s'est en effet engagée dans la voie de l'augmentation de sa production de logements locatifs sociaux et de la diversification de son offre par un projet de construction de logements en accession à prix maîtrisé. Pour compléter cet accompagnement du parcours résidentiel des ménages du territoire, la SACEMA accroît son partenariat avec le réseau associatif par l'accueil dans ces logements de ménages en difficultés, issus notamment de structures d'hébergement. D'ailleurs, nous l'avons encore vu ce matin au CCAS.

Dans un contexte de très forte tension où la question du logement est devenue centrale, mais où les montages techniques et financiers de nos opérations se complexifient, je souhaite affirmer ma volonté de positionner la SACEMA comme un acteur majeur d'une politique d'habitat diversifié et de qualité sur notre territoire. Je remercie les élus représentant la ville d'Antibes au conseil d'administration de la SACEMA d'avoir œuvré tout au long de l'année 2011 afin de permettre de mener à bien cette ambition. Je remercie aussi les représentants des locataires, la CNL. Je vous remercie aussi tous les élus du Conseil municipal de l'attention que vous porterez à la présentation rapide de notre activité 2011 et pour cela, je laisse la parole à la directrice, Marie-Claude ROULET.

Mme ROULET

Bonsoir à tous. Donc effectivement, quelques éléments importants de l'activité de la SACEMA en 2011. Donc, on commence par un petit rappel de la structure de l'établissement, son actionariat. Donc, un capital social de 274 409 euros, 17 actionnaires, la collectivité majoritaire à hauteur de 80 %, une banque pour 8,39 %, quelques personnes physiques et d'autres personnes morales. Le conseil d'administration de la SACEMA est constitué de 10 membres, 6 représentants de la ville d'Antibes, 1 membre désigné par la Caisse d'épargne et de prévoyance Côte d'Azur, 1 membre désigné par le CIL Méditerranée anciennement Logiam, collecteur du 1 % et 2 représentants élus des locataires.

Donc, les missions de la SACEMA, un petit rappel parce que je crois que vous les connaissez quand même un peu : la construction neuve de logements collectifs et individuels, l'acquisition sous forme de Vefa auprès des promoteurs privés – c'est une activité relativement récente qui remonte à peu près à 2008 – 2009 – l'acquisition amélioration de logements déjà existants sur la commune et ensuite la gestion. La SACEMA assure la location et l'entretien de ces logements, des parties communes et des annexes c'est-à-dire les parkings, les garages, les commerces. La cinquième mission de la SACEMA est non des moindres : la réhabilitation et l'amélioration de son parc.

L'organisation fonctionnelle, la SACEMA donc est au cœur des quartiers des Semboules, 71 rue Robert Desnos. Son effectif constant depuis de nombreuses années était au 31 décembre 2011 de 8 personnes qui assurent toutes les missions d'un bailleur social, la gestion administrative, comptable et financière, mais aussi les attributions, la gestion locative, la gestion des impayés, l'entretien du patrimoine et la maîtrise d'ouvrage de la construction neuve et la réhabilitation. Avec un souci toujours présent, la proximité auprès de ses locataires.

Le patrimoine de la SACEMA, donc la totalité du patrimoine, je vous le rappelle, est conventionnée. Donc il ouvre droit à l'APL pour ses occupants.

Il se répartit entre logements familiaux classiques tels que nous les connaissons dans nos programmes dits HLM et les structures d'hébergement spécifiques. Donc les logements classiques représentent 892 logements. Nous avons un foyer de jeunes travailleurs pour 39 logements. Un CHRS pour 16 logements – alors, ça s'est un peu décalé à la projection, mais enfin bon, ça, c'est pas grave – et une résidence sociale de 50 logements. Soit un total de 997 logements au 31 décembre 2011. Donc effectivement, le patrimoine a subi un fléchissement en 2011 par la cession du bail emphytéotique concernant le foyer logement rétrocédé au CCAS.

Alors certes, nous n'avons pas livré de logements en 2011, mais ça nous a permis de travailler et nous

avons engrangé de nombreux projets. Donc nous avons quand même poursuivi trois opérations pour 57 logements : Vauban-Macé en centre-ville, Villa Mickaël à Juan-les-Pins et la résidence Alphée proche de Carrefour. Ceci pour 57 logements qui se sont concrétisés et qui ont été livrés en 2012. Ensuite, nous avons également cinq opérations qui ont été poursuivies : la résidence Emma qui est en cours de chantier 62 logements, Coppelia pour 43 logements qui est dans le quartier de la Fontonne comme Piazza Verde également, Eden Square à Juan-les-Pins, la Porte des Remparts en plein centre sur les remparts. Donc 128 logements qui se sont concrétisés, qui ont été agréés, qui sont en cours de chantier et bientôt livrés en 2013 ou 2014. Ensuite, 125 logements engagés donc Allia Garden, Rabiac Estagnol, Green Park, la Bayadère et le chemin des Autrichiens. Donc au total, c'est plus de 300 logements qui sont en cours d'élaboration dans les circuits de la SACEMA.

Donc par ailleurs, nous assurons la gestion de nos logements. La gestion, ça passe par l'attribution. En 2011, neuf réunions de la commission d'attribution se sont réunies. 35 logements ont été présentés et pour ces 35 logements, 106 candidatures ont été traitées. La commission d'attribution a prononcé 46 attributions, mais a essuyé 11 refus donc pour les 35 logements présentés. 46 – 11, 35 logements. 33 baux ont été signés, certains... la différence, c'est ceux qui ont été signés en 2012. 5 échanges ont été proposés, malheureusement seulement deux ont été acceptés. Les échanges, c'est très difficile à réaliser. 10 familles ont été relogées au titre des accords collectifs. Donc la vacance dans le parc de la SACEMA, nous n'avons quasiment aucune vacance. Elle représente 0,8 %. Elle est liée seulement au temps de remise en état des logements à louer, entre deux locataires et à un logement qui pour l'instant est inhabitable parce qu'il subit de gros préjudices. Nous avons une procédure contentieuse en cours. Un taux de rotation assez faible, mais qui est le reflet de ce qui se passe dans le département et en tout cas sur le territoire de la CASA, qui est de 3,92 %.

Quelques chiffres relatifs aux travaux qui ont été réalisés dans nos résidences en 2011. Donc la réhabilitation de la résidence des Mimosas aux Semboules a été livrée, 76 logements ont donc été réhabilités. Le coût total de cette réhabilitation, c'est 1 348 440 euros, ce qui représente un coût de 17 443 euros par logement. Ça a permis de réaliser des travaux de menuiserie extérieure, de ravalement de façades, de peinture et de sol pour les parties communes, d'étanchéité, de chauffage et d'électricité dans les logements. Nous avons également en 2011 réalisé des travaux d'adaptation au handicap dans deux logements, pour un montant de 10 290 euros. Mais par contre sept logements avaient bénéficié de travaux en 2010 pour un montant de 25 500 euros.

C'est une préoccupation constante de pouvoir adapter nos logements existants au problème du handicap, que ce soit pour les personnes vieillissantes ou pour les personnes handicapées. Donc nous avons également réalisé des travaux non récupérables, c'est-à-dire hors entretien, pour 352 000 euros dans les parties communes, les changements de cumulus dans les logements, des travaux sur les ascenseurs, des étanchéités, etc., des travaux normaux.

Alors un peu maintenant le profil des ménages que nous logeons. Donc, on voit que nous avons quand même pour 35 % de notre parc des personnes seules. Le gros de l'occupation, c'est quand même des familles, mais pour 26 % de familles monoparentales, 28 % de couples avec enfants, 9,57 % de couples sans enfant et très marginalement d'autres ménages, ce qui veut dire des colocations. Il y en a très peu, je crois que nous en avons deux. Donc 176 ménages dépassent les plafonds de ressources plus. Ça représente 19 % des ménages logés. Mais 105 d'entre eux les dépassent de plus de 20 % et sont donc assujettis au surloyer de solidarité.

Ça représente 11,77 % des ménages que nous logeons. Pour ce qui est de l'activité professionnelle des occupants majeurs de nos logements, on voit que nous avons une parité parfaite.

Nous avons 47 % des occupants qui occupent des emplois stables et 47 % qui sont sans emploi. Être sans emploi, ça signifie aussi être retraité. Il n'y a pas que les personnes qui bénéficient de prestations ou les personnes qui sont au chômage. La répartition par âge de nos occupants, donc nous avons une majorité d'occupants qui ont entre 25 et 49 ans et nous avons aussi quand même près de 30 % de jeunes de moins de 18 ans. Donc, une population quand même relativement jeune avec malgré tout quelques personnes âgées. (*intervention hors micro*) ...non, c'est dans le parc, dans les logements familiaux, c'est les logements familiaux.

Donc un petit point sur la situation financière de la SACEMA, la trésorerie, constituée des disponibilités

bancaires et des placements, qui est relativement stable depuis 2007 avec un pic en 2010 qui correspond à des financements sur des opérations qui arrivaient à la fin et qui ont été engrangées d'un seul coup en 2010 pour être payées sur les années soit précédentes quand les opérations arrivaient à terme, soit après pour les nouvelles.

Donc en ce qui concerne les dettes financières, la SACEMA pour assurer le montage financier de ses opérations, elle sollicite des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et de consignation pour la quasi-totalité, en complément des subventions des partenaires et de fonds propres qu'elle injecte. Une légère baisse en 2011, ça témoigne tout simplement du remboursement anticipé lié à la dette du foyer logement dont nous avons parlé précédemment.

Le résultat de l'exercice, donc un résultat en progression depuis 2009 qui s'explique en grande partie par le fait que nous avons pour l'instant engrangé quelques moyens pour réaliser nos travaux de gros entretiens qui sont reportés à partir de 2013. En fait, ils ont été engagés dans un plan pluriannuel de travaux en 2012 et ils démarreront en 2013 notamment par un audit énergétique qui est conforme aux demandes du PLH de la communauté d'agglomération. Le chiffre d'affaires de la SACEMA composé dans sa quasi-totalité des recettes locatives indique une progression constante jusqu'en 2010. Encore une fois, la résiliation anticipée du bail et la non-livraison de nouveaux programmes en 2011 ont engendré une légère baisse.

Les impayés locatifs bruts, dans un contexte de difficultés économiques rencontrées par les ménages, la SACEMA est parvenue à partir de 2011 à stabiliser le montant de ses impayés locatifs grâce notamment à une présence accrue auprès de nos locataires. Nous avons effectivement effectué un gros travail pour essayer d'endiguer cette progression des impayés qui était assez fulgurante et qui était pas bien maîtrisée. Donc effectivement, un gros travail des salariés, enfin des personnes en charge d'accompagner socialement nos locataires.

Les dépenses d'investissements de la SACEMA, 2011 affiche des dépenses d'investissements en baisse s'expliquant par le nombre important d'opérations inscrites en programmation pour cette année et dont les montants se refléteront dans l'exercice 2012 où les dépenses d'investissements seront très importantes. Voilà !

Et puis pour finir, notre programme Vauban-Macé dont nous sommes très fiers et dont nous avons eu pour l'instant que des échos favorables de la part de nos locataires. Des riverains satisfaits également. Cette vue magnifique que nous avons des appartements du Vauban-Macé. Voilà !

Mme BLAZY

Pour terminer, je voudrais préciser qu'ils sont toujours huit en personnel SACEMA. Toujours huit, ils font un travail formidable. Et moi, je voudrais les remercier personnellement et donc je vais les nommer pour cela : Marie-Claude ROULET, Patrick CIARLONE, Louis LECURIEUX, Hélène COIFFIER, Christine DAUCY, Asnak ERIJ, Sabrina COMBES et Yann LE THIEZ. Merci à eux !

M. LEONETTI

Très bien ! (*applaudissements*) Intervention, Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Alors, l'année 2011 est une année un peu ingrate, je trouve, pour la SACEMA et d'ailleurs un peu injuste puisque la SACEMA tente vraiment de jouer son rôle de bailleur social, d'autant plus dans une période difficile.

Alors ingrate, car c'est une année sans livraison – vous l'avez dit dans l'exposé – où la SACEMA finit même l'année 2011 avec moins de logements qu'en 2010 à cause de la résiliation du bail emphytéotique du foyer logement de la rue Pasteur. Donc du coup, elle en est donc à 997 logements.

Année ingrate aussi parce qu'il n'y a eu que 37 baux signés en 2011, alors qu'en 2010 c'était 51 et en 2009, c'était 120 si mes données historiques sont correctes.

Alors, ces chiffres nous reposent la question que nous posions l'an passé sur l'ambition que la SACEMA doit porter. Nous l'avons dit plusieurs fois, nous restons persuadés que la SACEMA doit porter une

ambition bien supérieure et devenir le grand aménageur social de la CASA. Vous l'aviez, Monsieur le Maire, laissé sous-entendre cette ambition il y a quelque temps, il me semble qu'il est urgent maintenant de passer aux actes.

C'est d'autant plus important que tout le monde peut voir l'intérêt de mener des projets complets et ne pas se satisfaire des Vefa. Et la SACEMA le permet comme le montre le projet Vauban-Macé. C'est d'autant plus important que quand on regarde les chiffres des baux signés par rapport aux dossiers en attente, ça continue à augmenter, les dossiers en attente, et quand on regarde l'écart entre dossiers en attente et attributions, là aussi cet écart continue à se creuser.

Alors, quelques remarques supplémentaires sur ce rapport. Il décrit souvent l'état de paupérisation de notre société qui malheureusement ne va pas en s'arrangeant et des difficultés de surendettement avec des familles de plus en plus fragilisées. C'est les termes qui sont utilisés dans le rapport que nous avons à disposition. La loi des surloyers n'arrange rien, car en 2011, c'est une augmentation de 11,7 % du nombre des familles qui paient un surloyer et pas à cause d'une augmentation de leurs revenus, mais d'un abaissement des plafonds fait par le gouvernement Sarkozy qu'il serait judicieux d'abolir s'il devait y avoir un jour un changement.

On constate que la prévention et la discussion permettent quand même une gestion humaine du logement, tout en gardant un résultat en bénéfice. C'est ce que vous réussissez dans la SACEMA.

Je terminerai par quelques questions, mais je vais en enlever parce que Mme ROULET vous avez déjà répondu à quelques questions.

Le rapport ne disait rien ou du moins je n'ai pas trouvé sur les logements vacants, mais vous y avez répondu dans votre exposé. Donc, je n'y reviens pas. J'ai lu une phrase qui parle de durcir les procédures à l'encontre de locataires de mauvaise foi. Est-ce que vous parlez ici d'expulsion ? Et est-ce qu'il y en a eu en 2011 ? Le rapport ne parlait pas non plus d'entretien, mais je n'y reviens pas parce que vous y avez répondu aussi dans votre exposé.

Donc, il me semble aussi très important de ne pas faire programme comme certains bailleurs sociaux, comme Côte d'Azur Habitat qui est capable de laisser des résidences entières se délabrer. Donc je pense que les fonds pour l'entretien régulier des résidences et du parc existant sont fondamentaux. Et pour terminer, j'émettrai un petit regret.

Oui, nous regrettons que la SACEMA n'ait pu aller au bout de l'achat des studios vacants du Val d'Or que nous avons soulevé l'année dernière, à la même époque et nous espérons que le projet porté par un autre bailleur social, qui en l'occurrence serait LOGIREM, semble-t-il, ira au bout et en respectant les locataires actuels... et je vais finir par une petite flatterie à la SACEMA, comme la SACEMA est capable de le faire.

M. LEONETTI

C'est Noël. (*rires*) Non, non ce n'est pas Noël, c'est objectif. C'est tout !

Mme MURATORE

Alors, comme l'année dernière, ce rapport parle plus du futur que de l'année 2011 et pour cause puisque comme l'année dernière, il n'y a eu aucune livraison en 2011. Et on a l'impression que vous avez attendu pour rédiger ce rapport que les logements Vauban-Macé soient livrés.

Nous ne disposons toujours pas de la ventilation des logements entre les PLA, PATS, PLUS, PLAI et PLS. Vous annoncez que 55 % des PLUS sont attribués à des ménages disposant de ressources inférieures au plafond. Alors vous renforcez bien ce que nous disions que c'est des PLAI qui sont nécessaires. Pourquoi ne pas faire des PLAI ?

Nous constatons que dans les projets présentés lorsque l'information est présente, il y a beaucoup plus de PLUS que de PLAI. Toujours très peu d'appartements plus grands pour les familles. Apparemment, d'après les informations données dans le rapport, un seul T5, quelques T4, mais surtout des T2 et T3. Même remarque que les années précédentes. Pour certaines acquisitions en Vefa, il y a le prix au m²,

mais pour la majorité, ce prix n'est pas indiqué.

Nous rappelons notre opposition à l'usufruit locatif social qui ne constitue pas une offre de logement pérenne et qui met le bailleur social et les familles en difficultés en fin de contrat. D'ailleurs, la durée du contrat n'est jamais indiquée. Le rapport annuel de la SACEMA devrait comporter en annexe les contrats passés avec ces promoteurs. Toujours aucun programme prévisionnel de rénovation et d'isolation thermique.

On a fait les Mimosas et il y a que ceux-là à montrer. Cette année, le nombre de locataires en situation d'impayés de loyer n'est pas indiqué. Nous n'avons que le montant global des impayés par immeuble et même pas le nombre de familles par immeuble, ce qui ne nous donne aucune information sur l'évolution de la précarité des locataires.

En ce qui concerne les charges, cette année encore trop de trop-perçus au détriment des locataires.

Décidément ceux des Jonquilles n'ont pas de chance. L'année dernière, ils étaient premier, cette année, ils sont encore bien placés : en moyenne 143 euros de trop versés par logement. Je dis bien que c'est une moyenne. Ça veut dire qu'il y a des logements pour qui ça fait plus et des logements pour lesquels ça fait moins.

Mais alors cette année ils sont battus par l'Ocarina 200 euros par logement en moyenne, Les Acanthes 184 euros par logement. Nous arrêtons, c'est suffisamment significatif. Nous insistons pour que le prévisionnel des charges payées par les locataires soit mieux calculé. L'arrêté du 28 novembre 2011 prévoit qu'avant le 15 février tous les ans les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte gérant des logements sociaux adressent au ministère un certain nombre d'informations.

Nous vous avons d'ailleurs écrit au mois d'avril pour vous demander copie de ces informations adressées au ministère. Madame la Vice-présidente de la CASA en charge de l'habitat nous a répondu que la CASA n'ayant pas signé l'accord collectif intercommunal, elle ne disposait pas de ces informations. Il nous semble qu'une réflexion devrait être menée par rapport à cet accord collectif intercommunal. Et elle nous conseillait de nous adresser aux différents bailleurs sociaux. Donc là, nous en avons un devant nous, la SACEMA, nous aurions aimé que dans le rapport de la SACEMA il y ait toutes ces informations, ce qui n'est pas le cas.

Aussi, nous souhaiterions que la SACEMA complète son rapport 2011 avec les informations prévues par l'arrêté du 28 novembre 2011 et que dorénavant, tous les ans, elle fasse figurer ces informations dans son rapport annuel. Merci.

M. LEONETTI

Mme BLAZY.

Mme BLAZY

Oui. Alors, concernant on va parler par exemple des expulsions, il y en a eu seulement une. Vous savez que l'on accompagne maintenant beaucoup nos locataires. On révisé les plans d'apurement quand on peut le faire. On relogé dans un appartement par exemple plus petit, plus adapté par exemple à la famille. Et surtout, on travaille beaucoup avec les assistantes sociales du Conseil Général et du CCAS. Ensuite, moi je voudrais dire que oui, pour la rénovation, la SACEMA chaque fois qu'il y a un changement de locataire, eh bien, elle fait beaucoup beaucoup de rénovations. Souvent, ça atteint 8 000 – 10 000 euros par appartement.

En ce qui concerne UNIVAC, effectivement, c'est un petit peu – je dois le dire – un regret que j'ai. J'aurais bien aimé m'occuper de ce projet. Mais néanmoins, je voudrais rassurer tout le monde et dire que je veillerai personnellement à ce que cette opération soit réalisée en logement social en préservant les intérêts des locataires en place et bien entendu, en faisant en sorte qu'ils reçoivent l'APL, etc. Voilà ! Normalement, c'est la LOGIREM. Ce sont des gens sérieux et on pourra leur faire confiance. Mais c'est vrai, je le redis, c'est un petit regret que j'ai.

Ensuite pour l'usufruit social, vous savez que nous à la SACEMA, on n'en avait pas, on en a fait un peu.

Bon ! Comment dire, l'époque, normalement c'est 15 ans. Mais la CASA a passé un contrat où les usufruits maintenant se feront sur 18 ans et on espère d'ailleurs, moi j'espère arriver à faire 20 ans. Je trouve que 20 ans, c'est un chiffre, voilà, très bien. On rentre dedans, on a des enfants bébés, on ressort au bout de 20 ans, ils ont 20 ans, ils sont majeurs, ils ont leur situation ou presque. Je trouvais que c'était bien, mais bon ! Ça, on n'y est pas encore. Donc 15 ans, ceux que l'on a déjà signés, 18 ans ceux à venir. J'espère un jour 20 ans.

Les grands logements, nous la SACEMA, vous avez vu au Vauban-Macé on en a fait. On a même fait un T5. On en fait aussi à la résidence d'Emma. Et je voudrais rajouter aussi que par exemple là, la résidence d'Emma, on fait aussi trois logements adaptés pour les personnes handicapées dont un logement qui sera mis en étage comme le souhaite l'association des personnes handicapées. Donc on essaye toujours d'être au plus près, si vous voulez, des demandes des personnes.

Pour les charges, oui c'est vrai, ça a été un problème, mais depuis 2011, nous y travaillons beaucoup et nous travaillons si vous voulez pour que maintenant vraiment on est en 2012, en fin 2012, les charges sont calculées au plus près. Ça a été un travail que nous avons fait et qui porte ses fruits. Mais c'est toujours pareil, c'est comme dans la construction, il y a toujours un décalage entre le départ et la fin, mais on y travaille beaucoup. Qu'est-ce qu'il y a encore ? Voilà ! Je crois que j'ai fait le tour. Ah oui ! En ce qui concerne les Vefa, vous savez qu'à la CASA on a encadré les Vefa.

Donc maintenant une Vefa, c'est 2 500 euros du m², un petit peu plus s'il y a une bonification dans la construction. Une bonification, cela veut dire quoi ? Cela veut dire par exemple si on a un deuxième parking, alors on donne un petit peu plus au m². Si on a par exemple un ascenseur à R+2 seulement. Voilà ! Donc maintenant, les Vefa sont encadrées. Il y a plus de soucis là-dessus. Que vous dire d'autre ? Bon, la réhabilitation, Marie-Claude en a parlé. Voilà ! Bien sûr que notre souci, c'est la rénovation des Jonquilles, des Oliviers et des Silènes. Voilà ! Je crois que j'ai fait le tour.

M. LEONETTI

Je pense que tout le monde a la même pensée, c'est que la SACEMA elle est utile, qu'elle doit évoluer et que c'est un outil indispensable pour la maîtrise du logement social sur le territoire d'Antibes et même probablement plus loin, sur l'ensemble de la CASA. Sur la rénovation thermique, c'est la CASA qui a pris en charge ce dossier.

J'attends d'ailleurs que le ministère compétent passe de la parole aux actes puisque tous les logements sociaux doivent être désormais aidés par l'État pour la rénovation thermique. J'ai entendu ça par la ministre, Mme DUFLOT. Donc je pense que ça va intervenir très rapidement. Mais aujourd'hui, il n'y a aucune décision qui a été prise.

Le changement, c'est probablement plutôt pour demain. En tout cas, nous, on continuera à avancer sur ce dossier et on continuera à faire au niveau de la SACEMA la rénovation thermique après le bilan et la rénovation thermique de l'ensemble des bailleurs sociaux et la main est tendue devant tous les bailleurs sociaux puisque la CASA est près à conventionner le diagnostic qui est obligatoire, gouvernement précédent, mais les travaux qui sont pas obligatoires et ça, c'est ici et maintenant et donc nous le faisons et nous espérons que nous irons plus vite avec l'aide de l'État.

En ce qui concerne la proposition, enfin l'intervention de Mme DUMAS, en règle générale quand je dis quelque chose c'est plutôt une annonce qu'une réflexion. Donc, la SACEMA aujourd'hui est une société d'économie mixte qui a atteint son projet des 1 000 logements tel que nous l'avons défini, qui continue à faire une bonne gestion, mais qui en même temps est à la fois un aménageur et un gestionnaire.

Nous avons donc exploré la piste des sociétés publiques locales pour voir si nous pouvions avoir un outil que nous pouvions aidé plus fortement financièrement et ne pas mettre en concurrence dans, on va dire, la société marchande et lui permettre d'avoir, lui confier des opérations in house sans passer par l'élément concurrentiel qui fait que du fait que c'est une SEM, elle est concurrentielle. Qui fait que du fait qu'elle est une SEM avec peu de fonds propres, elle est généralement en difficultés par rapport à tous les autres bailleurs sociaux.

Le résultat, c'est qu'une SPL peut aménager, mais elle peut pas gérer des logements. Et donc, je pense

que nous nous orientons vers une opération mixte qui au travers d'un GIE puisse avec la même direction, à la fois gérer sous la forme d'une société d'économie mixte et aménager sous la forme d'une SPL tout en faisant en sorte qu'on mutualise les moyens et que les deux entités juridiques ne soient dissociées uniquement pour pouvoir à la fois gérer et à la fois aménager. Les réponses juridiques sont en train d'être validées.

Je crois qu'elles le sont. Et donc je vous proposerai avant la fin de l'année... pardon ? (*intervention hors micro*) La SPL, il vaudrait mieux qu'elle soit communautaire. Et il faudrait aussi que la société d'économie mixte puisse aussi être... mais elle peut déjà agir... c'est une SEM, elle peut agir à tout endroit de la communauté.

Donc, on en est à l'étape de la concertation puisque ça serait, il y a une partie de décision communautaire qui a été faite au niveau administratif, mais qui doit être faite avec les élus et puis il y a une partie de décision qui doit être faite, validée, sur le plan juridique. Si la concertation est positive au niveau de la CASA, si la validation juridique se fait par l'ensemble des juristes qu'on a mis sur ce dossier, à ce moment-là, on vous proposera une délibération lors du dernier Conseil municipal de 2012.

Alors, on va voter. Qui est contre le rapport ? S'abstient ? cinq abstentions constructives.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Merci. On se revoit dans pas longtemps puisque assainissement et débat d'orientation budgétaire sont à l'ordre du jour d'un Conseil municipal du 7 décembre. Et le 20 décembre, il y a un Conseil municipal pour le vote du budget et j'espère que les démarches que j'ai entreprises permettront de présenter cette délibération.

Je ne vous souhaite pas encore de bonnes vacances, mais un bon travail.

La séance est levée à 19 h 15.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI